

Le Chasseur de l'Orne

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Orne



DU 24 JUILLET AU 22 AOÛT

LES JOURS CANON!

POUR S'ÉQUIPER SANS
EXPLOSER SON BUDGET!

SPÉCIAL
GIBIER
D'EAU



Sabatti

PACK CANARDOUZE

Le canardouze est spécialement conçu pour la chasse à la hutte et les tirs au posé. Canons parallèles de 81 cm. Crosse alourdie avec compensateur de poids intégré. Plaque de couche amortissante. Fusil canardouze de calibre 12 super Magnum, chambre de 89 mm, canons noir Mat de 81 cm, avec chokes interchangeables. Poids : 4,3 Kg, extracteurs. Arme de catégorie D-1-a soumise à enregistrement. Réf : 69947

1769€

POUR 1€ DE PLUS

250 CARTOUCHES GABION
UNLIMITED WHITE STORM

RÉF : 1064199 SONT À 1€ AU LIEU DE 125,90€
Munitions de catégorie D-1-C



LES 24 ET 25 JUILLET UNIQUEMENT
AVANTAGE CARTE

-20%
sur toutes
les munitions
de substitution



Hors packs et promotions, non cumulable avec les prix par quantités.
Vente soumise à réglementation. Offre valable sur présentation de la carte Avantage
en cours de validité, voir conditions en magasin.

EXCLUSIVITÉ
TERRES & EAUX

~~129€~~
89€⁹⁹

SOIT 30%
D'ÉCONOMIE

WADERS

Néoprène camouflage roseaux
d'une épaisseur de 5 mm.
Renforts aux fesses, aux genoux,
avec ceinture et poche ventrale.
Réf : 9909038



PROFITEZ DE CES OFFRES DANS LE MAGASIN TERRES & EAUX LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS !

14 - CALVADOS : TERRES ET EAUX CAEN-FLEURY SUR ORNE 10 avenue des Dignes 14123 Fleury sur Orne - Tél. : 02 31 82 09 70 • 59 - NORD : TERRES ET EAUX LILLE-SECLIN Zone Unexpo, 52 rue de l'industrie 59113 Seclin - Tél. : 03 20 90 56 56 • TERRES ET EAUX VALENCIENNES-PETITE FORÊT RN45 - Zone commerciale Auchan 59494 Petite Forêt - Tél. : 03 27 36 33 33 • 62 - PAS-DE-CALAIS : TERRES ET EAUX CALAIS Parc d'activité chemin vert 196 rue des Oliviers 62100 Calais - Tél. : 03 21 17 17 70 • 80 - SOMME : TERRES ET EAUX AMIENS-BOVES Pôle Jules Verne, 20 Avenue Philéas Fogg 80440 Boves - Tél. : 03 22 95 95 40

TERRES & EAUX

La nature, ça se vit.

Inscrivez-vous sur notre site
terreseteaux.fr
afin de recevoir les offres
de votre magasin !



LE MOT DU PRÉSIDENT

À l'aube de la prochaine saison cynégétique, il m'est toujours agréable de venir vers vous afin de faire un état des lieux sur les sujets du moment.

- Avec un nombre légèrement négatif des validations du permis de chasser (- 94), notre département résiste plutôt bien au phénomène de diminution généralisé en Normandie. Espérons que cette résistance ornaise se confirme dans les années à venir. Je suis persuadé que cela est aussi dû à la qualité de la formation prodiguée par l'équipe de la Fédération, avec pour corollaire une réussite à l'examen du permis de chasser supérieure à 70 %.

Le succès de la validation par internet s'amplifie chaque année. Pour ceux qui n'en sont pas persuadés, essayez, vous l'adopterez.

À la demande du Conseil d'Administration de votre Fédération, nous avons réuni les différents acteurs de notre département afin de les sensibiliser à la nouvelle loi sur la biodiversité, avenir agricole et bien-être animal. Suite à ces réunions, j'ai fait remonter nos préoccupations aux différents parlementaires afin qu'ils agissent dans notre sens.

- La gestion rigoureuse de la Fédération nous permet cette année de dégager un excédent comptable. Je suis heureux que nous puissions en faire profiter les chasseurs, en baissant la cotisation départementale grand gibier de façon significative : de 46 €, elle passera à 40 €.
- Le chevreuil se porte plutôt bien dans notre département mais suscite quelques interrogations là où locale-

ment la population paraît trop nombreuse, mais aussi là où elle peine à s'implanter. Pour répondre, nous testons cette année des bracelets chevreuils sexés mâles et femelles dans quelques secteurs, ceci afin de mieux en maîtriser le développement. Pour la saison 2015/2016, 4 sous-massifs représentant environ 20 000 hectares seront concernés par cette expérimentation.

- En ce qui concerne les nuisibles et malgré nos efforts répétés, le lobbying écologiste fait qu'une espèce animale retirée de la liste des nuisibles, ne peut pratiquement plus y retourner. Le manque de discernement de nos opposants sur cette question est affligeant.
- Comme les années passées, nous serons présents à la Fête de la Chasse qui se déroulera les 8 et 9 Août 2015 au Haras du Pin. Entourés de toutes les associations liées à la chasse, Administrateurs, Techniciens, ainsi que la Police de la Chasse (ONCFS), tous seront à votre écoute sur notre stand et répondront avec plaisir à vos questions.

Cette année cynégétique sera également une année électorale, conservez vos timbres de vote, ils seront utiles pour vous exprimer à l'occasion de la prochaine assemblée générale.

Avec l'ensemble du Conseil d'Administration et tout le personnel, je vous souhaite une excellente saison de chasse.

Christophe de BALORRE
Président

SOMMAIRE

01 Le mot du Président

02 Le Conseil d'Administration

04 L'Assemblée Générale

04 Rapport moral

06 Rapport cynégétique

08 Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

11 Vote des résolutions

12 Remise des médailles

14 Questions de l'AG

15 Discours du Préfet

16 Rapport d'orientations

18 Annonce AG et vote

20 Les Chasseurs connectés

22 Grand gibier

22 Sanglier

24 Cerf

25 Chevreuil

26 Plan de chasse cervidés

27 Plan de chasse Grand Gibier

28 Indemnités

32 Les trophées

34 Barème subventions

35 Petit gibier

35 Lièvre

36 Étude lièvre

39 Perdrix

40 Bécasse

42 Nouveaux chasseurs

44 Dossier : Les haies

47 Concours St-Hubert

48 Procès-verbaux

50 L'ONCFS

51 La louveterie

54 Associations

64 Recensement des dégâts

Directeur de la publication : C. de BALORRE

Tirage : 15 000 ex.

Dépôt légal : 3^e trimestre 2015

Conception maquette : Corine COUPRIT

Impression : Compédit Beauregard S.A.

Z.I. Beauregard • 61600 La Ferté-Macé

Tél. : 02 33 37 08 33

Photos : FDC61 • S. LEVOYE • FOTOLIA

Fédération départementale des Chasseurs de l'Orne

BP 70015 • 61201 ARGENTAN Cedex

Tél. : 02 33 67 99 39 • E-mail : fdc61@fdc61.fr



10-32-3010 / Certifié PEFC / pefc-france.org

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION



M. ROZEL Franck

Le Chesnay
61220 Pointel
Tél. 06 56 89 03 11



M. MARTIN Jean

La Bistière
61100 Cerisy-Belle-Étoile
Tél. 02 33 66 52 65



M. DENIS Gérard

Le Breuil
61440 St-André-
de-Messei
Tél. 02 33 65 77 50



**M. BATILLAT
Jean-Claude**

L'Air du Bois
61450 La Ferrière-aux-Étangs
Tél. 06 83 62 48 49



**M. FRANÇOIS
Jean-Claude**

Vice-Président
11, rue du Parc
61150 Rânes
Tél. 02 33 35 60 11

SIÈGE SOCIAL

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'ORNE
La Briqueterie - RD 113
61310 SILLY-EN-GOUFFERN

ADRESSE POSTALE

BP 70015
61201 ARGENTAN cedex
Tél. : 02 33 67 99 39
Fax : 02 33 67 99 40
E-mail : fdc61@fdc61.fr
Site internet : www.fdc61.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi
De 9 h à 17 h sans interruption

SERVICE ADMINISTRATIF

RESPONSABLE
ADMINISTRATIVE
ET FINANCIÈRE
Martine VIVIER

INFORMATICIEN

Stéphane CHAUVEL

SECRÉTAIRES

Marie-Christine ANDRE
Christelle CORBIN
Sandrine PIJE

SERVICE TECHNIQUE

TECHNICIENS
Xavier BRAULT
Port. 06 30 82 49 06
Yves L'HONORE
Port. 06 37 81 68 55

AGENTS FÉDÉRAUX

Hubert LAMY
Port. 06 07 26 55 28
Jérôme HARDY
Port. 06 24 61 52 26
Etienne ADAM
Port. 06 07 29 31 60

AGENT D'ENTRETIEN

Jacky GAUTIER



M. BALLON Michel

Le Grand Jolet
61200 Fontenai-sur-Orne
Tél. 02 33 67 15 63



M. HUREL Philippe

Le Hameau Perré
61160 Ecorches
Tél. 02 33 36 81 61



M. VIVIE Jean

Le Bourg
61550 St-Evroult ND-du-Bois
Tél. 02 33 34 85 70



M. BOULIN Jean

Secrétaire

2, rue St-Aubin
61300 St-Ouen-sur-Iton
Tél. 02 33 34 19 49



M. POISOT Éric

Culoiseau

61110 Moutiers-au-Perche
Tél. 02 33 73 93 38



M. BOUDIER Dominique

Trésorier adjoint
Le Champ Long
61250 Colombiers
Tél. 02 33 26 65 39



Mme BOUDET Jeanne-Marie

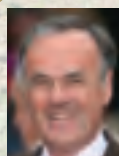
Trésorière

La Forge
61320 Le Champ de La Pierre
Tél. 06 73 02 89 57



M. RICHARD Marc

Bray
61570 Mortrée
Tél. 02 33 35 38 16



M. de BALORRE Christophe

Président

Les Noës
61170 St-Léger-sur-Sarthe
Tél. 02 33 27 64 87



M. VALLÉE Alain

La Noë du Sapin
34, rue de St-Maurice
61110 Bellou/Huisne
Tél. 02 33 73 73 11



Vue d'ensemble de l'assemblée.



Christophe de BALORRE,
Président de la FDC61,
présente le rapport d'activité.

RAPPORT MORAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 11 avril 2015 à 9h30 au Carré du Perche
(23 Rue Ferdinand de Boyères, Mortagne-au-Perche)

Je vais maintenant vous présenter le bilan de la saison écoulée.

Au niveau National

Votre fédération est très réactive sur les différents projets de loi que nous voyons fleurir depuis plus d'un an. Pour chaque loi, nous interpellons les parlementaires du département, afin d'adoucir ou modifier les textes.

Je vous parlais l'an passé de la loi d'avenir agricole qui portait préjudice au monde de la chasse. Nous attendons aujourd'hui les décrets d'application. Le bilan est mitigé, nous sommes parvenus à faire modifier quelques articles. Reste dans la loi, le fait que les chasseurs soient les seuls responsables des problèmes sanitaires de la faune sauvage, ou encore la mise en place d'une instance paritaire régionale (forestiers/chasseurs) qui donne les grandes orientations sylvo-cynégétiques.

Concernant la loi sur le bien-être animal, les députés et sénateurs ont adopté un texte, sous prétexte d'harmonisation du Code rural et du Code

civil. L'amendement adopté le 15 avril 2014 par l'Assemblée nationale reconnaît la qualité d'être vivant et sensible à l'animal. Cet article qui peut paraître anodin pour le moment, pourrait avoir de lourdes conséquences pour la chasse dans l'avenir. D'ailleurs, les associations écologistes se sont félicitées de ce texte. Cette dérive animaliste, soutenue par des intellectuels, des fondations françaises et américaines, ainsi que des groupuscules ne vise qu'à mettre fin à la consommation de viande et de poisson, pour des raisons idéologiques et à mettre un terme à toute activité professionnelle ou amateur avec des animaux, qu'ils soient sauvages ou domestiques, pour des raisons d'éthiques.

Aujourd'hui, un troisième projet de loi touche le monde de la chasse, la loi biodiversité. Elle est actuellement en cours d'étude par les parlementaires, que nous n'avons pas manqué d'interpeller une nouvelle fois. La demande des chasseurs porte sur 3 thématiques :

- Le « déminage » des amendements « anti-chasse » introduits par Mme Gaillard et des députés verts (ex : suppression de la période de chasse complémentaire du blaireau).
- Le rééquilibrage et la gouvernance des instances de gestion et des nouveaux concepts relatifs à la biodiversité dans le texte de Loi.
- Le maintien de l'ONCFS hors du champ de l'Agence Française de la Biodiversité. Ce dernier point semble acquis et l'argent des validations de vos permis restera dans les budgets de la chasse.

Concernant l'Agence Française de la Biodiversité, il faut savoir que le Président pressenti est Hubert Reeves, Président de l'ex-ROC (Rassemblement des Opposants à la Chasse).

Je tiens à citer ici Yves Goasdoué, Joaquim Pueyo, Véronique Louwagie, Jean-Claude Lenoir. Ces parlementaires Ornaïens se sont impliqués pour la défense de nos intérêts. Un grand merci à eux.



Monsieur LENOIR, Sénateur de l'Orne, nous accueille au Carré du Perche de Mortagne.



Monsieur RETAUX, expert-comptable, présente les comptes clos au 30 juin 2014.

Au niveau Régional

La refonte des découpages des régions administratives va entraîner une fusion des Fédérations Régionales des Chasseurs. L'an prochain, la Fédération Régionale des Chasseurs de Normandie regroupera non plus 3 mais 5 départements. Les modalités restent à établir.

La Fédération Régionale des Chasseurs de Basse-Normandie participera cette année à la foire de Caen, du 18 au 28 septembre, nous espérons vous y voir nombreux.

Autre réalisation régionale, l'application smartphone. Elle est disponible gratuitement sur les plateformes de téléchargement depuis quelques mois (817 téléchargements). N'hésitez pas à l'installer sur vos téléphones, elle rend de nombreux services.

Au niveau Départemental

LE SCHÉMA

Le schéma départemental de gestion cynégétique, approuvé par arrêté préfectoral du 25 juin 2014, est en application depuis le 1^{er} juillet 2014. La mise en place et la traduction réglementaire de ce schéma n'a pas posé de problème particulier. Il est très axé sur la sécurité et sera effectif jusqu'en 2020.

PERMIS DE CHASSER

239 candidats ont été reçus aux épreuves du permis de chasser au cours de l'année 2014. Comme vous le savez les épreuves théoriques et pratiques ont été regroupées sur la

même journée. Beaucoup trop de candidats ne prennent pas cet examen au sérieux. Les statistiques fournies par les services de l'ONCFS nous montrent que 50% des échecs à la pratique sont liés à des erreurs de concentration : tir sur les plateaux orange (interdit) ou fermeture de l'arme en direction d'un bien matériel (bâtiment, voiture) ou d'une personne. Les échecs à la théorie, trop importants, sont dus au manque de travail des candidats.

Pour la saison écoulée, nous avons validé 12 765 permis, soit 94 de moins qu'en 2013/2014. On constate que cette diminution est moins importante que les années précédentes et également moins importante que chez nos voisins (- 215 dans la Manche et - 323 dans le Calvados). Le système des validations par Internet commence à rencontrer son « public », beaucoup de retours positifs avec une croissance de 100% sur la saison. Nous approchons les 2 000 validations (1571 validations annuelles et 422 temporaires).

Comme annoncé l'année dernière, la Fédération, avec l'ensemble des associations et des équipages de vèneries, a mis en place un dispositif pour proposer des journées « découverte » aux nouveaux chasseurs. Ils ont pu choisir entre : recherche au sang, vènerie sous terre, grande vènerie, battue au grand gibier, chasse à la bécasse ou chasse de nuit au gabion. Merci de votre implication dans ce dispositif.



Monsieur LEROUX, Commissaire aux comptes, présente son rapport d'audit.



Madame BOUDET, trésorière de la FDC61 présente le budget prévisionnel 2015/2016.

Messieurs LAIR et FABRE, respectivement Président et Vice-Président de l'ANJC, présentent les travaux et le fonctionnement de l'Association des Jeunes Chasseurs.



RAPPORT CYNÉGÉTIQUE PETIT GIBIER

LE PETIT GIBIER SÉDENTAIRE

La Perdrix

Les trois derniers printemps, froids et pluvieux, ont gravement réduit les populations. Les comptages sont inquiétants. Les effectifs continuent de chuter, nous sommes repassés sous la barre des 5 couples aux 100 ha pour les meilleurs territoires de la plaine d'Argentan. Les échantillonnages du mois d'août 2014 ont été une nouvelle fois catastrophiques. La Fédération et les services de la Préfecture, soucieux de la gestion des espèces sauvages, ont ramené la période d'ouverture de la perdrix grise à 4 dimanches pour le Perche et 3 dimanches sur le reste du département. Ce printemps sera déterminant.

Le Lièvre

Les populations se maintiennent ou augmentent de manière spectaculaire dans les régions de plaine, souvent plus de 5 lièvres au kilomètre. Dans les régions de bocages, les IKA montrent le plus souvent une légère baisse sur des populations déjà très faible, moins de 1 lièvre au kilomètre.

La dégradation des milieux n'est certainement pas étrangère à ces faibles densités.

LE PETIT GIBIER MIGRATEUR

La Bécasse

Un début de saison dynamique laissait espérer une belle saison, mais cela n'a pas duré. Certains massifs, comme Écouves, tirent tout de même leur épingle du jeu.

Je vous rappelle qu'il est impératif de retourner votre carnet de prélèvements. Le ministère de l'Environnement, alerté par le CNB, presse les fédérations d'appliquer la loi à la lettre, c'est-à-dire de ne pas délivrer de carnet aux chasseurs ne l'ayant pas retourné. Une boîte est à votre disposition dans le hall d'accueil.

Le gibier d'eau

Très bon début de saison, puis, à partir de novembre, très aléatoire. La fermeture des anatidés au 31 janvier semble se confirmer. Pour les oies, cette année, la fermeture officielle est intervenue au 31 janvier, mais Madame la Ministre a demandé aux services de l'ONCFS de ne pas intervenir avant le 10 février. Pour les

années à venir, la bataille se joue au niveau européen avec la mise en place d'un plan de gestion.

LES NUISIBLES

Après le succès rencontré, le partenariat avec la chambre d'agriculture pour la simplification des démarches de destruction à tir des corvidés se prolonge. Cette opération a rencontré un franc succès avec plus de 15000 corvidés prélevés. Elle est reconduite, dans les mêmes conditions, pour la saison à venir. C'est-à-dire, demande d'autorisation de destruction auprès des services de la DDT, formation à la Fédération si vous ne l'avez pas faite l'année dernière et achat du kit au prix de 30€ (valeur 90€).

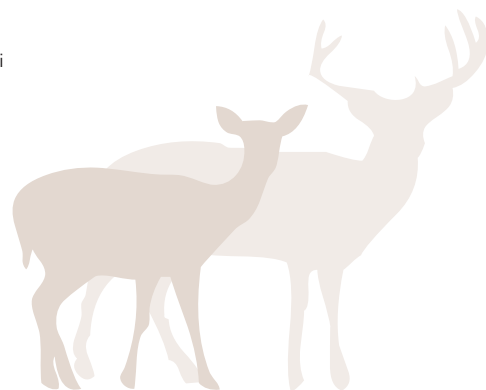
Concernant le classement des espèces nuisibles, il ne restera au 1^{er} juillet prochain que : le Rat Musqué, le Ragondin, la Corneille Noire, le Corbeau Freux et le Renard sur l'ensemble du département et la Fouine à moins de 250 mètres des habitations. Les autres espèces, Pie, Martre, Putois, Belette ne font plus parties de la liste des espèces nuisibles.

Heureusement, nous avons conservé le Vison d'Amérique, le Raton Laveur et le Chien Viverrin sur l'ensemble du département !!!

Dans ce dossier, toujours instruit à charge contre les chasseurs, avec des complicités bienveillantes, il devient extrêmement difficile de défendre les intérêts de la petite faune de plaine.



Madame LOUWAGIE,
Député de l'Orne,
expose les projets de loi
en cours.



GRAND GIBIER

Le plan de chasse chevreuil 2014/2015 a augmenté avec 6 075 chevreuils attribués contre 5 800 l'an passé. La réalisation est plutôt bonne, de l'ordre de 93 %, mais pas très qualitative. Le sexe ratio est souvent déséquilibré, il y a 61 % de mâles prélevés contre 39 % de femelles.

A titre expérimental, la Fédération va mettre en place, sur certains secteurs, des bracelets Chevreuil Femelle, afin de rééquilibrer les prélèvements et diminuer la population dans des zones où cela nous a été demandé par les forestiers.

A l'inverse, des bracelets Chevreuil Mâle seront mis en place sur certaines zones afin que la population se développe plus vite.

Le plan de chasse grands cervidés a diminué, avec 1 047 animaux attribués (1 133 en 2013/2014). Les comptages effectués dernièrement ont montré pour la plupart des massifs une stabilité des populations, le plan de chasse a donc été reconduit. Pour le massif d'Écouves une augmentation a été observée, le plan de chasse va donc être réajusté dans ce sens, avec une augmentation de l'ordre de 30 % sur le massif. Les populations devraient rapidement baisser sur le massif.

Les problèmes rencontrés avec les bracelets de plan de chasse, ont totalement disparu avec le changement de fournisseur. Pour les détenteurs de plan de chasse qui en feront la demande, la Fédération proposera, cette année, des cabochons de couleur à mettre sur les bracelets, ce qui permettra d'éviter les erreurs de marquage. Ces cabochons sont réutilisables, vous les clipsez sur les bracelets.

Je vous rappelle que le délai de retour des réalisations est de 48 heures (par courrier, Internet ou appli smartphone). Les cartes de prélèvements des bracelets non réalisés doivent être renvoyées en fin de saison avec la mention « non utilisé ». Pour les personnes qui renseignent par Internet, il faut cocher la case « compte rendu » et enregistrer. Certains attributaires de plan de chasse ont du mal à respecter cette réglementation. Ils seront verbalisés. Pour la saison cynégétique 2014/2015, près de 3 000 sangliers ont été prélevés, ce qui marque un retour dans la moyenne des 10 dernières années. Par contre, le tableau se répartit de manière plus homogène sur l'ensemble des massifs.

Concernant les indemnisations de dégâts, la saison 2014/2015 devrait coûter au final 655 000 €, c'est moins que prévu, mais il reste tout de même de fortes incertitudes pour la fin de saison. Il y a plusieurs raisons à cela :

- Pas de fruits forestiers.
- Les cours des denrées agricoles évoluent à la hausse.
- Les dernières remontées de terrain laissent présager des dégâts plus importants que prévus sur les prairies et les semis.

Pour la saison 2015/2016, la facture pourrait avoisiner 800 000 €. En effet, les cours des céréales remontent et la population de sangliers est au minimum stable.

Pour terminer, je vous invite à venir à l'exposition de trophées les 6 et 7 juin et à la fête de la chasse qui aura lieu cette année au Haras-du-Pin les 8 et 9 août. La fédération vous recevra au cœur d'un village de la chasse, qui regroupera l'ensemble des associations départementales.



RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2014

BILAN PASSIF

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ORNE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés lors de la réunion du conseil d'administration du 18 décembre 2014. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de

		30/06/2014	30/06/2013
FONDS ASSOCIATIFS	FONDS PROPRES		
	Fonds associatifs sans droit de reprise*	15 245	15 245
	Écarts de réévaluation		
	Réserves	2 916 728	2 916 728
	Report à nouveau	138 050	145 551
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	542 626	- 7 501
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Subventions d'investissement sur biens renouvelables par l'organisme		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
FONDS DÉDIÉS	Écarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
PROVISIONS POUR RISQUES ETC.	Provisions réglementées		
	Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL (I)		3 612 649	3 070 023
FONDS DÉDIÉS	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur autres ressources		
TOTAL (II)			
PROVISIONS POUR RISQUES ETC.	Provisions pour risques	107 318	120 559
	Provisions pour charges		
TOTAL (III)		107 318	120 559
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	246 156	266,761
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 695	19 203
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 743	68 472
	Dettes fiscales et sociales	119 896	129 159
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 444	13 401
	Autres dettes	94 843	128 051
COMPTES REGUL.	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance (1)	70 798	
TOTAL (IV)		639 574	625 046
Écarts de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		4 359 541	3 815 628
Engagements donnés			
RENOIS	(1) Dont à moins d'un an (à l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	417 705	
	(1) Dont à plus d'un an (à l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	220 174	605 843
	(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques	- 41 276	- 46 790

* dont legs et don. avec contrepartie d'actifs immo., subv. d'invest. affectés à des biens renouvelables.



BILAN ACTIF

			Exercice N, clos le : 30/06/2014			30/06/2013
			Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	19 402	15 116	4 287	2 293
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		Terrains	97 648	42 694	54 954	41 179
		Constructions	1 671 774	346 432	1 325 341	1 390 300
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	109 840	98 732	11 108	11 422
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres immobilisations corporelles	252 760	166 502	86 257	91 021	
	Immobilisations grevées de droit					
	Immobilisations corporelles en-cours	2 560		2 560		
	Avances et acomptes					
	Participations					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Créances rattachées à des participations T.I.A.P.				
		Autres titres immobilisés	660		660	648
		Prêts				
		Autres immobilisations financières				
		TOTAL (I)	2 154 644	669 477	1 485 167	1 536 863
	CRÉANCES (3)	Matières premières, approvisionnements				
		En-cours de production de biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises	45 714		45 714	48 842
		Avances et acomptes versés				
DIVERS	Usagers et comptes rattachés	819		819		
	Comptes affiliés					
	Autres créances	10 555		10 555	19 844	
	V.M.P.	2 649 094		2 649 094	2 053 283	
	Instruments de trésorerie					
COMPTES DE RÉGULARISATION	Disponibilités	148 008		148 008	132 618	
	Charges constatées d'avance (3)	20 185		20 185	24 177	
	TOTAL (II)	2 874 374		2 874 374	2 278 765	
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)					
	Primes de remboursement d'obligations (IV)					
COMPTES DE RÉGULARISATION	Écarts de conversion actif (V)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	5 029 018	669 477	4 359 541	3 815 628	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part-d'1 an Immo fin. nettes		(3) Part à + 1 an	
	Engagements reçus		Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents			
			Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle			
		Dons en nature restant à vendre				

sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'information suivante :

la note de l'annexe en page 7 relative à la clé de répartition des charges mixtes imputées au service dégâts. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

COMPARATIF DU COMPTE DE RÉSULTAT
DES DEUX DERNIERS EXERCICES

SERVICE GÉNÉRAL	30/06/2014	30/06/2013
Ventes de marchandises	204 226	181 647
Production vendue – Biens	–	–
Production vendue – Services	884 290	777 304
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 088 516	958 952
Subventions d'exploitation	112 193	107 180
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	23 512	10 447
Cotisations	920 223	856 798
Dons	–	–
Autres produits	4 541	5 797
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (II)	2 148 985	1 939 174
Achats de marchandises (y compris de douane)	42 273	32 575
Variation de stock (marchandises)	3 886	3 755
Achats de matières 1 ^{res} et autres approvisionnements	350 427	691 243
Variation de stock (matières 1 ^{res} et autres approvisionnements)	– 757	15 904
Autres achats et charges externes (a)	365 229	413 196
Impôts, taxes et versements assimilés	29 654	42 536
Salaires et traitements	374 017	379 954
Charges sociales	193 256	196 774
Dotations aux amortissements sur immobilisations	140 348	116 871
Autres charges	118 018	91 319
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (III)	1 616 350	1 984 127
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	532 635	- 44 952
Autres intérêts et produits assimilés	11 414	46 877
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	660	8 454
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	12 074	55 331
Intérêts et charges assimilés	20 356	10 770
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	20 356	10 770
2 - RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	- 8 283	44 561
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	524 352	- 392
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	21 500	1 500
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	21 500	1 500
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	59	90
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciation et provisions		6 714
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	59	6 804
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	21 441	- 5 304
Impôts sur les bénéfices	3 167	1 805
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 182 558	1 996 005
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	1 639 932	2 003 506
5 - EXCÉDENT OU DÉFICIT (total des produits - total des charges)	542 626	- 7 501
(a) dont redevances sur crédit-bail mobilier	1 253	

III – VÉRIFICATIONS
ET INFORMATIONS
SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Caen, le 27 mars 2015
S.A. FIDORG AUDIT
Le commissaire aux comptes
Manuel LE ROUX

BUDGET PRÉVISIONNEL Période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

LES PRODUITS	SECTEUR GÉNÉRAL	SECTEUR DÉGÂTS	BUDGET CONSOLIDÉ
Ventes de marchandises et prestations de service	114 900	874 170	989 070
Subventions d'exploitation	50 500	60 000	110 500
Autres produits de gestion courante	924 712		924 712
Produits financiers	19 500		19 500
Produits exceptionnels			
TOTAL DES PRODUITS	1 109 612	934 170	2 043 782
LES CHARGES	SECTEUR GÉNÉRAL	SECTEUR DÉGÂTS	BUDGET CONSOLIDÉ
Achats et services extérieurs	372 658	764 416	1 137 074
Impôts et taxes	25 665	335	26 000
Charges de personnel	440 842	118 340	559 182
Autres charges de gestion courante	110 000	40 500	150 500
Charges financières	7 200		7 200
Charges exceptionnelles	7 700		7 700
Dotations aux amortissements et provisions	140 547	10 579	151 126
Impôts sur les bénéfices	5 000		5 000
TOTAL DES CHARGES	1 109 612	934 170	2 043 782
RÉSULTAT PRÉVISIONNEL	0	0	0

VOTE DES RÉSOLUTIONS

AG DU 11/04/2015

1^{re} résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du cabinet comptable et le rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2014, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Votée à l'unanimité moins une abstention

2^e résolution

L'Assemblée générale donne quitus au conseil d'administration de leur gestion au titre de l'exercice 2013/2014. Elle demande, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter dans un compte de réserves le résultat de l'exercice s'élevant à :

+ **542 626 €**

soit + 91 694 €

pour le service général

et + 450 932 €

pour le service dégâts

Votée à l'unanimité

3^e résolution

Suite à la présentation du budget prévisionnel 2015/2016 par la trésorière de la Fédération, l'Assemblée générale approuve celui-ci qui se caractérise par un total de produits de 2 043 782 € total de charges de 2 043 782 €

d'où un budget équilibré.

Votée à l'unanimité

4^e résolution

Le Conseil d'Administration vous propose les montants suivants :

Adhésion des territoires 20 €

et pour

Les contrats de service

• Droit fixe annuel 30,50 €

• Droit proportionnel 0,20 €

par hectare.

Inchangés par rapport à la saison précédente

Votée à l'unanimité

5^e résolution

Vignette fédérale : Le montant minimum fixé par la Fédération Nationale des Chasseurs est de 60 € pour la campagne 2015/2016. Le Conseil d'Administration vous propose : Vignette fédérale : 61 €.

(Montant inchangé par rapport à la saison précédente)

Votée à l'unanimité

6^e résolution

Financement pour la prévention et l'indemnisation des dégâts de gibiers : le Conseil d'Administration propose à l'assemblée générale une baisse du prix de la contribution « grand gibier » à 40 €.

46 € la saison précédente, soit 60 132 € de recette en moins.

Timbre temporaire départemental « grand gibier »

3 jours = 25 € - 9 jours = 35 €

Montants inchangés par rapport à la saison précédente.

Votée à l'unanimité

7^e résolution

Les taxes suivantes vous sont proposées, par le Conseil d'Administration, pour la saison cynégétique 2015/2016, à savoir :

	Proposition 2015/2016
Cerf	170 €
Cerf Indifférencié	170 €
Daguet	150 €
Biche	150 €
Jeune	120 €
Daim et Mouflon	40 €
Chevreuril	25 €
Sanglier	20 €

(Montants inchangés)

Votée à l'unanimité

8^e résolution

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à procéder aux opérations administratives et financières d'acquisitions, d'échanges ou de ventes d'immeubles nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la Fédération ou à la gestion.

Votée à l'unanimité





REMISE DE MÉDAILLES



1



Photo 1

Médaille Bronze GG DOMFRONT

Monsieur Michel CHAVENTRÉ

A la demande de Madame BOUDET, Trésorière, de Monsieur Jean-Claude FRANÇOIS, Vice-président et des membres de l'Amicale des chasseurs du Champ de la Pierre, la Fédération des Chasseurs de l'Orne est heureuse d'honorer Monsieur Michel CHAVENTRÉ. Avec 65 saisons de chasse à son actif, Michel CHAVENTRÉ entre dans le cercle des grandes figures de la chasse départementale. 48 années au Champ de la Pierre dont 35 de présidence. Présidence assumée et assurée avec compétence. Ta grande connaissance et ton charisme ont fait de la chasse au Champ de la Pierre un lieu où gestion rigoureuse, éthique et franche camaraderie ont toujours régné, un endroit où, chaque mercredi, toute la bande de copains, comme tu le dis si bien, aime se retrouver. Cette chasse, au départ petit gibier, est devenue, grâce à cette gestion rigoureuse, une chasse du petit et gros gibier appréciée et reconnue de tous. Michel, tu vas nous manquer ; tes coups de gueule d'une objectivité pas toujours évidente nous laisseront l'image indélébile d'un homme de caractère attachant et apprécié de tous. Merci Michel et bravo. C'est Madame le Préfet qui va te remettre **la médaille de BRONZE de la FDC61**.



2



Photo 2

Médaille Bronze PG ST CHRISTOPHE LE JAJOLET

Monsieur André DEFRANCE

A la demande de Monsieur Roger GUILLOCHIN, Président de l'Amicale de chasse des Bretonnières, la Fédération des Chasseurs de l'Orne est heureuse d'honorer Monsieur André DEFRANCE. Monsieur DEFRANCE, vous obtenez votre premier permis de chasse, lors de la saison 1954/1955. Vous totalisez 60 permis. De 1959 à mars 1969, vous êtes le secrétaire de l'Association de Mauvaisville puis de 1969 à 1980, Président de l'Amicale privée sur Mauvaisville et Sarceaux et Secrétaire à l'Association de St-Christophe-Le-Jajolet. Vous êtes le Président/créateur de l'Association de Chasse des Bretonnières à St-Christophe-Le-Jajolet de 1998/1999 à 2006/2007, puis secrétaire Trésorier depuis 2007/2008. Vous aimez énormément la chasse au petit gibier et vous avez toujours donné beaucoup de votre temps pour agrainer le gibier et protéger les espèces. C'est Mme Véronique LOUWAGIE qui va vous remettre **la médaille de BRONZE de la FDC61**. Bravo Monsieur DEFRANCE.



3



Photo 3

Médaille Bronze GG St CHAPTRES (30)

MONSIEUR ALAIN GODARD

A la demande de Monsieur Jean BOULIN, Secrétaire de la Fédération, la Fédération des Chasseurs de l'Orne est heureuse d'honorer Monsieur Alain GODARD. Monsieur GODARD, vous êtes détenteur du permis de chasser depuis 1974-1975. Vous avez chassé avec une meute de 25 chiens pendant 22 ans. Vous avez été locataire de la forêt de Réno-Valdieu pendant 5 ans et locataire de la forêt de l'Aigle pendant 21 ans. Vous avez également été Délégué du Club du Bleu de Gascogne pour la Normandie pendant 10 ans. 40 années de chasse sans arrêt durant lesquelles, vous avez été un gestionnaire averti, plus préoccupé par le bon déroulement de la journée, le comportement de vos chiens, la satisfaction de vos amis que par le résultat. La chasse s'honore de tels comportements. C'est M. Jean BOULIN qui va vous remettre **la médaille de BRONZE de la FDC61**. Bravo Monsieur GODARD.



4



Photo 4

Médaille Bronze GG SEVRAI

Monsieur Jacques LELIÈVRE

A la demande de Madame Jeanne-Marie BOUDET, Trésorière, la Fédération des Chasseurs de l'Orne est heureuse d'honorer Monsieur Jacques LELIÈVRE. Monsieur LELIÈVRE, vous êtes détenteur du Permis de Chasser depuis 1984. Vous êtes membre des sociétés de chasse de Joué-du-Plain et de Sevrai. Vous chassez à Courménil, St-Clair-de-Halouze, au Marais-La-Chapelle (14) et au Champ de la Pierre où vous êtes Garde Assermenté. Vous chassez à tir le chevreuil, le sanglier, la bécasse et le lièvre. Vous êtes un membre très actif de l'équipage Kermaingant. C'est Mme Jeanne-Marie BOUDET qui va vous remettre **la médaille de BRONZE de la FDC61**. Bravo Monsieur LELIÈVRE.



Photo 5

Médaille Bronze GG DOMFRONT

MONSIEUR MAXIME MALLET

A la demande de Monsieur Jean-Claude BATILLAT, Administrateur, la Fédération des Chasseurs de l'Orne est heureuse d'honorer Monsieur Maxime MALLET. Monsieur MALLET, vous avez obtenu votre permis de chasser en 2002. Vous pratiquez la chasse en battue du renard et du grand gibier. Vous avez la passion des chiens courants et vous traquez avec une meute de petits beagles depuis la saison 2012/2013. Vous aimez la nature, la faune sauvage (recherche d'indices de présence, observation d'animaux). Vous êtes assidu à la gestion du territoire de chasse. Vous avez obtenu brillamment le brevet Grand Gibier 2^e degré (insigne OR) en 2014 (major de la promotion). C'est M. Gérard DENIS qui va vous remettre **la médaille de BRONZE de la FDC61**. Bravo Monsieur MALLET.



Photo 6

Médaille Bronze GG MESSEI

Docteur Jean GUÉRIN

A la demande de Monsieur Jean-Claude BATILLAT, Administrateur, la Fédération des Chasseurs de l'Orne est heureuse d'honorer le Docteur Jean GUÉRIN. Monsieur GUÉRIN, vous avez pris votre premier permis en 1964. Vous êtes un chasseur de petit gibier et vous avez découvert le grand gibier dans le bois de Messei. Vous êtes actionnaire dans le massif des Andaines depuis 1979 et Vice-président de l'Association des Chasseurs d'Andaines sous la responsabilité de Monsieur Jean-Louis HUARD (Président) et responsable de la chasse du groupe du Mardi. Vous avez brillamment obtenu le brevet Grand Gibier en 2009 (médaille d'Or) lors de la première session dans le département de l'Orne. C'est M. Jean-Claude BATILLAT qui va vous remettre **la médaille de BRONZE de la FDC61**. Bravo Monsieur GUÉRIN.



Photo 7

Médaille Bronze GG MONTMERREI

Monsieur René BERNOU

A la demande de Monsieur Marc RICHARD, administrateur, la Fédération des Chasseurs de l'Orne est heureuse d'honorer Monsieur René BERNOU. Monsieur BERNOU vous avez pris votre premier permis à l'âge de 16 ans et vous avez chassé sans interruption jusqu'à maintenant. Monsieur BERNOU, de par votre métier d'agriculteur, vous avez toujours été proche de la nature mais surtout amoureux de la chasse, d'abord du petit gibier puis de la bécasse, et, depuis de nombreuses années le grand gibier. Monsieur BERNOU, vous vous êtes occupé de la chasse en assurant la vice-présidence de la Société de Chasse de Montmerrei et vous en êtes devenu le président de 1966 à 1996. Aujourd'hui, la chasse est toujours votre passion et malgré vos 85 printemps, vous avez toujours des qualités de tireur que bien des chasseurs vous envient. Nous vous souhaitons d'exercer encore longtemps cette passion. C'est M. Marc RICHARD qui va vous remettre **la médaille de BRONZE de la FDC61**. Félicitations et bravo Monsieur BERNOU.



Photo 8

Médaille Bronze PG BOITRON

Monsieur Jean BELLANGER

A la demande de Monsieur Patrick LEVESQUE, Président de la Société de Chasse du Méné-Guyon, la Fédération des Chasseurs de l'Orne est heureuse d'honorer Monsieur Jean BELLANGER. Monsieur BELLANGER, vous obtenez votre premier permis, à 17 ans, en septembre 1962. L'année suivante, votre service militaire vous permet d'obtenir gratuitement le droit de chasser. En 1964, vous chassez à Aunou/Orne et au Méné-Guyon, puis à la Ferme de la Mulotière à Boitron, pour la première fois en 1973. Succédant à Monsieur Lucien BŒUF, vous devenez Président de la Société de chasse de Boitron en 1990, et cela pendant 22 ans. Présidence transmise en 2012 à Monsieur François BOISGONTIER. Monsieur BELLANGER, votre parcours exemplaire, votre gentillesse, votre savoir-faire, notamment sur la difficile gestion de la perdrix grise, font de vous le récipiendaire méritant de cette récompense. En vous souhaitant encore plein de belles années de chasse. C'est M. Christophe de BALORRE qui va vous remettre **la médaille de BRONZE de la FDC61**. Félicitations et bravo Monsieur BELLANGER.



QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RÉPONSES FAITES PAR MONSIEUR BOULIN



M. Boulain, Secrétaire de la FDC61,
répond aux questions adressées à la Fédération.

QUESTION N° 1

Que fait la Fédération pour limiter l'augmentation des populations de Blaireau dans le département de l'Orne ?

La question n'est pas très compliquée, que peux-t-on faire ? Dans l'immédiat, pas grand-chose. Madame la Député a, du bout des lèvres, évoqué ce problème. Le blaireau, vous le savez aussi bien que moi, dans notre département, est en constante augmentation, voire en explosion.

Quel est l'inconvénient du blaireau ? A mes yeux, le premier, le majeur, c'est que cet animal est porteur du bacille de la Tuberculose. Et là, je me tourne vers le monde agricole, il y a un risque certain, étant donné la multiplication de ces bêtes, de voir, un jour ou l'autre, apparaître un foyer.

Cet animal, vous le savez, a un comportement essentiellement nocturne, il est donc très peu rencontré à la chasse et les prélèvements sont effectués, exclusivement, par la vénerie sous terre. En ce qui concerne les collisions, là, je me tourne vers Madame le Préfet. Vous me direz, ce n'est pas un cerf, ce n'est pas un sanglier de 100 kilos, exact, mais un blaireau peut provoquer des accidents sérieux, soit directement au niveau du choc, soit dans l'idée de l'éviter.

Quels sont nos moyens pour réguler cette propagation. Ils sont faibles, vénerie sous terre, d'accord, mais si j'ai bien compris en premier examen de la Loi biodiversité, sous l'influence écologiste, la période qui nous était accordée du 15 mai au 15 septembre, pour la vénerie serait susceptible de nous être retirée. Quels moyens ? On ne peut pas les piéger, sauf cas particulier, dérogation, arrêté préfectoral sous la responsabilité d'un louveter. Qu'est-ce qu'il nous reste comme moyen ?

Voilà pour le blaireau, je ne vois pas trop de solution dans l'immédiat. Je crois, qu'il faut, au niveau administratif, que le monde agricole mette en avant le problème sanitaire grave qu'est la tuberculose bovine.

QUESTION N° 3

Pouvez-vous mettre en place un plan de chasse qualitatif pour les grands cervidés ?

Nous ne sommes pas restés les deux pieds dans le même sabot quant à une éventuelle gestion qualitative du cerf. Nous avons depuis quelques années introduit un bracelet daguet, il représente environ 30 % des attributions. Effectivement, par rapport à un plan de chasse qualitatif, au sens propre du terme (C1, C2), je vous accorde que c'est un balbutiement.

Il faut reprendre le contexte de notre département. D'abord, chasse à l'approche, le tir sélectif est pratiquement inexistant au niveau du cerf. Deuxièmement, chasse en battue, nous chassons tous en battue. Il n'est pas toujours évident dans ce type de chasse de prélever un 10 cors ou un 8 cors et de ne pas faire une grosse bêtise avec un 12 cors. C'est pourquoi cette différenciation des cerfs entre C1 en dessous de 10 cors et C2 au-dessus de 10 cors nous a paru sur le terrain un peu difficile à mettre en œuvre. Pourquoi pas dans le futur ?

Autre observation, quand je dis que l'on n'a pas un territoire homogène au niveau du cerf. Il y a des massifs, et je ne citerai personne, où l'on ne veut pas voir de cerfs, on peut utiliser le mot éradication. Vous les connaissez aussi bien que moi, Bellême, Perche, donc là, premier problème.

Deuxième problème, nous avons des massifs où le cerf est chassé à courre, Andaines, Ecouves, pas question de plan qualitatif. Vous savez aussi que si ces cerfs n'ont pas été pris, ils sont redistribués par l'ONF et à ce moment-là l'Office n'attribue que des cerfs de moins de 10 cors ; si je ne m'abuse.

Ce système de bracelet daguet n'est peut-être pas optimal, mais permet une gestion qualitative simple, adaptée à notre département. Par contre, à mon point de vue, c'est personnel là, on a fait un gros pas en arrière avec les cerfs indifférenciés.

QUESTION N° 2

Quel avenir pour l'opération corvidés ?

Avant tout, un petit bilan s'impose. Pour la période du 1^{er} mars au 30 juin 2014, près de 300 chasseurs ont obtenu des autorisations de destruction à tir et ont été formés par la Fédération.

Les kits corbeaux, avec leurs formes floquées de feutrine, ont prouvé leur grande efficacité. Durant cette période, 15 000 corvidés ont été prélevés, contre 6 500 la saison précédente. Nous pouvons donc dire que cette opération de régulation est une réussite.

Pour le Printemps 2015, le partenariat avec la chambre d'agriculture est renouvelé, le formulaire de demande a été légèrement simplifié et des kits seront disponibles au prix de 30 € pour les personnes formées.

QUESTION N° 4

Comment limiter les « massacres » de sanglier dans les cultures, notamment les moutardes ?

Je vois que le Président me gâte entre le blaireau et les moutardes, c'est une excellente matinée, qu'est-ce que vous voulez que je dise sur les moutardes ?

Nous allons mettre une autre question avec, pour moi, elles se ressemblent ou elles sont liées, moutarde et rattente. Pour moi, c'est une question d'éthique.

C'est un mot qui n'est pas forcément très percutant, mais voilà assassiner une compagnie de sangliers dans les moutardes, est-ce répréhensible ? Rien dans les textes aujourd'hui ne nous autorise à le dire.

Est-ce que, placé chez vous, dans votre herbager ou dans un bois de quelques hectares, une compagnie de sangliers sort de la chasse d'à côté et vous tirez la laie ou les petits derrières, est-ce répréhensible ? Au niveau des textes, non.

Je crois que Monsieur le Préfet de l'Eure et Loir a essayé de prendre un arrêté pour limiter ce phénomène dit de la rattente, délimitant une zone, de mémoire, de 300 mètres. Comment l'appliquer ? ce n'est pas facile. Alors, j'en reviens à deux choses, d'abord pour nous chasseurs, problème d'éthique et pour l'administration, et là, j'insiste un peu, problème de sécurité.

Ces deux phénomènes regrettables, si vous avez des idées pour les maîtriser, n'hésitez pas à nous les donner mais encore une fois, Madame le Préfet, heureusement que St-Hubert est là parce qu'un jour ou l'autre nous aurons un problème.

DISCOURS DE MADAME DAVID, PRÉFET DE L'ORNE

Monsieur le Président de la Fédération
Départementale des Chasseurs de
l'Orne,
Madame le Député,
Monsieur le Sénateur,
Mesdames et Messieurs les prési-
dents,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureuse d'être présente
parmi vous aujourd'hui à l'occasion de
l'Assemblée Générale de la Fédération
Départementale des Chasseurs de
l'Orne.

La chasse qui participe à l'attractivité
de ce beau département qu'est l'Orne,
occupe une place très importante.
Aussi, comprendre vos préoccupations
m'est nécessaire pour bien remplir
mes fonctions de préfet et m'intéresse
à titre plus personnel.

Les services de l'État, au premier rang
desquels la direction départementale
des territoires, travaillent en partena-
riat avec votre fédération à l'élabora-
tion du cadre de gestion de la chasse
dans le département. Ils assurent l'or-
ganisation et l'animation des princi-
pales réunions, en associant l'Office
national de la chasse et de la faune
sauvage, les lieutenants de louveterie,
les agriculteurs, les exploitants fores-
tiers publics et privés et les associa-
tions de protection de l'environnement.

Ce partenariat, indispensable à une
bonne gestion et cohabitation, fonc-
tionne bien dans l'Orne. Je tiens donc à
remercier les personnes qui œuvrent
au quotidien pour le faire vivre. Je sais
que les intérêts des uns et des autres
peuvent parfois diverger mais que des
équilibres sont trouvés, dans l'intérêt
général.

Je vais évoquer quelques sujets qui me
semblent particulièrement importants.

Le premier sujet est la sécurité des
chasseurs comme des non-chasseurs.

Les travaux entrepris l'an passé lors de
l'élaboration du schéma départemen-
tal de gestion cynégétique ont permis
de réaffirmer un certain nombre de
principes et de règles en matière de
sécurité.

Le schéma rappelle les consignes à
respecter que vous connaissez tous.

L'aménagement et la sécurisation du
territoire, ainsi que la signalisation des
chasseurs, ont pour objectif de per-
mettre une pratique de la chasse dans
les meilleures conditions.

Afin de partager l'espace en toute
sécurité, le schéma départemental
apporte également des recommanda-
tions sur les comportements et leurs
conséquences aux amateurs de
nature.

L'arrêté préfectoral du 14 juin 2012
rappelle que l'usage des armes à feu
est interdit sur les routes, chemins et
voies ouvertes à la circulation publique
ainsi que sur les voies ferrées, em-
prises ou enclos dépendants des che-
mins de fer. De même, cet arrêté
interdit à toute personne d'être por-
teuse ou de disposer d'une arme à feu
chargée sur les routes, chemins et
voies ouvertes à la circulation pu-
blique.

Je sais que votre fédération est atten-
tive au respect de ces règles afin d'évi-
ter les accidents. Je l'en félicite et
compte sur votre sens de la responsa-
bilité.

Le deuxième sujet que je souhaite
aborder est la formation des chas-
seurs. Ce sujet rejoint la question de la
sécurité. La Fédération Départemen-
tale des Chasseurs de l'Orne prépare
environ 300 candidats par an à l'exa-
men du permis de chasser. Aujourd'hui
réussir cet examen garantit que le
jeune chasseur n'est un danger ni pour
lui, ni pour les autres et c'est très bien.

Votre fédération organise également
une formation à la sécurité, ouverte à
tous mais destinée plus particulière-



Mme David, Préfet de l'Orne.

ment aux responsables de chasse.
Toutes ces actions vont dans le bon
sens, celui de la responsabilisation.
Je souhaite que toutes les formations
proposées soient suivies par le plus
grand nombre et je vous y incite, pour
vous et les autres.

Le troisième sujet sur lequel je sou-
haite m'attarder est l'équilibre entre
agriculture, forêt et gibier. Le schéma,
élaboré par les chasseurs, a été révisé
et approuvé en juillet 2014 pour une
période de 6 ans.

L'équilibre forêt-gibier est une ques-
tion délicate. Les dégâts de gibier
compromettent la réussite des projets
de plantation ou de régénération
forestière et du plan de mobilisation du
bois. La loi d'avenir pour l'agriculture,
l'alimentation et la forêt prévoit qu'un
programme régional de la forêt et du
bois doit préciser les conditions néces-
saires au renouvellement des peuple-
ments forestiers. Le schéma départe-
mental de la gestion cynégétique devra
être compatible avec ce programme
régional qui n'a pas encore été établi
en Basse-Normandie. Dans ce
contexte, il serait souhaitable que votre
fédération approfondisse sa méthodo-
logie d'approche des équilibres agro-
sylvo-cynégétiques et propose une
méthode de travail avec l'élaboration
d'indicateurs et la mise en place d'un
suivi de ces derniers.

Les objectifs de gestion du cerf ont été
réaffirmés dans cinq massifs : An-
daines, Écouves, Longny, Saint-Evrault
et Charencey. Toutefois, dans certains
secteurs, notamment dans celui
d'Écouves, la population en déséquil-
bre nécessite d'être réduite.

Le contexte de la nouvelle politique
agricole commune oblige notamment

à avoir au moins 5 % des terres arables occupées par des surfaces d'intérêt écologique comme les haies, les bandes tampons ou les mares.

Il s'agit d'une opportunité pour votre fédération de développer des partenariats avec la profession agricole et de promouvoir des aménagements favorables à la petite faune.

Je sais que le sujet du sanglier fait débat. Nous pouvons nous réjouir que la saison de chasse 2014-2015 ait connu une baisse des dégâts agricoles liés aux sangliers.

Le quatrième sujet qu'il m'importe d'évoquer est le développement en faveur de l'habitat naturel.

Le schéma départemental de gestion cynégétique fait le constat de la dégradation des biotopes du fait par exemple de l'arrachage des haies ou des destructions de talus. Fort heureusement, il ne se limite pas à cet état des lieux mais entame une réflexion sur les mesures à prendre pour réduire et compenser les impacts défavorables notamment sur la petite faune. Des conseils sont formulés en matière de couvert automnal et de machinisme agricole. Votre fédération s'engage à intervenir auprès des maires ruraux pour les sensibiliser sur les dates de broyage des talus et des bandes enherbées ainsi que sur la largeur des chemins. Je vous encourage vivement à poursuivre dans cette voie.

Le dernier sujet que j'aborderai est la surveillance sanitaire. Votre fédération s'efforce de maintenir une veille sanitaire efficace sur l'ensemble du département et de mieux connaître les pathologies de la faune sauvage. Avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, elle participe au réseau SAGIR qui opère une surveillance passive de la faune grâce à l'analyse des cadavres retrouvés en nature.

En lien avec le Groupement de Défense Sanitaire, des recherches sont menées sur certaines maladies de la grande faune, comme la brucellose ou la tuberculose, susceptibles d'être transmises aux animaux domestiques ou à l'homme.

Le réseau SYLVATUB, initié par l'État, est mis en place dans le cadre de la surveillance de la tuberculose.

Une quinzaine de chasseurs du département est chargée de repérer d'éventuelles infections ganglionnaires. En cas de contrôle visuel positif, l'animal doit être analysé par le laboratoire départemental.

Enfin une formation est rendue obligatoire pour les personnes référentes au sein des chasses qui font commerce de leur venaison et pour les sociétés de chasse qui organisent des repas.

Tous ces exemples témoignent de l'investissement de votre fédération sur les questions sanitaires.

Je tiens à souligner le dynamisme de votre fédération et l'esprit de responsabilité avec lequel elle aborde l'ensemble des problématiques.

Dans un domaine comme celui de la chasse, qui peut s'avérer quelquefois complexe, il est essentiel de travailler collectivement en unissant nos connaissances et nos savoir-faire.

Les services de l'État ne sont pas uniquement là pour rappeler et faire appliquer les lois et les règlements. Nous avons aussi le souci d'être à l'écoute de nos partenaires pour les accompagner et contribuer à la résolution de difficultés.

Le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, qui a participé le 18 mars dernier à l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Chasseurs, a rappelé l'importance de la chasse dans l'économie et la vie des territoires ruraux.

Il a signé, avec le président de la fédération nationale, une convention cadre de partenariat pour la période 2015-2019 qui vise à renforcer l'implication des chasseurs, gestionnaires des territoires aux côtés des agriculteurs et des forestiers, dans la mise en œuvre des politiques portées par le Ministère.

Je suis confiante dans notre capacité à faire vivre localement cette convention.



Mes chers amis, nous avons respecté le timing qui était le nôtre, cela ne sera pas encore cette année que vous aurez le plaisir de voir « la femme du chasseur », ce film que nous vous avons préparé, nous le garderons pour une prochaine fois. J'en vois qui en sont désolés, il faut savoir attendre les bonnes choses.

Quoiqu'il en soit, je voudrais clôturer notre Assemblée Générale en remerciant, bien entendu, Madame le Préfet de son intervention, j'ai oublié d'ailleurs, tout à l'heure, de saluer Monsieur le sous-Préfet de Mortagne-au-Perche et le Directeur Départemental des Territoires, je m'en excuse.

Madame le Préfet, vous avez, je crois, fort bien fait, de rappeler dans votre propos la nécessaire adaptation de la Fédération Départementale des Chasseurs de notre département, j'allais dire, à l'évolution de la donne quotidienne du contexte dans lequel nous évoluons et vous nous avez rappelé notre devoir d'évoluer dans nos méthodes de travail et notamment dans le développement des partenariats que nous sommes amenés à tenir avec, bien entendu, les représentants de l'État mais également les professionnels de l'agriculture, les professionnels du bois également, les institutions comme l'office national de la forêt, la garderie nationale, bref, tous les partenaires qui gravitent autour de la chasse.

Donc, je vous remercie d'avoir rappelé, et vous pouvez être absolument persuadée que c'est bien la volonté du conseil d'administration des chasseurs, de s'adapter, de façon continue, aux nouvelles données qui façonnent le milieu dans lequel nous évoluons, et, nous avons bien conscience de ne pas être les seuls concernés par notre activité, et que notre activité est à l'égard des autres, pour certains une agression, pour d'autres un

RAPPORT D'ORIENTATIONS

complément économique, culturel, voilà, nous avons donc conscience de tout ça. Et je voudrais vous dire, qu'à travers le schéma départemental cynégétique que votre prédecesseur a signé et dans lequel nous nous sommes engagés, nous comptons bien effectivement poursuivre cette action de concertation.

Nous avons donc décidé, lorsque nous avons travaillé sur ce schéma, de porter nos efforts sur la gestion du chevreuil, c'était d'ailleurs un point d'achoppement avec les forestiers qui le voient quelquefois, lorsqu'il est en trop grand nombre, comme une agression par rapport à leur milieu et leur métier.

Nous avons donc convenu de nous rencontrer avant l'attribution des enveloppes, période qui consiste à gérer les attributions de bracelets à l'échelle du département, avant de réunir en commission plus restreinte pour affiner les affectations de ces bracelets sur des parties de territoire plus ciblées.

C'est un engagement que nous avons pris pour rassurer la profession du bois et que nous avons donc tenu cette année à l'occasion de la préparation de la saison cynégétique 2015/2016. Nous avons fait le constat qui est en gros le suivant : les chasseurs souhaitent davantage de chevreuils. Des parties de notre territoire ornaïen sont sous dotées, par contre, d'autres secteurs du département en ont trop, faut dire les choses et on en a pour preuve des attestations qui illustrent des demandes de plans de chasse chevreuils dans d'autres territoires, des attestations de professionnels qui nous disent voilà il y a beaucoup trop d'animaux sur ces territoires-là.

Donc, nous avons travaillé avec cette commission issue du schéma départemental et nous avons décidé, à titre expérimental, sur

deux sous-massifs de Gouffern et un territoire en région de L'Aigle de créer un bracelet chevreuille. Il s'agit là de gérer l'excédent de chevreuils sur des parties bien délimitées du territoire ornaïen, sur lesquels les professionnels du bois nous disent « vous n'êtes pas sérieux, il y en a de trop, nous avons des dégradations extrêmement importantes, cela ne peut pas durer comme cela ».

La tentation première, on en est tous les témoins, on connaît tous la musique, c'est de demander des bracelets en nombre supérieur par rapport à l'année précédente. Hors, que constate-t-on dans certains massifs, on constate que, plus on donne de bracelets, plus il y a de chevreuils. Nous nous sommes interrogés sur cette situation et en avons trouvé la raison. C'est la gestion du sexe ratio des prélèvements que nous effectuons sur ces territoires qui en est la cause. Sur ces territoires, le sexe ratio est complètement déséquilibré.

Je ne citerai pas les massifs mais j'ai en mémoire un massif bien connu du département sur lesquels, de nombreux, de très nombreux prélèvements ont lieu tous les ans un petit peu plus, encore plus 20 % d'ailleurs sur la prochaine saison cynégétique et où la population continue d'augmenter. Quel est le miracle ? Le miracle est simple, il y a 70 % de prélèvements de brocards. Donc, on a pas fini de s'engueuler les uns et les autres, et la solution est effectivement dans une meilleure gestion du sexe ratio des prélèvements sur ces territoires.

De façon extrêmement ponctuelle, il ne s'agit pas de généraliser l'opération. Sur ces territoires qui posent problèmes, et sur lesquels la profession du bois s'engage et réclame une gestion plus fine des prélèvements ; nous avons décidé, cette année, d'expérimenter ces

bracelets sexés pour des chevreuils. Nous savons que cela ne va pas être simple, que nous allons rencontrer quelques difficultés techniques mais nous sommes sur une approche extrêmement fine, c'était d'ailleurs la demande de la profession du bois.

Certains espaces du département sont, eux, désespérément vides en matière de population de chevreuil. Quand vous en voyez deux, dans certains coins du département, tout le monde est content. C'est très largement inférieur à la quantité de chevreuils que peut supporter ces territoires, qui à priori, ont tout pour réussir une bonne implantation du chevreuil. A contrario, sur ces territoires clairement identifiés, pauvres en chevreuils, nous allons expérimenter un bracelet sexé brocard pour faciliter l'implantation des chevrettes et la reproduction du chevreuil sur ces espaces où la population pourrait de façon conséquente être plus importante.

Voilà, Madame le Préfet, mes chers amis, une première réponse à ce nécessaire échange que nous avons et que vous avez souhaité de vos vœux, Madame le Préfet, à juste titre pour faire en sorte que nos méthodes de travail et nos approches trouvent un terrain d'entente plus cohérent en matière de développement cynégétique à l'échelle de notre département. En tout cas, vous voyez que l'on ne ménage pas nos efforts pour faire en sorte qu'il y ait des réponses aux problèmes posés.

Voilà ce que je voulais vous dire en guise de conclusion et d'orientation pour les mois qui viennent, je vous remercie beaucoup de votre attention et de votre présence studieuse ce matin et je vous invite à venir partager le verre de l'amitié dans le hall et ensuite à partager le déjeuner.

Merci beaucoup.

ÉLECTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ORNE

Le vote pour le renouvellement des administrateurs de la Fédération aura lieu lors de la prochaine Assemblée Générale. Les membres du conseil d'administration sont élus pour une période de 6 ans renouvelables pour moitié tous les 3 ans. L'année 2016 est une année d'élection. Il y a 7 postes à pourvoir, répartis sur 5 secteurs géographiques et 2 types de représentation. Les postes à pourvoir sont les suivants :



L'ensemble des modalités pour porter candidature et participer au vote sont accessibles au siège de la Fédération à Silly-en-Gouffern ou téléchargeables sur notre site Internet (www.fdc61.fr, rubrique « la fédération »).

SECTEUR I	1 poste d'administrateur représentant les associations de chasses communales ou non.
SECTEUR II	1 poste d'administrateur représentant les chasses privées et/ou domaniales 1 poste d'administrateur représentant les associations de chasses communales ou non.
SECTEUR III	1 poste d'administrateur représentant les chasses privées et/ou domaniales 1 poste d'administrateur représentant les associations de chasses communales ou non.
SECTEUR IV	1 poste d'administrateur représentant les associations de chasses communales ou non.
SECTEUR V	1 poste d'administrateur représentant les associations de chasses communales ou non.



FORMATIONS FORESTIERES ENVIRONNEMENT ET ELAGAGE

Par Alternance pour jeunes, apprentis et adultes

4^{ème} 3^{ème} de l'Enseignement Agricole (Orientation)

CAPA* Travaux Forestiers

CAPA* Entretien de l'Espace Rural

BAC PRO* Forêt

BPA* Travaux Forestiers spécialités : « Sylviculture » ;

« bucheronnage » « conduite de machines forestières »

Certificat de Spécialisation* « Taille et soins des arbres »

* Formations dispensées également en contrat d'apprentissage

Diverses formations de courte durée :

> Elagage, utilisation de tronçonneuses, de débroussailleuses...,
entretien de matériels parcs et jardins, conduite d'engin de
débardage...

> Secouriste, permis tronçonneuse, sécurité au Travail...

Possibilité d'hébergement (internat)



Devenez client d'une **banque différente**

et profitez
d'avantages
exclusifs
jusqu'à **335 €**⁽¹⁾

sur des produits/services
de l'offre Bienvenue

(1) L'Offre Bienvenue est destinée à toute personne physique majeure ayant souscrit un premier compte de Dépôt à Vue au Crédit Agricole Normandie avant le 31 décembre 2015. L'ensemble de ces avantages est utilisable sous réserve de souscription aux produits et/ou services dans les six mois suivant l'ouverture du Compte de Dépôt à Vue (voir conditions en agence). Les remises sont créditées sur le Compte de Dépôt à Vue à compter du 7^{ème} mois de la date d'ouverture de celui-ci.

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 15, esplanade Brillaud-de-Laujardière CS 25014 - 14050 CAEN CEDEX 4, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Caen sous le numéro 478 834 930. Société de courtage d'assurance immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 022 868.

Conception : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie / Photo Thinkstock - Janvier 2015.

LA FÉDÉRATION NUMÉRIQUE

La Fédération développe actuellement les services par Internet. Vous pouvez d'ores et déjà valider votre permis de chasser en ligne et l'imprimer à domicile (eValidation), faire votre demande de plan de chasse grand gibier et déclarer vos prélèvements de chevreuils et de cerfs. Télécharger et utiliser gratuitement l'application Smartphone. En plus de son site Internet, la fédération a mis en place une page Facebook.

LA VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER GUICHET UNIQUE 2014/2015

Quelques chiffres :

Validations	12 765
Validations Internet	1 992
Assurances RC Chasse	3 878

PAR INTERNET

Pour valider, rendez-vous sur le site **www.fdc61.fr** et cliquez sur



Vous devrez alors **vous identifier** avec le numéro à 14 chiffres figurant sur vos anciennes validations ou sur votre demande de validation papier (sous le code barre).

Vous devrez également renseigner votre date de naissance, en veillant à respecter le format d'écriture 00/00/0000*.

* Jour/Mois/Année.

Une fois identifié, vous aurez accès à vos coordonnées. Veillez à ce que votre adresse mail soit renseignée et correcte, car **votre validation vous sera expédiée par courrier électronique**.

Une fois ces vérifications faites, cliquez sur suivant (en bas à droite de la page), **vous accéderez au choix de la eValidation** (impression à domicile), si vous ne cochez pas la case, votre validation sera imprimée le lendemain par la Fédération et expédiée par courrier.

En cliquant sur suivant, vous pouvez maintenant **choisir votre validation** (temporaire, annuelle, départementale, nationale, avec ou sans grand gibier, avec ou sans assurance, avec ou sans carnet de prélèvement Bécasse). Ces choix seront récapitulés dans l'écran suivant.

Une fois votre commande vérifiée, vous devez **accepter l'engagement par signature électronique**, et régler votre validation par paiement sécurisé (3DSecure).

Lorsque le paiement est accepté, votre eValidation est expédiée par mail, ou si vous n'avez pas fait ce choix, elle sera imprimée à la Fédération le lendemain et expédiée par courrier. Dans tous les cas de figure, vous pouvez vous reconnecter au site et consulter l'historique de vos validations afin de les réimprimer si besoin.

En cas de difficultés n'hésitez pas à nous contacter au 02 33 67 99 39.

RÉSILIATION

Je suis actuellement assuré en responsabilité civile chasse mais je préfère souscrire l'assurance avec le Guichet Unique. Comment faire ?

Votre assurance chasse souscrite par ailleurs ne comporte pas de renouvellement automatique. En effet, la « tacite reconduction » ne s'applique pas pour l'assurance chasse. Vous pouvez donc bénéficier de l'assurance proposée par la Fédération. Par contre, il importe d'écrire à votre assureur pour l'informer que vous ne reconduisez pas votre ancienne couverture. Il n'y a pas de délai de préavis de résiliation à respecter mais il est préférable d'informer dès que possible votre assureur de votre souhait de ne pas renouveler le contrat en cours.

ASSURANCE RC CHASSE

LES PLANS DE CHASSE ET LES PRÉLÈVEMENTS, L'APPLICATION CYNEF

L'application CYNEF est l'application qui gère l'ensemble des plans de chasse, de la demande, jusqu'au suivi des réalisations. Les attributaires de plan de chasse ont donc un accès sécurisé à cette application. Les identifiants (ou Login) sont transmis sur toutes les communications relatives au plan de chasse (demandes d'attributions, factures, etc.).

Pour y accéder, vous devez vous connecter sur le site **www.fdc61.fr** et cliquez sur



puis sur



Lors de votre **première connexion vous devez cliquer sur** « mot de passe oublié ». Un mot de passe sera généré et envoyé à votre adresse mail. Si celle-ci n'est pas renseignée, c'est la Fédération qui recevra votre mot de passe. Vous devez donc nous contacter afin que nous puissions vous le transférer.

Après connexion, vous aurez accès au logiciel afin de rendre compte de vos réalisations durant la saison de chasse. Cette procédure dispense du retour par courrier des réalisations de cerfs et de chevreuils. Vous avez également la possibilité d'utiliser ce logiciel pour les bracelets non réalisés en fin de saison. Pour les bracelets non réalisés, vous devez cocher la case « compte rendu » et enregistrer. Concernant la partie demandes de plan de chasse, le logiciel n'est accessible qu'à partir de mi-janvier pour les territoires dont le demandeur et les superficies ne changent pas. Le login et le mot de passe sont les mêmes que pour les réalisations et tant qu'aucune modification n'intervient sur le demandeur, ces codes ne changent pas d'une année sur l'autre. *Conservez-les précieusement.*

**En cas de difficultés
n'hésitez pas à nous contacter
au 02 33 67 99 39**

L'APPLICATION SMARTPHONE

Développée en collaboration avec la Fédération Régionale des Chasseurs de Basse-Normandie, elle est disponible en **téléchargement gratuit sur les stores** (Google Play et Apple Store).

Cette application **vous informe des dernières actualités de votre fédération ou de celles des autres départements Bas-Normands**. Elle donne **la météo et l'éphéméride au chef-lieu du département**, information précieuse pour connaître les heures légales de chasse.

Elle vous aide également **à vous rendre à la fédération à Silly-en-Gouffern en vous traçant un itinéraire**.

Elle permet **de réaliser les validations du permis de chasser, les demandes de plan de chasse et même de renseigner directement vos prélèvements**.

Dans sa partie géolocalisation, elle vous donne, également, **les dates d'ouverture et de fermeture, espèce par espèce, sur la commune où vous vous trouvez, ainsi que les conditions spécifiques de chasse**.

Vous pouvez obtenir facilement **les coordonnées des administrateurs**

de votre secteur, des services techniques de la Fédération, mais aussi celles des conducteurs de chiens de sang, des louvetiers, etc.

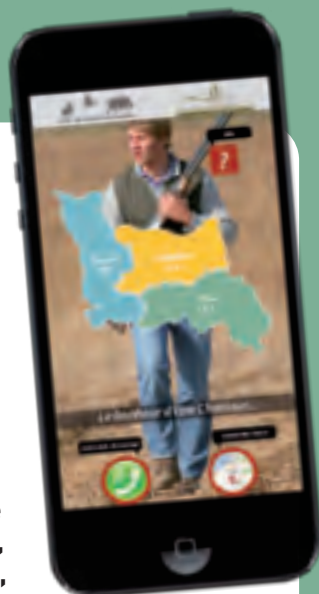
Une fonctionnalité anti-braconnage y est également intégrée ainsi que de nombreux autres services et informations.

L'application « Chasseurs de Basse-Normandie » est un outil moderne, au service du chasseur.

Pour l'installer, scannez le code correspondant à votre smartphone, ou rendez-vous directement sur l'AppStore ou Google Play et tapez « Chasseurs Basse Normandie ».



Elle est gratuite, téléchargez la !!!



LA PAGE FACEBOOK

La Fédération a ouvert sa page Facebook « Fédération des Chasseurs de l'Orne ». Depuis sa création en novembre dernier, elle rassemble aujourd'hui plus de 750 abonnés.

Les publications hebdomadaires permettent à la fédération de traiter les sujets d'actualité ou de faire partager son activité.

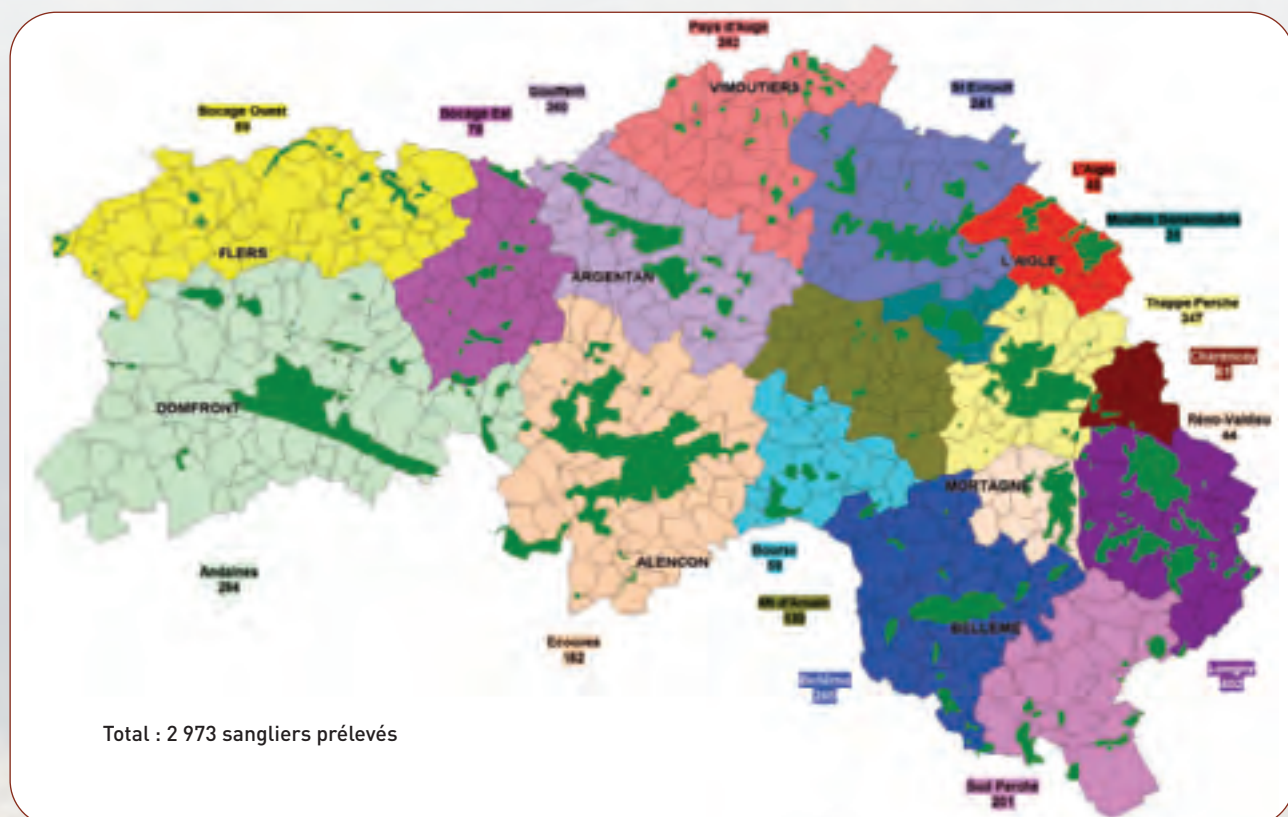
Cet espace, qui se veut convivial, vous offre l'opportunité de vous exprimer au travers des commentaires apportés aux publications de la Fédération. Rejoignez-nous et « likez » la page Fédération des Chasseurs de l'Orne.



PLAN DE GESTION SANGLIER



NOMBRE DE SANGLIERS PRÉLEVÉS EN 2014/2015 PAR MASSIF



LE PLAN DE GESTION « SANGLIER » EST TOUJOURS EN VIGUEUR POUR 2015/2016

LES BRACELETS SONT DISPONIBLES AU PRIX DE 20 € :

⇨ au siège social de la FDC61	Sans frais	Tous les jours du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00
⇨ Avec les validations du permis de chasser	Frais de 5 € (quel que soit le nombre de bracelets commandés)	

Il est fortement conseillé de vous déplacer, ou de vous regrouper pour éviter les frais.

DONNÉES DE PRÉLÈVEMENTS SANGLIERS

SAISON 2014/2015



SANGLIERS PRÉLEVÉS

2 973

POIDS

< 50 kg	> 50 kg
49 %	51 %

SEXE RATIO

Mâles	Femelles
56 %	44 %

BIOTOPE

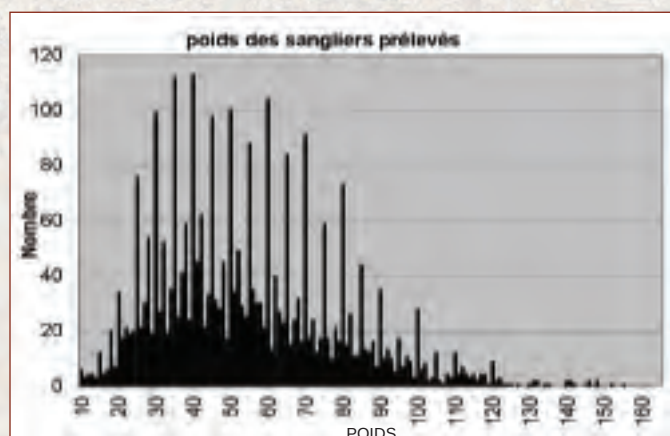
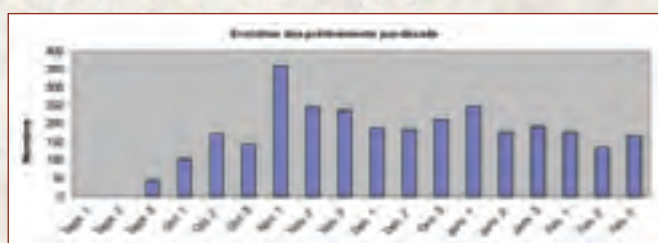
Bois > 3 h	Plaine ou BT < 3 ha
75 %	25 %

TYPE DE CHASSE

vénérerie	à l'approche	en battue	devant soi
1 %	1 %	88 %	9 %

MÂLES		FEMELLES		POIDS MAX.	POIDS MOY.	SANS POIDS
< 50 kg	> 50 kg	< 50 kg	> 50 kg	155	54,8	0
26 %	30 %	24 %	20 %			

MOIS	MÂLES		FEMELLES	
	< 50 kg	> 50 kg	< 50 kg	> 50 kg
SEPTEMBRE	11	16	6	8
OCTOBRE	91	126	92	107
NOVEMBRE	189	273	204	169
DÉCEMBRE	145	190	129	112
JANVIER	162	161	154	130
FÉVRIER	154	129	118	74
AUTRES	6	4	2	2



DONNÉES DE PRÉLÈVEMENTS CERFS

SAISON 2014/2015

Prélèvements par massif	Attrib.	Prélevés
ANDAINES	136	97
BELLÊME	55	27
BOCAGE EST	3	0
BOCAGE OUEST	1	0
BOURSE	5	1
CHARENCEY	60	41
ÉCOUVES	321	281
GOUFFERN	7	0
L'AIGLE	9	1
LONGNY	254	194
MONTs D'AMAINS	15	9
MOULINS BONSMOULINS	3	0
PAYS D'AUGE	3	0
RENO VALDIEU	2	0
SAINT-EVROULT	124	95
SUD PERCHE	5	2
TRAPPE PERCHE	44	23
TOTAL	1 047	771



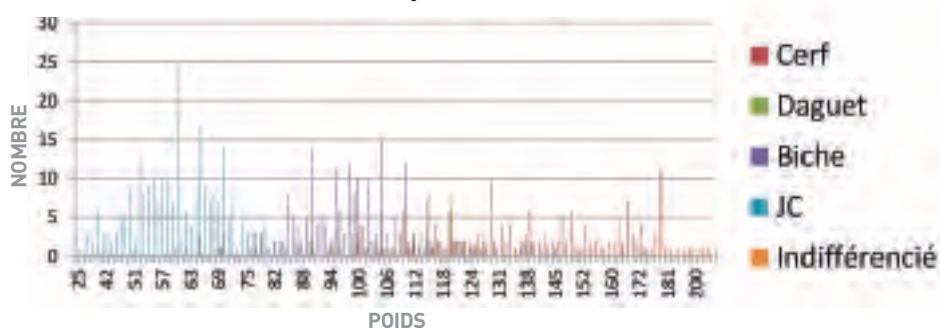
ÂGE	
< 1 an	> 1 an
34,57 %	65,43 %

SEXE RATIO	
Mâles	Femelles
51,81 %	48,19 %

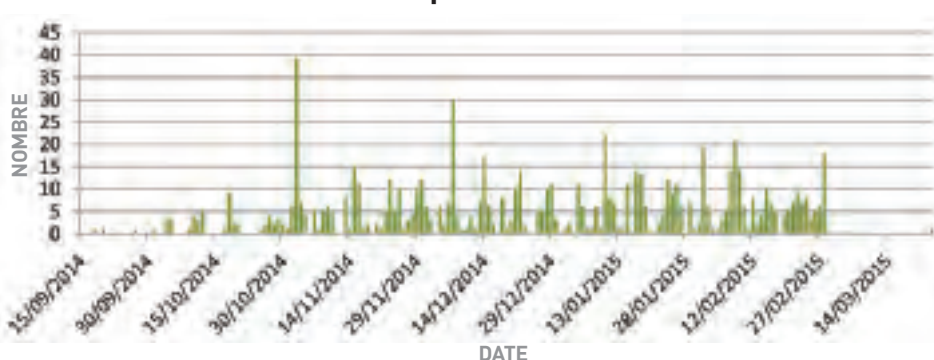
POIDS MAX.	POIDS MOY.	SANS POIDS
240	95	–

TYPE DE CHASSE		
vénérerie	à l'approche	en battue
2,8 %	2 %	95,2 %

Poids des cerfs prélevés

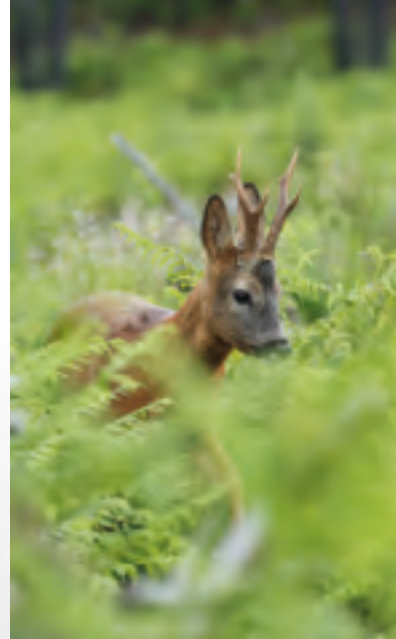


Évolution des prélèvements cerfs



DONNÉES DE PRÉLÈVEMENTS CHEVREUILS

SAISON 2014/2015



Prélèvements par massif	Attrib.	Prélevés
ANDAINES	574	554
BELLÈME	542	486
BOCAGE EST	234	222
BOCAGE OUEST	296	284
BOURSE	182	166
CHARENCEY	134	126
ÉCOUVES	592	565
GOUFFERN	558	521
L'AIGLE	119	106
LONGNY	593	543
MONTS D'AMAINS	238	224
MOULINS BONSMOULINS	151	128
PAYS D'AUGE	450	429
RENO VALDIEU	225	211
SAINT-EVROULT	454	425
SUD PERCHE	340	315
TRAPPE PERCHE	393	367
TOTAL	6 075	5 672

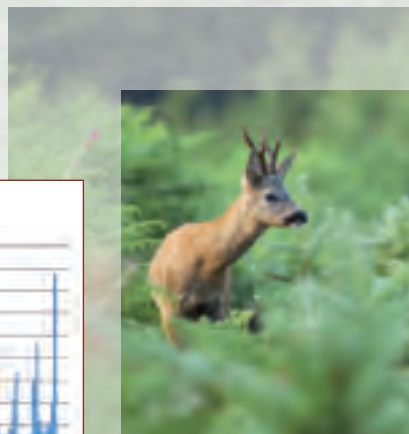
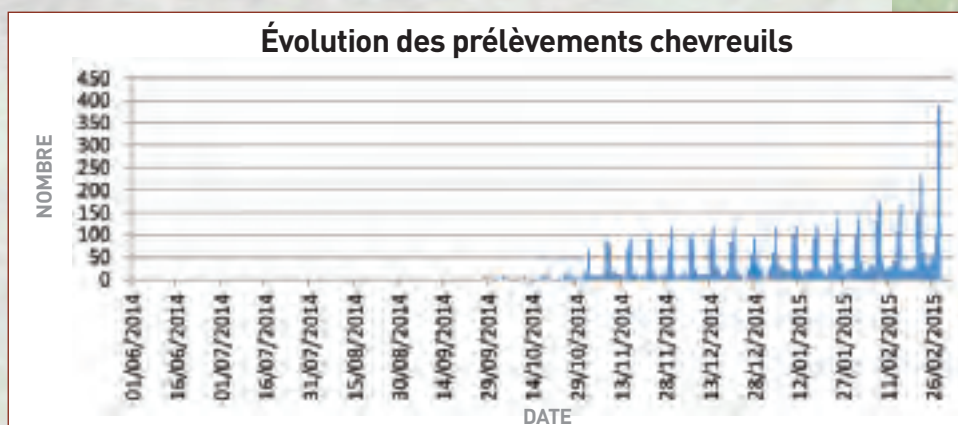
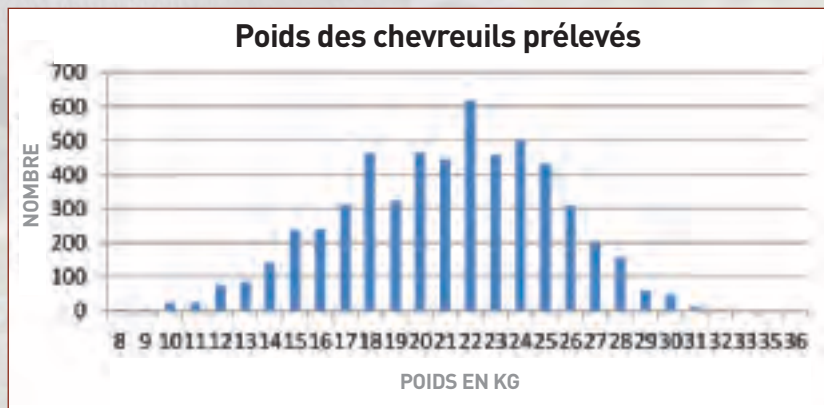
ÂGE	
< 1 an	> 1 an
34,50 %	65,50 %

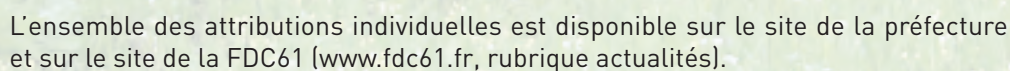
SEXE RATIO	
Mâles	Femelles
60,94 %	39,06 %

POIDS MAX.	POIDS MOY.	SANS POIDS
36	21	-

TYPE DE CHASSE		
vènerie	à l'approche	en battue
0 %	4,6 %	95,3 %

ARMES UTILISÉES	
fusil à balle	à plomb
64,48 %	35,52 %





PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER

La Fédération des Chasseurs de l'Orne tient à rappeler que les attributaires de plan de chasse ont l'obligation de rendre compte des réalisations de plans de chasse sous 48 heures :

- soit en retournant le carton prévu à cet effet, dûment renseigné, au service concerné,
- soit en vous connectant sur le site internet **www.fdc61.fr**, rubrique «espace personnel» afin de le compléter. Lors de votre première connexion, il vous suffit de cliquer sur « mot de passe oublié » et de

renseigner le login (ou référence Cynef) présent sur votre demande de plan de chasse ou sur la facture correspondante. Un mot de passe vous sera envoyé par mail.

En cas de non-prélèvement des animaux, vous devez, dans la semaine qui suit la fermeture de l'espèce :

- renvoyer les cartons avec la mention « NON UTILISÉ »,
- ou les déclarer en vous connectant sur le site internet **www.fdc61.fr**, rubrique « espace personnel » et en cochant la case compte-rendu et enregistrer.



**Nouveauté
2015**

La fédération tient à votre disposition des cabochons.

Ils vous permettront de différencier vos

bracelets en fonction du type d'animal ou en fonction du territoire sur lequel ils doivent être prélevés ; évitant ainsi des erreurs de marquages qui peuvent parfois coûter cher !

Disponibles dans 5 coloris, ils sont réutilisables à souhait et coûtent 0,20 € l'unité.

Si vous êtes intéressés, demandez-les lors du retrait de votre plan de chasse.

CARTES DE PRELEVEMENT CHEVREUIL		N° Bracelet CHI 8083	
SAISON 2014 - 2015		[Barcode]	
Date de prélèvement : 1 / 201		Commune de prélèvement :	
Sexe : Mâle ☐	Âge : Jeune ☐	Mode de chasse :	Battus ☐
Femelle ☐	Adulte ☐		Approche ☐
Arme et munition :	Tir à plomb ☐		Vérère ☐
	Tir à balle ☐		
	Autre ☐	Poids plein : kg	
Observation :		Signature	

Avec près de
160 ans
d'existence

l'impression
est un art

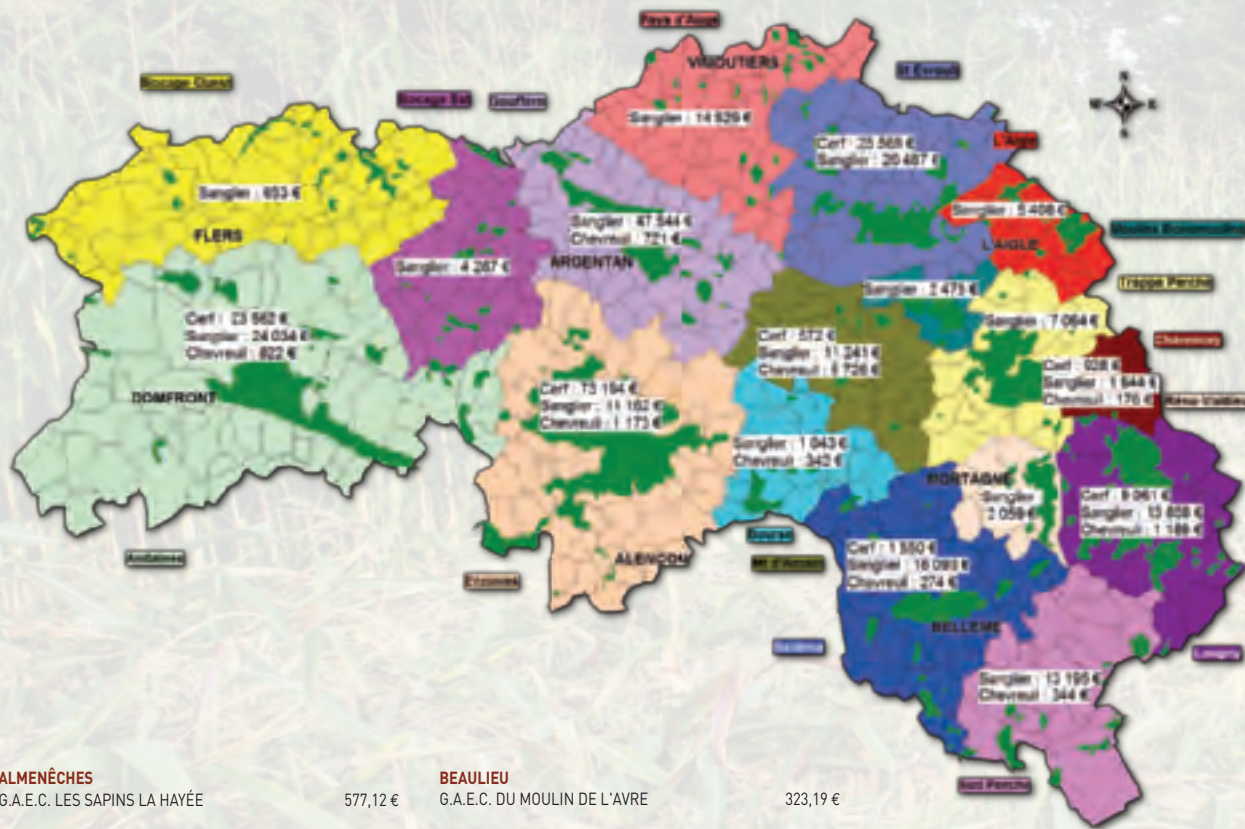
jeu d'enfant
pour nous

De la conception au routage, en passant par l'impression,
Compédit Beaugard vous propose des solutions adaptées et créatives pour votre communication papier.

www.compedit-beaugard.fr

compédit beaugard
une autre vision de l'impression

MONTANT DES INDEMNISATIONS DE DÉGÂTS PAR MASSIF ET PAR ESPÈCE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2013 AU 30 JUIN 2014



ALMENÈCHES		BEAULIEU		BEAUVAIN		BURE	
G.A.E.C. LES SAPINS LA HAYÉE	577,12 €	G.A.E.C. DU MOULIN DE L'AVRÉ	323,19 €	G.A.E.C. LANDEMAINE FRÈRES	202,37 €	E.A.R.L. LA MESTRIE	538,65 €
APPENAI-SOUS-BELLÈME		BEAUFONDS		BELFONDS		BURES	
BOUDRY Thierry	279,30 €	E.A.R.L. LES PETITES BRUYÈRES	4 130,07 €	E.A.R.L. LES PETITES BRUYÈRES	4 130,07 €	BEAUDOIRE JEROME	256,50 €
E.A.R.L. DU CLOS	930,24 €	G.A.E.C. TAUPIN	598,50 €	G.A.E.C. TAUPIN	598,50 €		
LUNEL Xavier	523,34 €						
AUBRY-EN-EXMES		BELLAVILLIERS		CANAPVILLE		CARROUGES	
E.A.R.L. LEFOURNIER	572,85 €	E.A.R.L. ROUX	136,8 €	FOULON Cyrille	203,49 €	E.A.R.L. DES NOÉS	355,15 €
MARTINEAU Francis	782,96 €					G.A.E.C. DES ÉRABLES	192,01 €
AUBRY-LE-PANTHOU		BELLOU-EN-HOULME		CÉAUCÉ		CÉTON	
E.A.R.L. D'OSMONT	641,25 €	E.A.R.L. PIERRE	1 504,80 €	E.A.R.L. DE LA RAITIÈRE	222,30 €	E.A.R.L. DE MINIRIC	1 522,92 €
AUNOU-LE-FAUCON		G.A.E.C. DU PETIT CLOS	641,25 €	G.A.E.C. DE LA LEVERIE	812,91 €	E.A.R.L. DES FANO	253,82 €
G.A.E.C. GOUFFERN	307,80 €	PLUET Jean-Luc	481,59 €			E.A.R.L. LELARDEUX	570,00 €
GAUTIER Benoit	5 876,10 €					G.A.E.C. HERBELIN	173,13 €
LEMAITRE Denis	2 194,50 €	BELLOU-LE-TRICHARD		CHAILLOUÉ		CHAMPEAUX-SUR-SARTHE	
		E.A.R.L. PENVERN-WEBER	1 944,08 €	E.A.R.L. DE LA LOUVIGNIÈRE	5 826,00 €	G.A.E.C. LE BOUCHIS	138,51 €
AUNOU-SUR-ORNE		G.A.E.C. DU TRIMARAN	209,30 €	LEROY Marie-Odile	1 254,00 €		
E.A.R.L. LES PETITES BRUYÈRES	435,61 €						
G.A.E.C. DU LOISIR	153,90 €	BELLOU-SUR-HUISNE		CHAMPSECRET		CHANDAI	
		E.A.R.L. NOUVELLON	595,08 €	BERTRAND Emmanuel	538,65 €	BRIEC Alain	1 199,13 €
AVERNES-SAINT-GOURGON				DUPIN Henri	384,75 €		
E.A.R.L. LA MÉNARDIÈRE	384,03 €	BERD'HUIS					
		E.A.R.L. DU GRAND GAYES	297,54 €				
AVERNES-SOUS-EXMES		BOISSEI-LA-LANDE		CHAUMONT		CHAMPSECRET	
E.A.R.L. LE PRÉ NEUF	641,25 €	G.A.E.C. LES SAPINS LA HAYÉE	352,68 €	E.A.R.L. DE BEAULIEU	320,62 €	BERTRAND Emmanuel	538,65 €
				G.A.E.C. DU BOSCOR	526,89 €	DUPIN Henri	384,75 €
BAGNOLES-DE-L'ORNE		BOISSY-MAUGIS		G.A.E.C. GHYSELEN	151,52 €		
E.A.R.L. DE LA BROUSSE	269,32 €	BEAUFILS Michel	337,44 €				
BAILLEUL		BRESOLETTES					
E.A.R.L. PATRIER	769,50 €	BOHIN Michel	300,07 €				
G.A.E.C. VAL DE RAVETON	671,72 €	G.A.E.C. THIROUX	2 949,75 €				
BANVOU		BRETONCELLES					
G.A.E.C. JOSEPHA KARENA	1 603,12 €	BIZET Serge	164,16 €				
BEAUFAY		BRULLEMAIL					
E.A.R.L. DE LA HAUCLIÈRE	128,25 €	E.A.R.L. DE L'ÉPINETTE	1 923,75 €				
E.A.R.L. LE SAUSSAY	128,25 €	E.A.R.L. DU CHAMP RETU	1 347,35 €				

CISAI-SAINT-AUBIN E.A.R.L. FERME DES POIRIERS	754,87 €	JOUÉ-DU-PLAIN G.A.E.C. LES LANDES DE COLLIÈRES	359,10 €	LE CHATEAU D'ALMENÈCHES E.A.R.L. DE L'OLIVERIE E.A.R.L. DES TILLEULS G.A.E.C. LES SAPINS LA HAYÉE	333,45 € 166,72 € 1 154,25 €
COLOMBIERS G.A.E.C. LE ROYER LE COGUIC Jésus S.C.E.A. SECHET	2 432,00 € 3 847,50 € 456,00 €	JUVIGNY-SOUS-ANDAIN G.A.E.C. DE LA PATTE D'OIE	803,60 €	LE CHATELLIER MARTEL Charles	102,60 €
COLONARD-CORUBERT E.A.R.L. AGRILAND E.A.R.L. DES COLLINES E.A.R.L. LANDEMAINE	731,50 € 538,65 € 301,38 €	L' HERMITIÈRE BEE Michel PLESSIS Jacques TASSE Didier	183,54 € 578,40 € 1 177,05 €	LE MAGE COUTEL Pascal E.A.R.L. DE LA CHAMOTIÈRE GEORGE Philippe LESAGE Guillaume MICHON Emmanuel PLESSIS Benoit	299,25 € 376,88 € 778,05 € 1 766,97 € 1 326,95 € 370,50 €
COULIMER E.A.R.L. LES HEBERGES G.A.E.C. DE LA CROIX BLANCHE	321,48 € 28,21 €	LA BELLIÈRE E.A.R.L. LE BLANC ROCHER	3 683,10 €	LE MENIL-BERARD G.A.E.C. DU BOIS SPERT RETAILLE Philippe	833,62 € 720,65 €
COURCERAULT E.A.R.L. DES COLLINES	631,70 €	LA CHAPELLE-D'ANDAIN G.A.E.C. DU PONTAIN	513,00 €	LE MENIL-DE-BRIOUZE DESJONCHERETS Joël E.A.R.L. PIERRE	384,75 € 438,90 €
COURTOMER DUBUC Philippe E.A.R.L. DU MESNIL GAUCHER	5 481,59 € 123,12 €	LA COCHÈRE LAHEYNE Patrick	478,80 €	LE SAP E.A.R.L. DES IFS FOURNET E.A.R.L. DES TRAVERS	138,51 € 219,30 €
CROUTTES E.A.R.L. DE LA CROIX BLANCHE E.A.R.L. GAUBERT	461,70 € 538,65 €	LA COULONCHE BARRE Françoise BUREL Yvan FOUQUET Gaël VAN GOOR Derk	1 048,96 € 2 667,60 € 598,5 € 1 436,40 €	LE SAP-ANDRÉ DURAND Emmanuel G.A.E.C. DU VALALLOUP G.A.E.C. GHYSELEN	1 631,07 € 2 327,50 € 4 070,45 €
DAME MARIE BOURDIN Guillaume E.A.R.L. DU GRAND GAYES	482,22 € 218,88 €	LA FERRIÈRE-AUX-ÉTANGS MARTIN Maryvonne	478,80 €	LES CHAMPEAUX E.A.R.L. GAUBERT	478,80 €
DOMFRONT E.A.R.L. DES MAYENNAIS E.A.R.L. DU TILLEUL	368,18 € 2 667,60 €	LA FERRIÈRE-BÉCHET E.A.R.L. LES PETITES BRUYÈRES G.A.E.C. DE LA TRIGALE GESLIN François	5 410,26 € 3 693,60 € 717,36 €	LES GENETTES E.A.R.L. DES BESLIÈRES G.A.E.C. DE LA FILATRIÈRE	98,29 € 1 223,33 €
DORCEAU E.A.R.L. DE LA DUFFETIÈRE YVARD Séverine	1 009,08 € 940,50 €	LA FERRIÈRE-BOCHARD RICHER Michel	410,40 €	LIVAIE E.A.R.L. DES GLYCINES E.A.R.L. LA FONTAINE G.A.E.C. DES VENTS D'OUEST G.A.E.C. OLO	205,20 € 102,60 € 1 667,25 € 1 325,25 €
ÉCHAUFFOUR CHAUVIN Marguerite E.A.R.L. FERME DU CHATEAU G.A.E.C. DES MESNILS PANTHOU Jean-Louis	222,30 € 12 107,84 € 1 385,10 € 588,00 €	LA FERTÉ-MACÉ G.A.E.C. BRETON DE LA HORIE	1 235,47 €	LONGNY-AU-PERCHE DUROUX Xavier DUTERTRE Éric E.A.R.L. COURTOIS GEORGE Philippe PARIS Jean-Luc VEZARD Olivier	1 255,06 € 287,28 € 1 671,52 € 1 143,13 € 598,50 € 854,56 €
ECORCHES E.A.R.L. BEAURUELLE E.A.R.L. DE LA CAVÉE D'AUGE G.A.E.C. ANNE ET FILS	615,60 € 637,98 € 1 128,60 €	LA LANDE-DE-GOULT G.A.E.C. DES ÉRABLES G.A.E.C. LES FRICHES	999,28 € 641,25 €	LONGUENOË E.A.R.L. CHEVALIER E.A.R.L. DES GAINS	232,75 € 1 124,32 €
EXMES G.A.E.C. DU GRAND BEAULIEU	342,00 €	LA LANDE-SUR-EURE DESHAYES Jean-Michel PLESSIS Benoit	558,40 € 339,15 €	LONLAY-LE-TESSON BISSON Jean-Marie	501,60 €
FEINGS E.A.R.L. DU ROUVRAY VIAENE Hugues	330,03 € 235,12 €	LA ROCHE-MABILE G.A.E.C. À L'ORÉE DE CHAUMONT	444,60 €	LONRAI CROISE Alain	1 550,40 €
FERRIÈRES LA VERRERIE E.A.R.L. DU CHAMP RETU MARIETTE Guy	525,82 € 2 311,43 €	LA ROUGE E.A.R.L. DE LA HAUTE MARCHE E.A.R.L. DE MINIRIC G.A.E.C. DE LA BEAUSSONNIÈRE	164,16 € 1 100,74 € 1 872,45 €	LORÉ E.A.R.L. DU BOIS	717,36 €
FONTENAI-LES-LOUVETS DOUET Brigitte G.A.E.C. DU TERTRE LEROY Maurice	666,90 € 2 582,10 € 855,00 €	LA SAUVAGÈRE BELLENGER Pascal E.A.R.L. GERMAIN G.A.E.C. BRETON DE LA HORIE G.A.E.C. DE LA BERTINIÈRE G.A.E.C. RADIGUE LANGLOIS Françoise VAN GOOR Derk	239,40 € 718,20 € 538,65 € 3 881,70 € 718,20 € 617,40 € 3 180,60 €	MAGNY-LE-DÉSERT G.A.E.C. BRETON DE LA HORIE G.A.E.C. BRETON ET FILS MUSTIÈRE BEDET G.A.E.C. DE L'ÊTRE GROULT	615,60 € 188,10 € 4 121,10 €
FRESNAY-LE-SAMSON LAIGRE Jean-Luc	555,75 €	LA TRINITÉ-DES-LAITIERS E.A.R.L. DECOCK E.A.R.L. DU BELLOU G.A.E.C. PERRAUX	2 231,55 € 1 026,00 € 3 660,82 €	MAHÉRU G.A.E.C. LES GRILLES	694,26 €
GAUVILLE E.A.R.L. DE LA BRETONNIÈRE	333,45 €	LA VENTROUZE E.A.R.L. DE LA BOULAIE	371,07 €	MALE LHERAULT Bernard S.C.E.A. CHOUANARD SINEAU Jean	205,20 € 1 100,10 € 555,75 €
GINAI G.A.E.C. DE LA BRIQUETIÈRE	239,40 €	LE BOUILLON E.A.R.L. LA FERME DES TERTRES FRERET Christophe NOEL Philippe	444,60 € 608,09 € 4 411,80 €	MANTILLY G.A.E.C. BECHET DE LA BRUYÈRE	240,35 €
GUERQUESALLES LAIGRE Jean-Luc	641,25 €	LE BOURG-SAINT-LEONARD G.A.E.C. GOUFFERN G.A.E.C. SAILLARD	513,00 € 427,50 €	MARCEI BEAUDOIRE Patrick	2 077,11 €
HESLOUP RICHARD Philippe	164,16 €	LE CHAMP-DE-LA-PIERRE E.A.R.L. DES PERCE NEIGE	684,00 €	MARCHAINVILLE E.A.R.L. LE BOIS MARIE ORY Gilles S.C.E.A. DU HALLIER WEBER Jean-Luc	220,40 € 453,86 € 430,92 € 384,75 €
IGE COMIN Jacky E.A.R.L. CHAUMIER E.A.R.L. PENVERN-WEBER LORY Michel LUNEL Xavier POTTIER Claude	538,65 € 678,30 € 261,63 € 360,15 € 468,40 € 428,64 €			MARDILLY HUBERT Fabrice	359,10 €

LE CHASSEUR DE L'ORNE • GRAND GIBIER ⇨

MARMOUILLE G.A.E.C. LES SAPINS LA HAYÉE	1197,00 €	NEUILLY-SUR-EURE DESHAYES Jean-Michel E.A.R.L. DE COUPIGNY MICHON Josselyne	702,91 € 864,50 € 3804,23 €	RANES FLEURY Roger G.A.E.C. DES BEAUCHARDS G.A.E.C. LES LANDES DE COLLIÈRES HERMAN André	1386,00 € 820,80 € 359,10 € 444,60 €
MAUVES-SUR-HUISNE BELLEMOIS Daniel E.A.R.L. RITOUET	342,00 € 256,50 €	NEUVILLE-SUR-TOUQUES CHOISNE Gérard E.A.R.L. FLEURY THIERRY ET YVELINE G.A.E.C. DES FRESNES	106,87 € 718,20 € 689,36 €	REVEILLON E.A.R.L. DE LA NOE BECOT	223,25 €
MENIL-HUBERT-EN-EXMES LAMPERIERE Nicolas	625,63 €	NONANT-LE-PIN COUGE Christophe E.A.R.L. DES PEZIERES	2672,99 € 625,10 €	ROIVILLE G.A.E.C. DES FRESNES	969,91 €
MENIL-JEAN LEBOISNE Jean-Marc	166,72 €	OCCAGNES G.A.E.C. GENISSEL G.A.E.C. VAL DE RAVETON S.C.E.A. DE POMMAINVILLE	687,47 € 1937,12 € 4104,00 €	ROUPERROUX E.A.R.L. DE L'ÊTRE CHRÉTIEN E.A.R.L. LA FONTAINE G.A.E.C. DES VENTS D'OUEST	498,75 € 718,20 € 347,98 €
MONTMERREI G.A.E.C. LES FRICHES	410,40 €	ORGÈRES E.A.R.L. DES FORGES	3298,15 €	SAINT-ANDRÉ-DE-MESSEI G.A.E.C. DE LA TROUVÈRE G.A.E.C. MAUDOUET	444,60 € 1596,71 €
MONTREUIL-LA-CAMBE G.A.E.C. ANNE ET FILS	501,60 €	PERVENCHÈRES E.A.R.L. ROUX G.A.E.C. DES 3 ÉPIS	255,36 € 600,78 €	SAINT-BOMER-LES-FORGES G.A.E.C. DE LA NOE AUX GEAIS	359,10 €
MOULICENT E.A.R.L. DE LA BOUSSARDIÈRE E.A.R.L. LA NAVRETTE S.C.E.A. LES HAUTES BROUDIÈRES	1197,00 € 600,21 € 748,72 €	PLANCHES E.A.R.L. DE LA LANDE JANVIER Marie-José MARIETTE Guy	1707,79 € 615,60 € 2466,07 €	SAINT-BRICE-SOUS-RÂNES LEFEVRE Ingrid	176,34 €
MOUSSONVILLIERS DUGUAY Philippe G.A.E.C. DESVAUX - GAULTIER	617,25 € 641,25 €	PONTCHARDON CHOISNE Gérard	247,95 €	SAINT-CHRISTOPHE-DE-CHAULIEU GALLIER Claude et Martine	500,17 €
MOUTIERS-AU-PERCHE G.A.E.C. LES MÉTAIRIES G.A.E.C. TRITTEN	1870,66 € 239,40 €	POUVRAI LOISEAU Arnaud	177,84 €	SAINT-CHRISTOPHE-LE-JAJOLET G.A.E.C. LES FRICHES	990,94 €
NEAUPHE-SUR-DIVE G.A.E.C. ANNE ET FILS G.A.E.C. DU LIEU DU BAS	627,00 € 410,40 €	RADON E.A.R.L. CHEVALIER	111,15 €	SAINT-CLAIR-DE-HALOUE G.A.E.C. DU BOURG NEUF	492,35 €
NECY THOMINE Philippe	213,75 €			SAINT-DENIS-SUR-SARTHON G.A.E.C. À L'ORÉE DE CHAUMONT TAUPIN Jean-Marie	333,45 € 1470,00 €

Riffaut.

Armuriers de Père en Fils depuis 1896



Par la A 28, sortie Orbec n°15, nous sommes près de chez vous!



- 4 armuriers diplômés de l'école d'Armurerie de Liège à votre service
- Le spécialiste du Gros Gibier, Carabines et Optiques
- Plus de 500 armes en stock

Réglage à 50 mètres et tir dans le CynéTIR OFFERT pour l'achat d'une arme rayée neuve.

Du mardi au vendredi
9h15 - 12h15 14h00 - 19h00

le samedi
9h15 - 12h15 14h00 - 18h00

www.riffaut.com



CynéTIR

Le Simulateur de Tir à Balles Réelles



Actuellement
le meilleur
entraînement

Le CynéTIR, le seul stand vidéo de France installé dans une armurerie
où l'on tire avec sa propre carabine et de véritables cartouches à balles, tous calibres.

contact@riffaut.com
Tél. 02 31 32 80 25
Fax. 02 31 32 59 73



PROMO
Bottes Saint Hubert Cuir
189 € au lieu de 249 €

SAINT-DIDIER-SOUS-ÉCOUVES	
E.A.R.L. DES FRESNES	164,58 €
E.A.R.L. DES GLYCINES	102,60 €

SAINT-ÉVROULT-DE-MONTFORT	
E.A.R.L. DE BEAULIEU	825,07 €
G.A.E.C. GHYSELEN	2023,71 €
MAUREY Philippe	684,08 €

SAINT-ÉVROULT-NOTRE-DAME-DU-BOIS	
BERCHER Pierre	735,98 €
E.A.R.L. LE SAUSSAY	1 183,84 €

SAINT-GEORGES-D'ANNEBECQ	
E.A.R.L. HÉDOU	553,89 €

SAINT-GERMAIN-DE-CLAIREFEUILLE	
G.A.E.C. DE LA FRESLINIÈRE	1 521,90 €
S.C.E.A. PARE	1 097,25 €

SAINT-GERVAIS-DES-SABLONS	
CLAEYS Franck	1 173,06 €
TIREAU Nathalie	638,40 €

SAINT-GERVAIS-DU-PERRON	
PAPILLON Chantal	263,34 €

SAINT-HILAIRE-LA-GÉRARD	
E.A.R.L. LES PETITES BRUYÈRES	1 282,50 €
G.A.E.C. TAUPIN	427,50 €

SAINT-HILAIRE-SUR-ERRE	
G.A.E.C. DE LA BEAUSSONNIÈRE	769,50 €

SAINT-JEAN-DE-LA-FORÊT	
E.A.R.L. SAINT-JEAN	338,58 €

SAINT-JOUIN-DE-BLAVOU	
COEURET Ginette	487,94 €
POTTIER Pierrette	343,14 €

SAINT-JULIEN-SUR-SARTHE	
E.A.R.L. DUGUE	1 437,75 €
E.A.R.L. LA MESTRIE	743,85 €
G.A.E.C. BERARD DE CAVERNAUX	992,65 €
G.A.E.C. DE LA CROIX BLANCHE	366,79 €
LEPRINCE Pierre	451,44 €

SAINT-MARTIN-D'ÉCUBLEI	
E.A.R.L. CHARPENTIER	2 205,00 €

SAINT-MARTIN-DES-LANDES	
G.A.E.C. DU PETIT MONTHARD	299,25 €

SAINT-MICHEL-DES-ANDAINES	
G.A.E.C. DE L'ÊTRE MAITRIE	974,70 €
G.A.E.C. RADIGUE	1 545,41 €

SAINT-MICHEL-TUBŒUF	
BRIEC Alain	346,41 €
G.A.E.C. DES COURREUX	897,75 €

SAINT-NICOLAS-DES-BOIS	
E.A.R.L. CHEVALIER	1 111,50 €
E.A.R.L. DE L'ÉTANG	1 658,70 €
E.A.R.L. DES COUTARDIÈRES	969,00 €
G.A.E.C. LE ROYER	6 973,57 €
LE COGUIC Fabienne	940,50 €
LOUDIERE Josiane	1 824,00 €

SAINT-NICOLAS-DES-LAITIERS	
CATHERINE Élisabeth	188,10 €
G.A.E.C. GHYSELEN	581,87 €

SAINT-OUEN-DE-LA-COUR	
E.A.R.L. BEAUFILS	401,28 €

SAINT-PATRICE-DU-DÉSERT	
E.A.R.L. DES HAIES	1 574,05 €
G.A.E.C. DE LA BRETONNIÈRE	3 536,85 €
G.A.E.C. DE LA VELTIÈRE	269,32 €

SAINT-PIERRE-DES-LOGES	
GORJU Joël	249,90 €

SAINT-PIERRE-LA-BRUYÈRE	
E.A.R.L. DU FIEUXCERY	1 718,55 €

SAINT QUENTIN DE BLAVOU	
G.A.E.C. DE LA CROIX BLANCHE	145,35 €
S.C.E.A. BERARD DES AULNAYS	658,35 €

SAINT-SULPICE-SUR-RISLE	
CASSOU Philippe	375,06 €
VANDERMEERSCH Thierry	295,96 €



SAINT-SYMPHORIEN-DES-BRUYÈRES	
E.A.R.L. MALZERT	117,94 €

SAINTE-GAUBURGE-SAINT-COLOMBE	
E.A.R.L. DE LA BELLONNIÈRE	380,73 €
FOUQUE Michel	288,99 €

SAINTE-HONORINE-LA-GUILLAUME	
DAVY Marie-Noël	152,39 €

SÉES	
E.A.R.L. LES PETITES BRUYÈRES	128,25 €
SOREL Fabrice	1 539,00 €

SERIGNY	
E.A.R.L. DE LA NOE BECOT	379,52 €

SEVIGNY	
BLOYET Jacques	410,40 €
G.A.E.C. GENISSEL	1 998,56 €
S.C.E.A. DE LA BONNERIE	3024,06 €

SILLY-EN-GOUFFERN	
E.A.R.L. DE MEGUILLAUME	1 173,62 €
INDIVISION PERIGALT Gérard	976,08 €
INSTITUT INRA	290,70 €

SOLIGNY-LA-TRAPPE	
E.A.R.L. D'AVERNES	420,66 €
PIGNOLET Pascal	513,00 €

TORCHAMP	
G.A.E.C. DE MALTERRE	410,40 €

TOUQUETTES	
CATHERINE Élisabeth	820,80 €
E.A.R.L. DURAND	1 662,50 €

TOURNAI-SUR-DIVE	
GODET Frédéric	273,60 €

TOUROUVRE	
E.A.R.L. DE LA BOULAIE	213,75 €
G.A.E.C. G. II. S. A.	401,85 €

UROU-ET-CRENNES	
G.A.E.C. DES BORDEAUX	820,80 €
G.A.E.C. GENISSEL	329,17 €

VALFRAMBERT	
E.A.R.L. du LONDEAU	470,25 €
G.A.E.C. À L'ORÉE DE CHAUMONT	547,20 €

VIDAI	
E.A.R.L. ROUX	200,64 €

VILLEBADIN	
E.A.R.L. DE MEGUILLAUME	410,40 €
G.A.E.C. GOUFFERN	153,90 €
G.A.E.C. SAILLARD	666,90 €

VILLIERS SOUS MORTAGNE	
E.A.R.L. DU ROUVRAY	538,65 €
G.A.E.C. DU RUISSEAU	346,27 €
HERVE Jean-Noël	441,18 €

VIMOUTIERS	
BORZEE Pierre	359,10 €

VINGT-HANAPS	
DUVAL Gérard	16 232,26 €

VRIGNY	
G.A.E.C. DU BUT	1 408,61 €

22^e

EXPOSITION ANNUELLE DE TROPHÉES DE CERFS ORNAIS

265 cerfs ont été présentés lors de ce week-end dédié à cette espèce emblématique de nos massifs forestiers. Plusieurs centaines de personnes avaient fait le déplacement jusqu'à Silly-en-Gouffern pour l'occasion.

Après avoir officiellement ouvert l'exposition en soulignant le travail remarquable effectué par le service technique de la FDC61, le président Christophe de Balorre passait la parole à monsieur Guy Bonnet administrateur de l'ANCGG et spécialiste reconnu pour le cerf. D'emblée Guy Bonnet insiste sur l'impeccable présentation des trophées regroupés par massifs et par classes d'âge. Un panneau spécialement composé de daguets atypiques issus de plusieurs territoires permet d'illustrer les différences, parfois assez extraordinaires, qui peuvent exister entre les individus d'un même âge. Un rarissime daguet 6 cors issu de Longny-au-Perche et un autre « grand fourchu » d'Écouves ont notamment fait l'objet de toutes les attentions. A n'en pas douter, ces animaux expriment de grandes qualités génétiques confirmées d'ailleurs par la présence de nombreux superbes mâles adultes prélevés cette année. 106 daguets ont été tirés la saison écoulée, ce qui correspond à un total de près de 40 % par rapport au total des cerfs prélevés (266).

Il est évident que cela permet de laisser vieillir un certain nombre d'animaux. Notre intervenant qui parcourt l'hexagone, et bien au-delà, affirme que la qualité des cerfs Ornaïes n'a rien à envier à ceux d'autres régions.



1

UN TOUR D'HORIZON DES PRINCIPAUX MASSIFS S'IMPOSE :

• ANDAINES

Une population de cerfs qui se maintient difficilement, toutefois de superbes sujets adultes sont tirés ou pris à courre. Un cerf retrouvé mortellement touché par des chevrotines tend à prouver que des faits de braconnages sont perpétrés dans ce secteur de l'Orne ! Au total, ce sont 3 beaux cerfs retrouvés morts qui ont été exposés. Est-ce là le principal facteur limitant ?

• ÉCOUVES

Ce massif abrite une belle population de cervidés, d'après Guy Bonnet. Les animaux d'Écouves sont caractéristiques, ce sont des cerfs puissants, avec de grands merrains souvent plats dans la partie inférieure et de longs andouillers, surtout l'andouiller de massacre. Plus d'une douzaine de grands cerfs adultes étaient présentés, la plupart pris à courre. Quelques trophées cotés dépassent les 180 points !

• SAINT-ÉVROULT

Peu de cerfs proviennent de ce massif : 38 mâles dont 15 daguets ! L'effort de gestion afin de reconstituer une population digne de ce nom continue. Plusieurs années seront encore nécessaires. Cependant un très beau cerf adulte à empaumures (18 cors irréguliers) a été récolté ; ainsi qu'un inattendu cerf « ravalant » visiblement très âgé, si on en juge par l'usure des dents. Aujourd'hui, la population des cerfs de ce massif n'est plus que le pâle reflet d'autrefois... cependant, tout n'est pas perdu, car la nature a des ressources parfois insoupçonnées. Patience...

• CHARENCEY ET LONGNY-AU-PERCHE

La proportion de daguets et de secondes têtes provenant de ces deux massifs indissociables est relativement importante. Ce n'est pas par hasard ; il existe une réelle volonté de la part de plusieurs responsables cynégétiques de tirer un maximum de jeunes ani-

maux, afin de permettre la récolte de sujets adultes ou vieux. Le tir d'un animal extraordinaire, but ultime, fruit d'une gestion rigoureuse, offre aux chasseurs responsables des émotions inégalables ... Quelques 12, 14, voire 16 cors ont été mis à l'honneur lors de cette présentation.

• BELLÈME, MONTS D'AMAINS, PERCHE-TRAPPE

Une vingtaine de cerfs provenant majoritairement de Bellême ont été exposés. Dans ces massifs, l'espèce est plus ou moins bien représentée ; cependant, quelques beaux sujets parfois très discrets subsistent.

La présence de grands cervidés dans ces secteurs de notre département est parfois accueillie de façons diverses ; c'est la raison pour laquelle les attributions de plan de chasse sont maintenues à des niveaux souvent élevés par rapport à la population réellement présente. Lors de son exposé, monsieur Bonnet a plus particulièrement capté l'attention de l'auditoire lorsqu'il s'est projeté sur l'avenir du cerf en France. En effet, en s'appuyant sur les dernières lois d'orientation agricole et biodiversité, notre orateur n'a pas vraiment fait preuve d'un optimisme débordant. L'avenir de la grande faune (cerf, sanglier et chevreuil), à ses yeux, est plutôt compromis. Hormis les chasseurs qui se battent pour maintenir ou développer les populations, force est de constater... qu'ils sont un peu seuls !!! Gageons que tous les utilisateurs de la nature et de la forêt trouveront un terrain d'entente raisonnable, afin que continue de résonner les soirs d'automne au fond de nos forêts le brame du cerf... A l'issue de cette remarquable conférence, accompagnée des sonneries des « Échos du Perche », le traditionnel verre de l'amitié fût servi sous un soleil radieux.

Rendez-vous est d'ores et déjà donné l'an prochain...



2



3

• **Ph. 1** • Ouverture de l'exposition par le Président de Balorre.
 • **Ph. 2** • Guy Bonnet, assisté par le Président, intervenant sur le cerf dans l'Orne.
 • **Ph. 3** • Panneau spécifiquement composé de daguets particuliers.
 • **Ph. 4** • Un extraordinaire daguet 6 cors (Longny) !
 • **Ph. 5** • Un jeune cerf « moine ». Il ne portera jamais de bois. (Andaines)
 • **Ph. 6** • Un grand daguet fourchu (Écouves).
 • **Ph. 7** • Belle brochette de cerfs adultes d'Andaines.
 • **Ph. 8** • Daguets d'Andaines. En haut, au milieu du panneau, un animal retrouvé mort, emmêlé dans un grillage.
 • **Ph. 9** • Un rarissime cerf « ravalant » provenant de Saint-Évroult.
 • **Ph. 10** • Panneau retraçant la vie de Bambi, le cerf élevé à la FDC61 (de 1989 à 2013).
 • **Ph. 11** • Quelques belles têtes provenant de divers massifs.
 • **Ph. 12** • Le plus beau cerf prélevé sur Bellême en 2014/2015.
 • **Ph. 13** • Quatre trophées parmi la douzaine de beaux cerfs d'Écouves.
 • **Ph. 14** • Une photo de l'assistance nombreuse.
 • **Ph. 15** • Les sonneurs des « Échos du perche » ont fait retentir les trompes de chasse en l'honneur des cerfs.



6



4



5



7



8



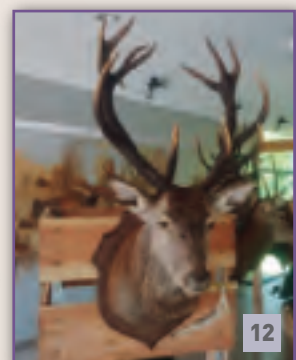
9



10



11



12



13



14



15

BARÈME DES SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LA FÉDÉRATION

A – REPEUPLEMENT

Les subventions ne sont accordées qu'aux détenteurs de droit de chasse qui auront signé une Convention avec la FDC61.

Ces conventions ne concernent que le faisan et le lapin.

B – G.I.C. ET SOCIÉTÉS DE CHASSE

Ayant souscrit un contrat de service

- Les G.I.C. bénéficient d'une subvention annuelle de 460 €.
- Les sociétés de chasse bénéficient d'une réduction de 15 % de leur adhésion à la FDC61 si l'association emploie un garde particulier.

C – AGRAINAGE SANGLIERS

(Hors parcs et enclos)

Surface boisée	Subv. adhérents	Subv. non adhérents
de 20 à 100 ha	78 €	39 €
100 à 200 ha	140 €	70 €
200 à 500 ha	184 €	92 €
500 à 1 000 ha	306 €	153 €
1 000 ha et +	458 €	229 €

NB : La FÉDÉRATION se réserve le droit, dans des cas particuliers (agrainage irrégulier, insuffisant) de modifier le montant.

NB – Pour les cultures à gibier :

La subvention n'est accordée que pour un emblavement maximum de 0,5 % de la surface du territoire pour le PETIT GIBIER.

Pour le GRAND GIBIER, un emblavement de 0,5 % de la surface boisée.

Les subventions ne seront accordées que pour des parcelles d'une superficie inférieure à 0,5 ha pour le PETIT GIBIER et 1 ha pour le GRAND GIBIER.

D – LIMITATION DES PRÉDATEURS

- Installation d'une cage de reprise pour corvidés : 80 €.
- Création d'un équipage de dérangement : 80 €.
- Primes pour la destruction des renards, fouines : 3,50 €.

E – AMÉNAGEMENT

Réservé exclusivement aux adhérents de la FDC61 ayant souscrit un contrat de services (hors parcs et enclos).

1) « PETIT ET GRAND GIBIER »

AGRAINAGE : offert par la FDC61 (maximum 1 agrainage par 20 ha).

GARENNE ARTIFICIELLE

À LAPINS : 60 € à l'installation (plafond maximum 5 garennes aux 100 ha et obtenir l'accord préalable du service technique).

ŒUFS et POUSSINS de PERDRIX ou de FAISANS : chaque demande sera étudiée individuellement par le conseil d'administration.

Plafond :

- 120 € pour les chasses privées.
- 400 € pour les sociétés.

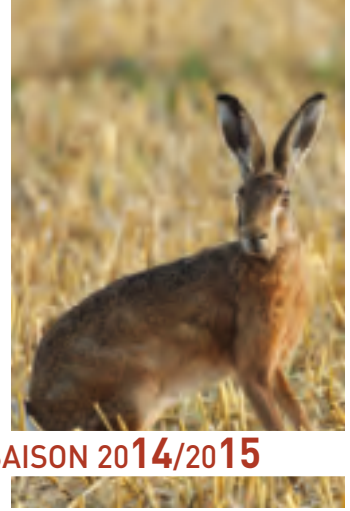
2) « CULTURES À GIBIER »

- 1 070 €/ha/an pour les bandes de nidification en plaine (luzerne, ray-grass, trèfle) maximum 10 ares d'un seul tenant.
- 610 €/ha/an pour le maïs.
- 305 €/ha/an pour les autres cultures.*
- 110 €/ha/an pour l'entretien d'une prairie artificielle.*

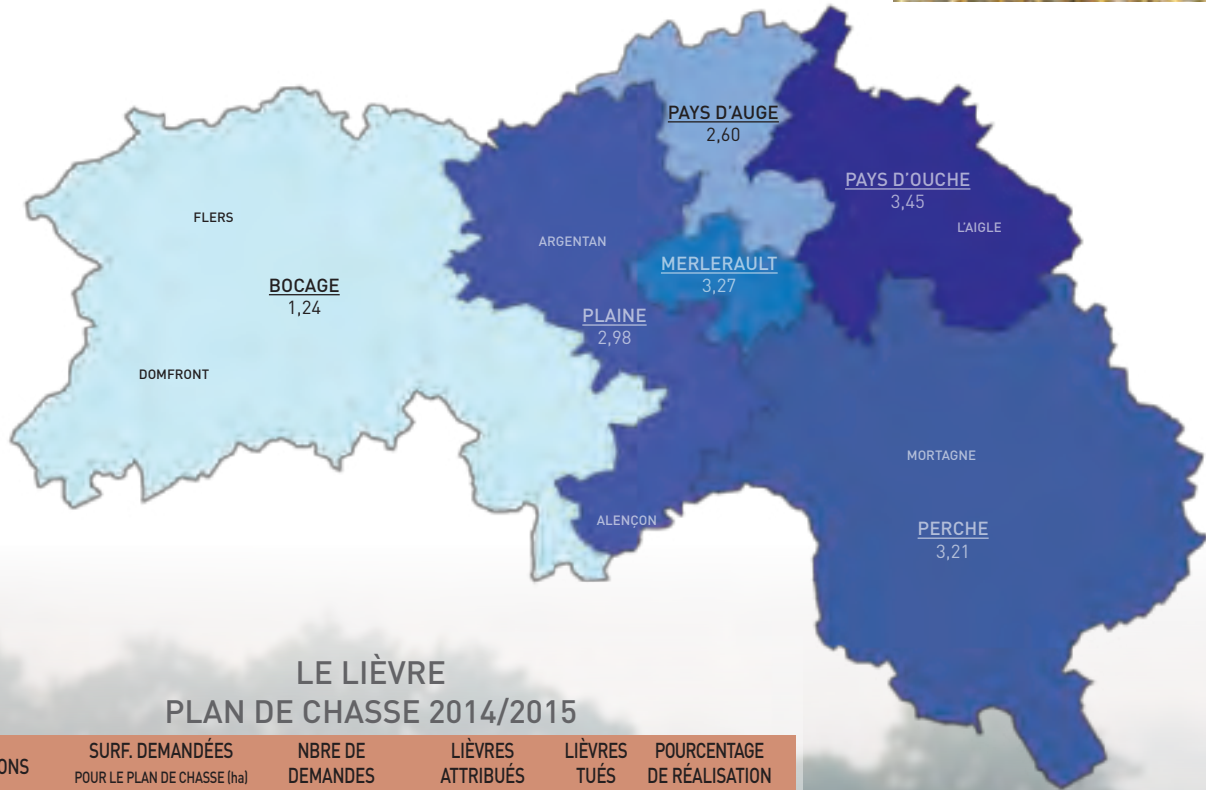
* Mise en place des prairies et entretien uniquement dans les massifs suivants : Andaines, Écouves, Longny, Charencey et Saint-Evrault.

la RÉCUPÉRATION DES QUEUES DE NUISIBLES se fera
chaque lundi matin au siège de la FDC61 à Silly-en-Gouffern.

LIÈVRE

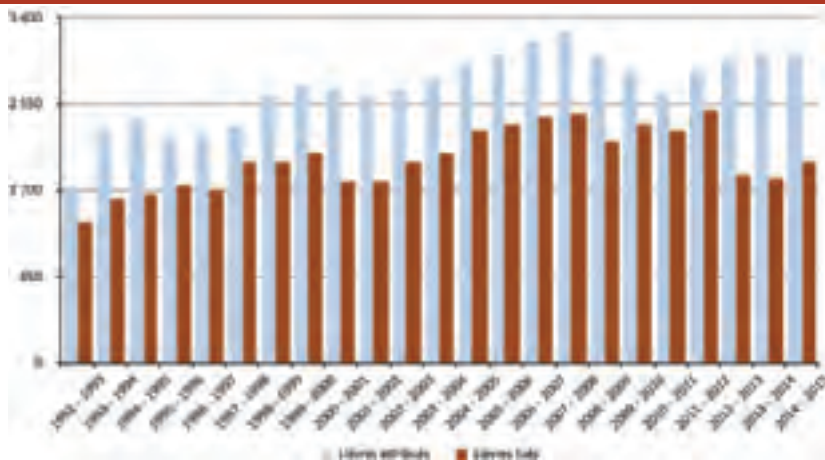


NOMBRE DE LIÈVRES ATTRIBUÉS AUX 100 HA POUR LA SAISON 2014/2015



LE LIÈVRE
PLAN DE CHASSE 2014/2015

RÉGIONS	SURF. DEMANDÉES POUR LE PLAN DE CHASSE (ha)	NBRE DE DEMANDES	LIÈVRES ATTRIBUÉS	LIÈVRES TUÉS	POURCENTAGE DE RÉALISATION
BOCAGE	35 970,63	104	445	237	53,3
PAYS D'AUGE	6 845,40	42	178	122	68,5
PLAINE	21 979,60	80	656	399	60,8
PERCHE	37 171,86	161	1 194	807	67,6
LE MERLERAULT	4 712,51	20	154	105	68,2
PAYS D'OUCHE	12 219,41	64	421	301	71,5
TOTAL	118 899,41	471	3 048	1 971	64,7



ANALYSE DU SUCCÈS DE LA REPRODUCTION DU LIÈVRE

EN BASSE-NORMANDIE

Le succès de la reproduction du lièvre est analysé grâce à l'étude des cristallins des animaux prélevés à la chasse.

Cette étude permet de déterminer la classe d'âge des lièvres (jeunes, adultes) et la répartition mensuelle des naissances. Une première campagne de collecte de cristallins de lièvres avait été organisée dans les 3 départements de Basse-Normandie au cours des années 1989 à 1991 en vue de déterminer le succès de la

reproduction du lièvre. Suite au constat récent d'une dynamique moins favorable de l'espèce, au moins dans certains secteurs, une nouvelle collecte a été effectuée durant les années 2010 à 2012.

L'objectif est de comparer les valeurs de la reproduction à une vingtaine d'années d'intervalle au sein des 2 principaux types d'habitats que l'on peut distinguer dans cette région : grande culture et polyculture.

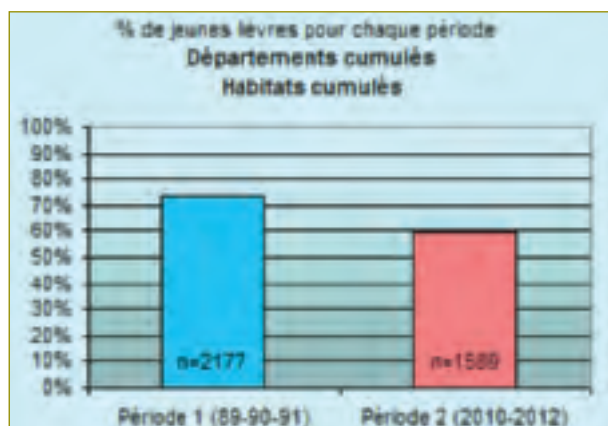
CRISTALLINS COLLECTÉS

DÉPARTEMENT	TYPE D'HABITAT	PÉRIODE 1				PÉRIODE 2			
		1989	1990	1991	3 ans	2010	2011	2012	3 ans
Calvados	Grande culture	21			21	133	157	140	430
	Polyculture	32			32	71	76	45	192
	Non précisée		79		79				
Manche	Grande culture	15	25	7	47				
	Polyculture	352	565	580	1497	210	177	148	535
Orne	Grande culture	169	243		412	144	116	120	380
	Polyculture	95	128		223	76	70	103	249
Total		684	1 040	587	2 311	634	596	556	1 786

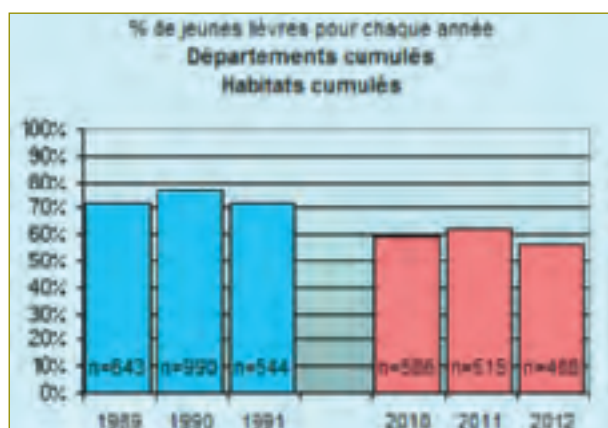
Sur la période 1, une partie des données a été égarée, mais les échantillons restent suffisants pour permettre une étude statistique.

SUCCÈS DE LA REPRODUCTION

- Baisse générale de la proportion de jeunes lièvres dans les tableaux de chasse

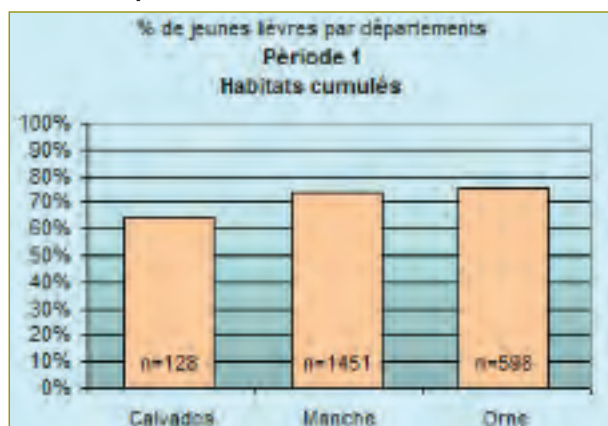


Globalement, on constate une diminution de la proportion de jeunes entre le début des années 1990 et le début des années 2010 : nous sommes passés respectivement de 74 à 59 %, soit une baisse de 15 points en 20 ans.



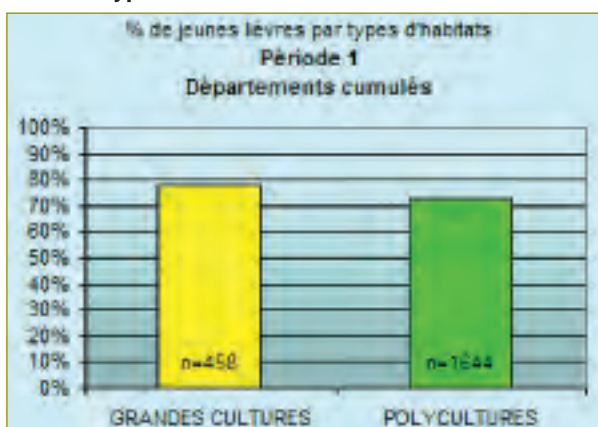
Cette différence conséquente n'est pas due au simple fait qu'une année « inhabituelle » aurait artificiellement augmenté ou diminué le pourcentage de jeunes d'une des deux périodes, car on voit que le pourcentage de jeunes a été systématiquement plus important au début des années 1990 qu'au début des années 2010.

- 1^{re} période : Différences du succès reproducteur entre départements



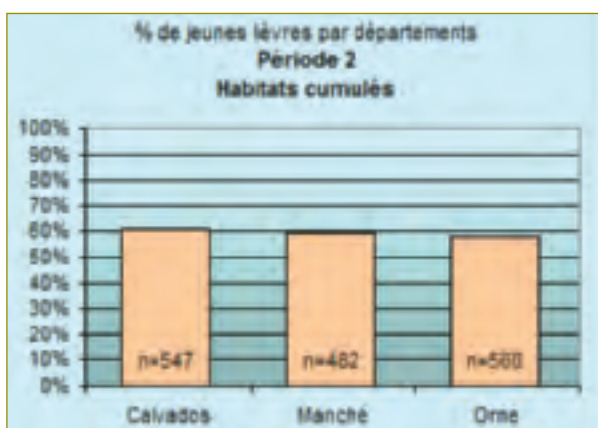
Au début des années 1990, le pourcentage de jeunes était de 65 % dans le Calvados alors que les 2 autres départements, avoisinaient les 75 %.

- 1^{re} période : Différences du succès reproducteur entre types d'habitats

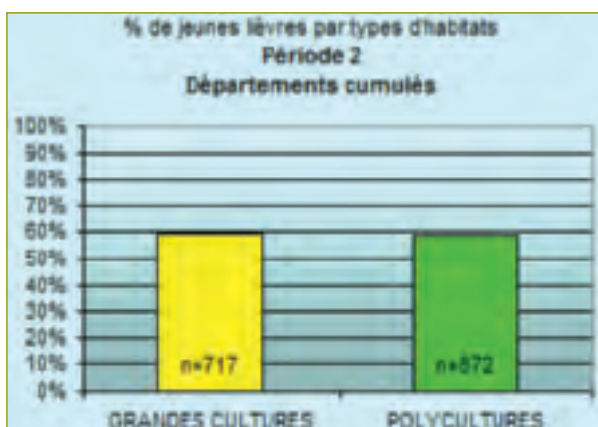


Pendant cette même période, on constate que les populations vivant dans les zones de grande culture bénéficiaient d'un pourcentage de jeunes 5 % supérieur à celles qui vivaient dans les habitats de polyculture.

- 2^e période : les différences s'estompent.



Pendant la période 2010-2012, le pourcentage de jeunes est de 60 %, avec des valeurs quasi identiques pour chacun des 3 départements.

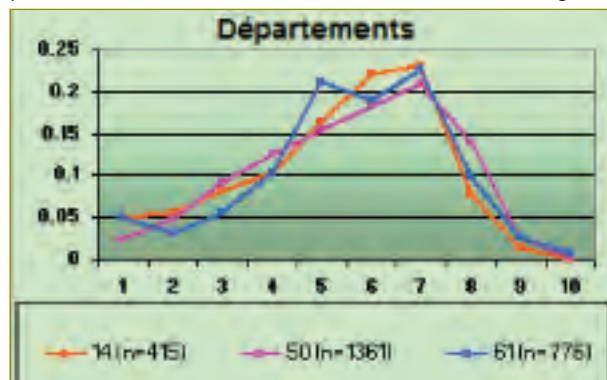


Aucune différence significative n'est perceptible entre les habitats de grande culture et de polyculture, contrairement à la première période.

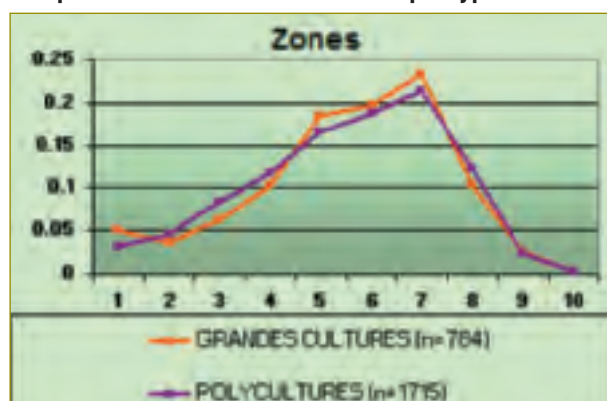
RÉPARTITION DES DATES DE NAISSANCE DES JUVÉNILES

• Répartition des dates de naissance par département

La répartition mensuelle des naissances ne présente pas de différence notable, sur l'ensemble de la région.

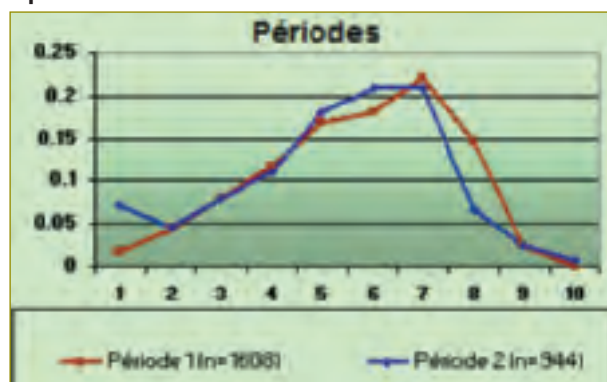


• Répartition des dates de naissance par type de culture



Il n'existe pas de différence significative entre les deux types d'habitat. Le graphique ne permet pas d'observer dans les zones de polyculture, une sous-représentation des jeunes dans le tableau de chasse pour les mois de mai et juin. Pourtant à cette époque, l'ensemble des prairies sont fauchées et devrait engendrer des pertes sur les levreaux.

• Répartition des dates de naissance entre les deux périodes d'étude



Rien n'indique non plus que la survie des différentes cohortes de jeunes aurait changé entre les 2 périodes. On a pu observer sur les graphiques précédents que 85 % des naissances s'étalent entre avril et août.



BILAN

On constate donc une diminution globale du pourcentage de jeunes lièvres sur 20 ans qui a particulièrement touché les zones de grandes cultures et les départements de la Manche et du Calvados. Ainsi, cette baisse marquée dans les situations qui étaient les plus favorables au début des années 1990 se traduit aujourd'hui par une sorte de « nivellement par le bas ».

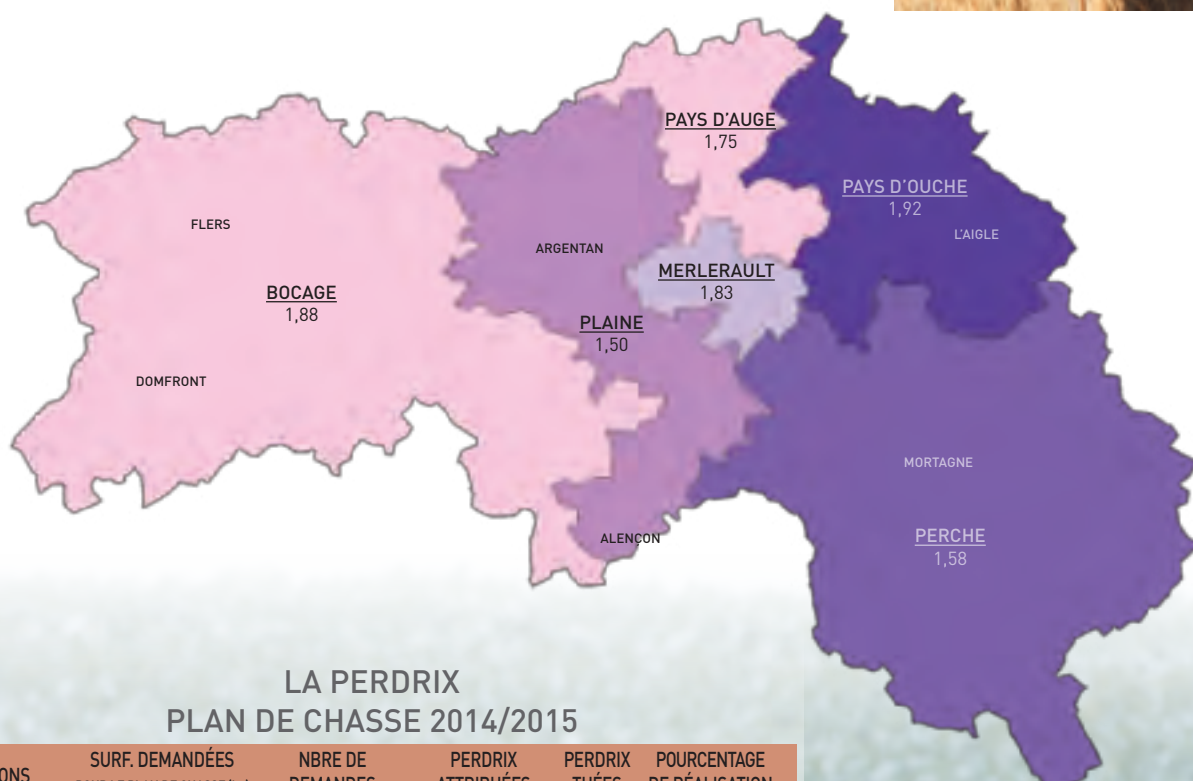
Il est difficile d'avancer pour le moment des hypothèses explicatives. Des différences de cohortes mensuelles de naissance auraient permis d'orienter notre réflexion, mais la chronologie de la saison de la reproduction ne semble pas présenter de différences significatives.

Les analyses effectuées récemment sur un important jeu de données collectées par certaines fédérations départementales de chasseurs ont permis de mettre en évidence une baisse du succès de la reproduction dans la région du Massif central au cours de la période 2000 à 2010. Aucune baisse globale significative n'a, en revanche, été détectée sur les données collectées au cours de la même période dans quelques autres régions françaises, même si la baisse est également avérée sur certains territoires. Les possibilités d'investigations restent toutefois limitées car les jeux de données disponibles comportent de nombreuses années manquantes et le cas de la Normandie confirme qu'une baisse a, au moins, eu lieu dans certaines autres régions. Le réseau qui verra prochainement le jour a justement pour objectif de pallier ces problèmes ; il devrait permettre de décrire la situation avec davantage de précision et ainsi répondre au réel besoin de progresser dans la connaissance des facteurs qui affectent le succès de la reproduction du lièvre. La Fédération des Chasseurs de l'Orne a souhaité rejoindre ce réseau national. Une zone de référence a été délimitée dans la région de Tinchebray, où tous les protocoles mis en place par l'ONCFS dans le cadre de ce programme seront appliqués. La Fédération souhaite remercier l'ensemble des chasseurs du secteur qui participent à cette étude de longue haleine.

PERDRIX

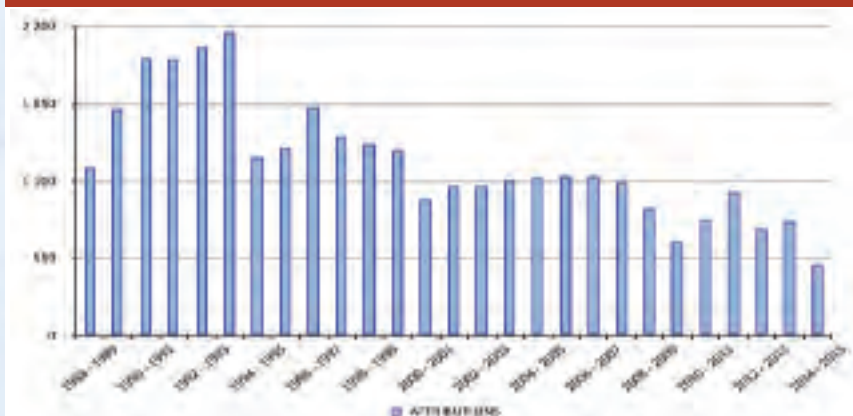


NOMBRE DE PERDRIX ATTRIBUÉES AUX 100 HA POUR LA SAISON 2014/2015



LA PERDRIX
PLAN DE CHASSE 2014/2015

RÉGIONS	SURF. DEMANDÉES POUR LE PLAN DE CHASSE (ha)	NBRE DE DEMANDES	PERDRIX ATTRIBUÉES	PERDRIX TUÉES	POURCENTAGE DE RÉALISATION
BOCAGE	425,23	3	8	0	0
PAYS D'AUGE	1 140,60	6	20	4	20
PLAINE	13 368,65	50	201	57	28
PERCHE	12 770,44	61	202	58	29
LE MERLERAULT	2 245,03	9	41	3	7
PAYS D'OUCHE	2 234,19	11	43	15	35
TOTAL	32 184,14	140	510	137	27



BÉCASSE

CARNET DE PRÉLÈVEMENTS DE BÉCASSE

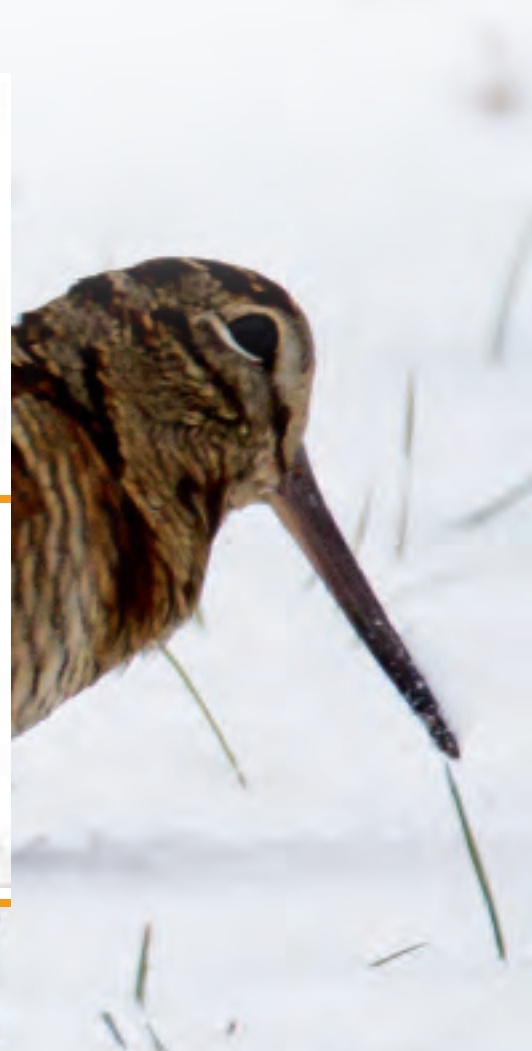
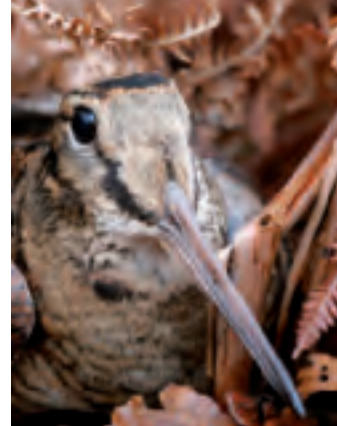
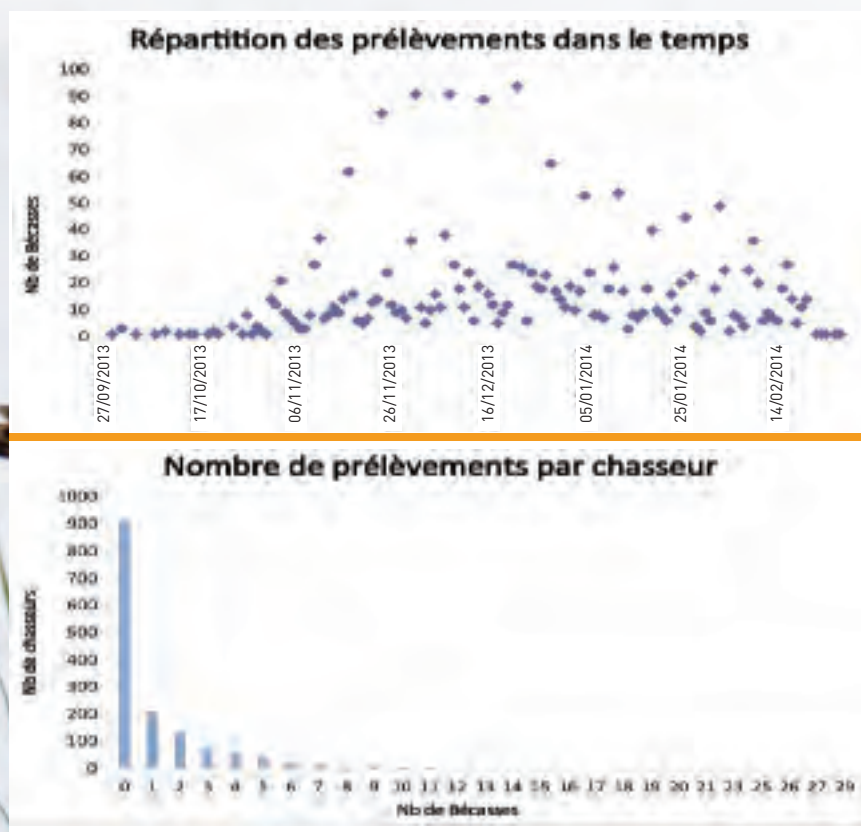
Pour la saison 2013/2014, 9 626 carnets ont été distribués aux chasseurs du département. Seul 1 545 ont été retournés, soit 16 %. Ce taux de retour paraît insuffisant aux yeux du ministère de l'Environnement qui nous encourage à ne pas délivrer de nouveaux carnets à ceux qui n'ont pas rendu celui de l'année précédente.

SAISON	DISTRIBUÉ	RETOURNÉ	TAUX DE RETOUR
2011/2012	11 765	3 622	31 %
2012/2013	11 329	1 933	17 %
2013/2014	9 626	1 545	16 %

CE QUE CES CARNETS NOUS APPRENNENT

Ils nous montrent que les prélèvements sont principalement réalisés au cours du mois de décembre (Cf. Graphique Répartition des prélèvements dans le temps).

Ils nous montrent également que 87 % des prélèvements sont inférieurs à 3 oiseaux par personne et par an. On observe même que la majorité des personnes (60 %) ayant retourné leur carnet n'ont prélevé aucun oiseau.





CoforOuest
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DU GRAND OUEST

Gérer la Forêt, un métier, une passion...

Agence de Sées – 61500 SEES - Tél 02.33.82.41.90 P. 06 82 86 04 17

Email : s.riverain@coforouest.fr

**CoforOuest au service de tous les propriétaires forestiers
pour les aider à gérer et valoriser leurs bois.**

- ✚ Gestion Forestière
- ✚ Approvisionnement
- ✚ Installation et suivi des peuplements
- ✚ Travaux sylvicoles
- ✚ Récolte et commercialisation des bois

Plus d'information sur www.coforouest.fr





LES NOUVEAUX CHASSEURS

L'Orne, grâce à l'initiative
de la Fédération Départementale
des Chasseurs, est sur le point
de se doter d'une Association
Départementale des Jeunes Chasseurs.

C'est le 11 avril dernier, lors de l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs de l'Orne, que le coup d'envoi de ce projet ambitieux a été donné. L'Association Nationale des Jeunes Chasseurs a alors pu présenter le mouvement des Jeunes Chasseurs, sa vocation, son historique et son fonctionnement.

Les réactions enthousiastes de l'assistance et les nombreuses prises de contact après cette intervention ont pu permettre de poser immédiatement des jalons concrets.

Parmi ses raisons d'être, l'Association Nationale des Jeunes Chasseurs a la tâche importante d'aider à la constitution d'une telle association. Pour ce faire, elle dispose du retour d'expérience de la bonne soixantaine d'ADJC déjà existantes.

Si le volet administratif d'une telle démarche pourrait faire peur et rebuter de nombreux jeunes, qu'ils se rassurent : d'autres qu'eux ont déjà défriché le terrain, et ils bénéficieront de tout le nécessaire pour s'affranchir de ces tâches rébarbatives. Ils auront en particulier des statuts prêts à l'emploi et bien rôdés. Il leur suffira de les compléter en fonction de leur département et de les envoyer à la Préfecture. S'ils désirent un règlement intérieur, il leur en sera également proposé un.



Au pupitre, lors de l'Assemblée Générale de la Fédération, Gaétan Lair, président de l'Association Nationale des Jeunes Chasseurs, épaulé par Ludovic Fabre, Vice-Président de l'association.

Ces tâches basiques assurées, on peut désormais s'occuper sereinement de la partie communication, de loin la plus intéressante. Internet est une chance inouïe pour porter à la connaissance du plus grand nombre un tel projet. L'ANJC peut créer une page Facebook, l'alimenter, y inviter un maximum d'internautes et la rétrocéder ensuite à l'Association Départementale une fois celle-ci réellement créée.

Une communication *via* les sites Internet de la Fédération et de l'ANJC doit également être menée. Autre pilier de cette communication : la présence sur un salon. Cela tombe bien, le Haras du Pin accueille cette année la fête de la chasse, traditionnellement implantée à Carrouges. L'ANJC y sera présente, un stand lui étant réservé. Nul mieux qu'un Jeune ne pouvant aller à la rencontre des autres Jeunes, ce sera l'opportunité

d'une présentation et d'échanges de coordonnées.

Le but de tout cela est de tendre vers une première réunion publique où l'on retrouve un maximum de Jeunes Chasseurs. En règle générale, une telle réunion se tient au siège de la Fédération.

Là, un ou plusieurs membres de l'ANJC vont intervenir, présentation Powerpoint à l'appui. Il s'agit d'exposer aux Jeunes présents tout le parti qu'ils peuvent tirer de leur implication dans une ADJC. Chaque département étant spécifique, il convient de s'adapter, en faisant l'inventaire des besoins et des aspirations des Jeunes du département.

A l'issue d'une telle réunion, il faut alors prendre date d'un second rendez-vous dont l'objet sera la mise en place d'un Conseil d'Administration, avec élection d'un bureau en bonne et due forme.

Si un tel cheminement peut sembler un tantinet complexe à certains, qu'ils soient rassurés : premièrement, ce qui est fait n'est plus à faire. Deuxièmement, l'ANJC s'engage à les suivre tout au long de ces quelques démarches. Troisièmement, il suffit de demander aux ADJC existantes si le jeu en valait la chandelle ; de tout cœur, elles vous le confirmeront et vous accueilleront avec ferveur dans leur mouvement.

La Fédération des Chasseurs de l'Orne se tient à la disposition des jeunes chasseurs qui voudront bien se manifester auprès d'elle, afin de créer une association départementale.



QUE VONT DEVENIR NOS MILIEUX BOCAGERS ?

POINT DE VUE DE LAURENT NEVOUX

Les milieux bocagers sont importants en Basse-Normandie. Ils façonnent nos paysages et sont utilisés par la faune, et notamment l'avifaune. Ces milieux d'une grande diversité écologique, comme d'ailleurs l'ensemble des milieux dits « ordinaires » doivent retenir notre attention et être gérés de manière durable. Ils sont pourtant mis à mal depuis plusieurs années notamment à cause de la Politique Agricole Commune, dont la quasi-totalité des aides sont orientées vers les exploitations céréalières.





Comme nous avons tous pu le constater, l'hiver 2014/2015 a été terrible pour les haies de notre département. Les chiffres de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) sont, à ce titre, éloquent. Nous perdons en Basse-Normandie 1 800 km de haies par an, dont 900 km dans l'Orne. Alors que nous assistions depuis 1990 à une diminution du nombre de haies arrachées par an ; depuis 2005, la progression est très importante.

La mise en place de la filière bois énergie semble à tous une des solutions pour sauver le bocage, permettant aux agriculteurs de trouver une rémunération à l'entretien des haies. Malheureusement, cette filière se développe trop vite et sans encadrement juridique ou de bonne pratique. Si l'exploitation forestière est très encadrée en forêt, elle est, en revanche, inexistante sur les haies.

D'ailleurs, 2 filières bois énergie se côtoient. L'une à destination des petites et moyennes chaufferies en milieu rural, avec des rayons d'approvisionnements de 10 à 15 km. L'autre filière, à destination des agglomérations ou des industries en filière longue. Ces dernières ont installé d'énormes chaudières à copeaux de bois, sans mesurer la mobilisation de la ressource. A titre d'exemple, la ville de

Rennes consomme 130 000 tonnes de bois ou encore 260 000 stères (1 000 tonnes = 2 000 stères) par an, soit 20 semi-remorques par jour. La filière commence à manquer de bois, il devient nécessaire d'en importer. Les ports de Caen, Rouen et Nantes ont déjà commencé à accueillir les bateaux provenant d'Amérique du Nord ou du Sud et des pays baltes.

A l'inverse, le bois de nos forêts est exporté en Chine à des prix très élevés qui risquent de mettre nos entreprises locales en difficultés. Sans parler des particuliers qui se chauffent avec du bois bûche qu'ils allaient façonner eux-mêmes en forêt ou sur les haies. Ces personnes ont plus de difficultés à accéder à cette ressource car elle est vendue vers les filières bois déchiqueté ou devient trop chère ou inexistante.

Il est temps d'apporter un ensemble de garanties et de contrôles à la filière, tout comme cela est fait en forêt. Par ailleurs, se pose la question du bilan carbone de ces approvisionnements, avec les kilomètres parcourus par les camions en France ou à l'étranger.

Pour certains agriculteurs, cette filière est un exutoire (définition du petit Larousse : moyen de se débarrasser de ce qui gêne). En effet, dans de nombreux cas, le prix retiré par la vente du bois permet de financer l'arrachage. L'agrandissement des

parcelles qui en découle, s'accompagne le plus souvent par un retournement des prairies, d'un drainage et d'une mise en culture beaucoup plus rentable pour l'exploitant.

D'un côté, on demande aux agriculteurs, depuis plusieurs décennies, de produire toujours plus, sur des surfaces de plus en plus réduites (700 000 ha de S.A.U. disparaissent tous les 10 ans) et de l'autre, on engage une politique de mise sous cloches des espèces ou des milieux dits remarquables.

Pour qu'une filière bois-énergie soit viable et respectueuse de l'environnement, il semble évident qu'il faille privilégier les petites structures locales. En parallèle, les villes doivent mettre en place des cahiers des charges avec un système de contrôle sur le terrain.



Elles doivent prendre en compte :

1) LA RESSOURCE

S'assurer de la ressource à long terme, en fonction du dimensionnement de la chaudière, sachant que l'exploitation d'une haie peut s'effectuer tous les 20 à 30 ans. Il est également important de définir un périmètre d'approvisionnement le plus faible possible.

Le contre-exemple parfait : le projet de chaudière AREVA de la Hague qui se situe dans le département le moins boisé de France.

2) LES BONNES PRATIQUES D'EXPLOITATION

Eviter de couper les arbres avec des pinces qui éclatent les souches et empêchent les haies de repousser.

En Vendée, le département a mis en place un système qui permet d'exploiter les haies d'une façon durable. Dans le cas d'exploitation avec des têtes d'abattage sur pelleteuse, la coupe des brins doit se faire à plus d'un mètre, ensuite ils sont recoupés au ras du sol avec une tronçonneuse. Cela permet à la haie de recevoir normalement.

3) L'ARRACHAGE

S'assurer que la haie, après abattage, reste bien en place, ne soit pas traitée ou trop broyée par l'épareuse.

Sur ce dernier point, la réforme de la P.A.C. devrait améliorer la situation à condition qu'il ne soit pas trop tard. Les haies deviennent admissibles aux aides, en contrepartie, elles ne peuvent plus être arrachées, cette mesure a pris effet au 1^{er} janvier 2015. Les agriculteurs peuvent toujours déplacer les haies sans autorisation, si celles-ci représentent moins de 2 % du linéaire de l'exploitation, au-delà, une demande d'autorisation doit être adressée à la DDT.



Le bois énergie reste une piste intéressante pour maintenir le bocage à condition que la ressource soit exploitée de manière raisonnée et que tous les acteurs de la filière s'engagent à respecter des règles de gestion qui garantissent :

- une bonne qualité de travail,
- ne pas prélever plus que ce que peut produire par an l'exploitation (limiter les quantités par ferme),
- assurer une gestion durable par un renouvellement de la ressource et des replantations.

Il ne faut pas oublier que les milieux bocagers jouent un rôle écologique majeur. La haie lutte contre l'érosion des sols, assure une partie des corridors écologiques, joue un rôle dans la qualité de l'eau et participe grandement à notre bien commun par le cadre de vie qu'elle nous offre.

Il serait vraiment dommage de sacrifier le bocage et nos milieux naturels, au nom de la transition énergétique et de la réduction des gaz à effet de serre... Drôles de paradoxes.

Laurent Nevoux



RENCONTRES SAINT-HUBERT DE L'ORNE



DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL :

Éric DUFOUR

16, rue des Andaines

61140 JUVIGNY-SOUS-ANDAINE

Les rencontres Saint-Hubert sont ouvertes à tous, jeunes et moins jeunes, femmes et hommes possédant un chien d'arrêt ou spaniel.

PERMIS DE CHASSER

Pour participer aux Rencontres Saint-Hubert, il est obligatoire d'être titulaire d'un permis de chasser

validé pour le département où se déroule l'épreuve.

PARCOURS

Après s'être présenté aux juges et avoir répondu aux questions cynophiles et cynégétiques, le chasseur seul avec son chien effectue un parcours d'une durée de vingt minutes. Le jury apprécie l'éducation, la prudence, la sportivité, la façon d'explorer le terrain, la conduite du chien, le comportement de ce dernier dans la recherche du

gibier avec une quête énergique et un bon contact avec son maître.

Cette journée doit être faite de convivialité et de camaraderie entre véritables passionnés de chasse.

Connaissances, environnement, sécurité, sportivité et complicité sont les maîtres mots de l'équipe chasseur/chien.

SITE :

<http://www.chasseurdefrance.com/les-rencontres-saint-hubert-2/>

REPAS SAINT HUBERT :

Je réserve repas x15 €, soit la somme de €, que j'ajoute au montant de mon engagement.

Votre règlement (engagement+repas) à l'ordre « Rencontres Saint-Hubert de l'Orne » doit être retourné à Éric DUFOUR avant le 19 septembre 2015. Pour plus de renseignements : Éric DUFOUR (tél. 06 10 58 42 88) (erdufour@orange.fr) – 16, rue des Andaines – 61140 JUVIGNY-SOUS-ANDAINE ou Christophe BONNEL (tél. 02 33 38 12 01) – Place de l'Église – 61140 JUVIGNY-SOUS-ANDAINE

FICHE D'ENGAGEMENT



CONCURRENT

Nom, Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : E-mail :

Permis de chasser n° :

(joindre une photocopie de la validation annuelle pour le département de l'Orne)

CHIEN D'ARRÊT OU SPANIEL

Nom : Race : Sexe :

Né(e) le : Tatouage ou puce : L.O.F. :

Chien trialer : ☐ oui ☐ non Carnet de travail n° :

Je déclare me soumettre au règlement de l'épreuve et décharge par la présente l'organisateur de toute responsabilité civile et pénale.

Ci-joint un chèque postal ou bancaire à l'ordre de :

RENCONTRES SAINT-HUBERT DE L'ORNE

Engagement d'un chien gratuit pour les juniors (- 20 ans) et les nouveaux permis.

Engagement pour le premier chien : 30 €

pour le deuxième chien : 20 €

IMPORTANT : Cette demande d'engagement devra être retournée avant le 13/09/2015 à Éric Dufour – 16, rue des Andaines – 61140 Juvigny-sous-Andaine accompagnée du règlement et d'une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.

Fait à : le

SIGNATURE

**RENCONTRES
SAINT-HUBERT**
de l'Orne

**ÉPREUVE DU SAMEDI
10 OCTOBRE 2015**

LA RENCONTRE AURA LIEU
SUR LA COMMUNE DE
JUVIGNY-SOUS-ANDAINE

RÉSULTATS DE PROCÈS-VERBAUX EXEMPLAIRES

PROCÈS N° 1

Le 14 février 2015 à 01h45 deux patrouilles du Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie d'ARGENTAN se trouvent en service nocturne sur la commune d'ÉCOUCHÉ pour lutter contre les cambriolages lorsque leur attention est attirée par des coups de fusils de chasse provenant de la campagne environnante.

Les gendarmes réagissent et s'adaptent à la situation. Ils se dirigent tactiquement selon un plan rapidement élaboré dans la direction des détonations. Cette manœuvre leur permet de repérer une Peugeot 306 qui circule sur la RD 204 entre ÉCOUCHÉ et BOUCÉ dont le passager avant détient une arme de chasse dont les canons apparaissent par la vitre de la portière.

Les gendarmes interceptent le véhicule et interpellent en sécurité ses deux occupants qui reconnaissent être en action de chasse nocturne illicite. La surprise des forces de l'ordre sera encore plus grande lors de la vérification des identités, le conducteur est âgé de 19 ans par contre le détenteur de l'arme chargé de tirer sur le gibier n'a que 13 ans.

Placés en garde à vue, les chasseurs peu scrupuleux de la réglementation révèlent avoir tué un sanglier et tirés quelques lapins durant la nuit écoulée et se livrer à des actes de braconnage similaires depuis plusieurs mois.

Les intéressés se sont vus notifier une convocation en justice.

Le mineur est en attente de jugement par le tribunal des enfants ; le majeur, conducteur du véhicule, a été condamné à accomplir un stage de citoyenneté dans un délai de 6 mois, à 105 heures de travaux d'intérêts généraux et 720 € d'amende.

L'initiative et l'intervention remarquables à plusieurs égards des militaires du PSIG d'ARGENTAN seront soulignées au travers des articles parus dans la presse et sur la page facebook du groupement de l'Orne qui ont suscité des retentissements de satisfactions faisant honneur à l'action de la gendarmerie.



PROCÈS N° 2

TIMBRE AMENDE POUR INFRACTION AU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE LIÉE À LA SÉCURITÉ DES CHASSEURS ET DES TIERS.

Le 18 janvier 2015 en mission de police de la chasse, les agents fédéraux ont effectué des contrôles de permis de chasser auprès de chasseurs présents lors d'une battue au chevreuil dans un bois situé sur la commune de LA FERRIÈRE BOCHARD. Après plusieurs contrôles, un chasseur, M. X, était non porteur d'une tenue fluorescente. Après un rappel de la réglementation en vigueur (art. 11 de l'arrêté préfectoral d'ouverture et de fermeture de la chasse).

Un timbre amende de 4^e classe a été dressé au contrevenant, qui devra régler la somme de 135 €.



PROCÈS N° 3

Le 22 septembre 2013, M. X, accompagné de M. Y, son fils et M. Z, son neveu partent chasser à Valframbert sur un terrain en cours d'aménagement en zone de développement économique. Cette parcelle, ceinturée d'axes de circulation routière est interdite à la chasse par la municipalité. Ces trois individus arrivent peu avant 9 h 00 à Valframbert, heure légale d'ouverture de la saison de chasse à tir 2013/2014 dans le département de l'Orne. M. X et son neveu, tous les deux porteurs d'un permis de chasser validé pour cette année cynégétique et d'une attestation d'assurance, s'équipent chacun d'un fusil. M. Y, bien qu'il ne soit pas titulaire du permis de chasser s'équipe également d'un gilet de chasse approvisionné en cartouches et d'un fusil de chasse calibre 16. Dès 9 h 00, ces trois chasseurs parcourent la parcelle à la recherche de gibier, en compagnie d'un chien. Ils chassent en ligne afin de rabattre le gibier présent dans cette friche et de le tirer. M. Y tire avec son fusil calibre 16, M. Z tire et tue un lapin de garenne et une perdrix grise dans ce champ en cours d'aménagement.

Les constatations en date du 22 septembre 2013 mettent en évidence la chasse sur le terrain d'autrui sans le consentement du propriétaire. Il nous informe de sa volonté de déposer plainte à l'encontre des trois chasseurs contrôlés en action de chasse sur la parcelle communale.

S'en suit une procédure à l'encontre de M. Y pour chasse sans permis de chasser valable et chasse sans assurance et à l'encontre de M. X, Y et Z pour chasse sur le terrain d'autrui sans le consentement du propriétaire ou du détenteur du droit de chasse.

Les prévenus ont été déclarés coupables. Le tribunal les a condamnés chacun à 600 € d'amendes, à verser 500 € au titre des Dommages Intérêts à la Fédération et à verser 400 € sur le fondement de l'article 475-1.

Il a ordonné, de surcroît, le retrait du permis de chasser des deux intéressés et la confiscation du fusil détenu par la troisième personne, mineure.



OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE

« Le Pin Fleury »

61310 LE PIN-AU-HARAS

Tél. : 02 33 67 19 20

Fax : 02 33 67 33 41

E-mail : sd61@oncfs.gouv.fr

Alain MERELLE

Agent technique de l'environnement
Tél. 06 25 07 05 09

Jean-François BERTRANDY

Agent technique de l'environnement
Tél. 06 25 03 19 31

Patrick BELLAYER

Agent technique de l'environnement
Tél. 06 23 75 03 45

Rémi GERAULT

Agent technique de l'environnement
Tél. 06 25 07 05 07

Olivier DAUVIN

Agent technique de l'environnement
Tél. 06 40 60 71 85

Stéphane MACE

Agent technique de l'environnement
Tél. 06 31 63 13 21



DESTRUCTION DES CORVIDÉS

Les règles concernant l'utilisation des appelants sont fixées par l'arrêté du 4 novembre 2003 relatif à l'usage des appeaux et des appelants pour la chasse des oiseaux de passage et du gibier d'eau et pour la destruction des animaux nuisibles.

L'article 2 modifié de cet arrêté en matière de corvidés prévoit que « Sans préjudice des dispositions de l'article 7 de l'arrêté du 1^{er} août 1986 susvisé, l'emploi des appeaux et des appelants artificiels est autorisé sur le territoire métropolitain :

- pour la chasse des oiseaux de passage et du gibier d'eau ainsi que des corvidés suivants : corbeau freux (*Corvus frugilegus*), corneille noire (*Corvus corone*), pie bavarde (*Pica pica*) ;
- pour la destruction des animaux nuisibles, à l'exception du pigeon ramier ».

Les appelants artificiels (formes utilisées sur un tourniquet par exemple) et appeaux peuvent donc être utilisés pour le tir des corvidés en période de chasse mais également en destruction lorsque ces derniers sont classés nuisibles.

L'article 7 de l'arrêté ministériel du 1^{er} août 1986 énumère les seuls moyens d'assistance électroniques autorisés pour la chasse et la destruction des animaux classés nuisibles en application de l'article L. 424-4 du Code de l'environnement.

Ainsi, aucune disposition n'interdit l'utilisation du tourniquet pour la chasse et la destruction des corvidés avec des appelants, il demeure dans tous les cas interdit pour le tir du pigeon ramier (article 2 de l'AM du 4 novembre 2003) et si le tourniquet est pourvu d'un moteur, il ne sera autorisé que s'il ne comporte aucun élément électronique tel que variateur ou commande à distance par exemple.



LA LOUVETERIE DANS L'ORNE

Les récentes modifications du paysage de la louveterie dans notre département nous amènent à remercier M. Jacky Fourreau d'une part, qui a occupé cette charge dans la 1^{re} circonscription pendant trois mandats successifs, dont les Beagle-Harrier laisseront une certaine nostalgie chez de nombreux chasseurs et M. Yvan Hubert d'autre part qui avait été nommé en 2009 sur la 4^e circonscription en remplacement de M. Alain Vallée.

Tous deux n'ont pas souhaité renouveler leur mandat. Nous souhaitons que le temps dont ils vont disposer dorénavant leur permettent de s'adonner pleinement à de nouvelles occupations.

Un réaménagement des circonscriptions de la louveterie a été effectué en tenant compte du découpage des massifs cynégétiques repris dans le nouveau schéma départemental qui vient d'être adopté. Vous pourrez donc prendre connaissance de cette réorganisation sur la carte annexée.



A PROPOS DU BLAIREAU

En l'absence de prédateurs, le blaireau est devenu une espèce en expansion dans certains secteurs de notre département, occasionnant quelquefois des nuisances, qui amènent les victimes à se tourner vers la Louveterie.

Il est important de rappeler que cette espèce n'est pas classée nuisible, qu'elle est chassable sous terre du 15 mai au 15 janvier et sur terre de l'ouverture générale au 28 février. Il faut donc profiter au maximum de ces périodes pour effectuer les régulations qui sembleraient nécessaires.

Il est vrai qu'aujourd'hui les compétences du lieutenant de louveterie, jusqu'alors limitées à la régulation des nuisibles ont été étendues **à toute la faune**, qu'elle soit protégée ou non, et que des missions particulières à cet effet peuvent lui être confiées.

Ces missions ne peuvent cependant être envisagées que dans des cas exceptionnels :

- Risque avéré pour la sécurité publique.
- Raisons sanitaires, par exemple.
- Dégâts agricoles importants dûment constatés.

Il est donc important que les demandeurs produisent des éléments tangibles qui légitiment la prise de tels arrêtés par l'administration. De plus, si une opération de piégeage sous couvert du lieutenant de louveterie devait être le seul moyen d'intervention envisageable, elle ne pourrait s'effectuer que dans un périmètre précis et pour une durée limitée. Dans ce cas il est conseillé de se rapprocher du lieutenant de louveterie de la circonscription qui contactera l'association des piégeurs afin de trouver à proximité une personne agréée qui puisse procéder au contrôle journalier des pièges comme le prévoit la législation en vigueur.

Beaucoup ne comprennent pas que le blaireau ne figure pas dans la catégorie 3 des espèces susceptibles d'être classées nuisibles, et dont la liste est révisable chaque année en CDCFS. Il faut savoir que ce classement est issu d'une réglementation nationale pour laquelle aucune modification n'est envisagée pour l'instant. Comme la marge d'intervention des louvetiers sur le sujet est non seulement limitée, mais aussi très encadrée, il est conseillé de profiter au maximum des périodes prévues à cet effet pour effectuer des régulations dans les secteurs qui le nécessitent.

A. BRISARD
Président des lieutenants
de louveterie de l'Orne



GRANGERE Sébastien

Les Pavements
61800 TINCHEBRAY
Tél. 02 33 96 38 35
Port. 06 81 72 84 93

6^e circonscription :

Massifs de Bocage Est et Bocage Ouest



CORDEAU Roger

La Hatrie
61570 ST-CHRISTOPHE
Tél. 02 33 39 53 90
Port. 06 75 70 66 96

ARGENTAN

5^e circonscription
Massif de Gouffern



DENIS Gérard

Le Breuil
61440 ST-ANDRÉ-DE-MESSEI
Tél. 02 33 65 77 50
Port. 06 87 09 85 22

DOMFRONT

7^e circonscription :
Massif d'Andaines



BRISARD

Le Gué de L
61250 ST N
Tél. 02 33 26
Port. 06 81 5

1^{re} circonscription
Massifs d'Écouv

ALÉ

LA LOUVETERIE

DANS LE DÉPARTEMENT



MERCIER Jean-Pierre

L'Aunay
61120 ROIVILLE
Tél. 02 33 35 49 64
Port. 06 20 91 11 31

4^e circonscription :

L'Aigle, Pays d'Auge et Saint-Évroult

L'AIGLE



DE CRÉCY Philippe

Le Coudray
61380 MAHERU
Tél. 02 33 34 57 87
Port. 06 20 65 95 27

3^e circonscription :

Massifs de Charencey, Longny, Monts d'Amain, Moulin Bonsmoulins et Trappe Perche

MORTAGNE



LEBRETON Jacky

La Pigorerie
72130 MOULINS-LE-CARBONNEL
Tél. 02 33 32 88 40
Port. 06 77 50 62 86

2^e circonscription :

Massifs de Bellême, Réno Valdieu et Sud Perche

ÉQUIPAGES DE DÉTERRERREURS ORNAIS

AYANT ATTESTATION DE MEUTE

M. ANSEL Maximilien

Le Bois Morel • 61320 St-Martin-l'Aiguillon
Tél. 06 16 23 09 89

M. ARCANGER Henri et Benoît

21, place du Marché • 61350 Passais-la-Conception
Tél. 02 33 38 72 81

M. AUBRY Michel

La Goulière • 61550 Gauville
Tél. 02 33 34 90 89

M. AUMOQUETTE Guy

Saint-Clair • 61500 Belfonds
Tél. 02 33 27 83 06

M. BECHET Joël

Le Bourg • 61600 Le Grais
Tél. 07 50 44 24 25

M. BEILLARD Lionel

Les Toiseries • 61400 La Chapelle Montligeon
Tél. 02 33 83 90 10

M. BIBAUT Daniel

56, rue Pierre de Romanet
61130 St-Martin-du-Vieux-Bellême

M. BIDAUX Benoît

La Charpenterie • 61220 Le Ménil-de-Briouze
Tél. 06 12 05 00 53

MM. BONNE Michel et Benjamin

La Benoise • 61570 St-Christophe-le-Jajolet
Tél. 02 33 39 04 91

M. BOUTE Gaston

La Boulaye • 61100 La Chapelle-Biche
Tél. 02 33 66 86 12

M. CARVILLE Benoît

Les Landes • 61100 Saint-Paul
Tél. 02 33 66 16 47

M. COLLETTE Fernand

Le Parc • 61170 Les Ventes de Bourse
Tél. 02 33 27 11 83

M. COMBELLE Patrice

Le Clos du Bourg • 61130 Gemages
Tél. 06 87 22 51 29

M. DELAUNAY Roger

Pommereux • 61150 Montgaroult
Tél. 02 33 35 14 03

M. DELECLUSE Frédéric

La Gastine • 61170 Barville
Tél. 02 33 27 64 20

M. DELORY Claude

147, La Hisière • 61100 Flers
Tél. 06 68 72 47 33

M. DROUIN Pascal

85, rue de Paris • 61100 Flers
Tél. 02 33 65 25 07

M. DUBOIS Emmanuel

Le Tertre • 61600 St-Patrice-du-Désert
Tél. 06 87 94 01 34

M. DURAND Dominique

La Gare • 61410 St-Ouen-Le-Brisoult
Tél. 02 43 03 85 94

M. DUTARDRE Régis

La Charpenterie • 61420 Gandelain
Tél. 06 12 94 76 40

M. FICHET Alain

Le Breuil • 61440 St-André-de-Messei
Tél. 02 33 64 29 11

M. FRANÇOIS Hervé

Les Vignes • 61250 St-Nicolas-des-Bois
Tél. 02 33 32 86 08

M. FROGER Alain

La Farinière • 61570 Boucé
Tél. 06 35 95 82 52

M. GAULIER Christian

Les Goutiers • 61190 La Poterie au Perche
Tél. 02 33 25 95 12

M. GAUTIER Ludovic

14, rue Basse • 61800 Tinchebray
Tél. 02 33 66 28 71

M. GIRARD Alain

23, rue du Verger de la Providence • 61500 Sées
Tél. 06 65 09 11 70

M. GUERIN Damien

13, rue du Hec • 61350 L'Épinay-le-Comte
Tél. 02 33 30 46 58

M. GUITET Raymond

Mancellière • 61600 Beauvain
Tél. 07 80 40 66 91

M. GUYOT Dominique

La Guillerie • 61130 Bellou-le-Trichard
Tél. 02 33 83 23 28

M. HARDY Eugène

La Bourdonnier • 61220 Lignou
Tél. 06 31 57 64 11

M. HEINRY Mickaël

L'Anceillère • 61340 Dance
Tél. 02 33 73 43 36

M. HODIESNE Pierre

Les Hues • 61800 Chanu
Tél. 02 33 66 87 49

M. HUREL Pierre

La Mottinière • 61800 Chanu

M. JAHANDIER Christophe

La Hardière • 61370 Sainte-Gauburge
Tél. 02 33 34 08 50

M. LAPRUNE Rodolphe

Les Coutures • 61210 Bazoches-au-Houlme
Tél. 06 77 40 67 04

M. LEBOSSE Maurice

Hôtel Morton • 61350 St-Mars-d'Egrenne
Tél. 02 33 38 73 27

M. LECOIS Michel

16, chemin de l'Aufrère • 61100 Landisacq
Tél. 02 33 65 83 38

M. LEFOULON Florent

La Bourdonnière • 61220 Pointel
Tél. 02 33 64 39 15

M. LESGAGES Marcel

31 rue du Docteur Petit • 61220 Briouze
Tél. 06 03 41 77 88

M. LESGAGES René

La Rivière • 61150 Joué-du-Plain
Tél. 02 33 36 20 37

M. MAIGNAN Georges

Les Roseaux • 61350 St-Fraimbault
Tél. 02 33 38 83 00

M. MALLET Sébastien

L'Étre au Roi • 53140 Lignièrès-Orgères
Tél. 02 43 03 01 87

M. MARCHANDET Éric

5, rue des Écuys • 61100 La Lande-Patry

M. MARTIN Jean

La Bistièrre • 61100 Cerisy-Belle-Étoile
Tél. 02 33 66 52 65

M. MARTIN Stéphane

18, rue de la Gare • 61330 Céaucé
Tél. 06 99 61 74 09

M. MONTIEGE Gervais

2, rue des Charmilles • 61420 St-Denis-sur-Sarthon
Tél. 02 33 31 03 85

M. MASSON Hervé

La Tuilerie • 61190 Bubertre
Tél. 02 33 25 78 56

M. MASURIER Denis

La Tonnequière • 61230 Le Sap-André
Tél. 02 33 39 44 63

M. OLIVIER Emmanuel

Le Bourg • 61420 Gandelain
Tél. 02 33 27 46 49

M. PIERRE Tony

Launay • 61100 La Selle-la-Forge
Tél. 06 48 55 04 46

M. PLUMAIL Sébastien

Le Champ Thomas • 61700 Saint-Brice-en-Passais
Tél. 02 33 37 77 84

M. POTET Clotaire

La Tuilerie • 61130 Ige
Tél. 02 33 83 55 64

M. POTTIER Samuel

Le Perrier • 61700 Lonlay-L'Abbaye

M. QUENTIN Maurice

Le Parc • 61700 Champsecret
Tél. 02 33 38 55 76

M. RAMAGE Aurélien

La Trébodièrre • 61560 La Gonfrrière
Tél. 02 33 84 49 95

M. RENAULT Dylan

La Rachée • 61600 Saint-Maurice-du-Désert
Tél. 06 34 01 17 98

M. RIOULT Frédéric

L'Ecouflers • 61310 Ginal
Tél. 02 33 35 60 01

M. ROGER Laurent

Le Chemin • 61600 La Chaux
Tél. 06 16 57 01 58

M. ROUXEL Jonathan

16, rue de Beauséjour • 61250 Condé-sur-Sarthe
Tél. 02 33 82 02 91

M. ROUZIER Gérard

Le Bois • 61150 St-Brice-sous-Rânes
Tél. 02 33 35 27 77

M. RUEL Ludovic

Le Bourg • 61570 Marcei
Tél. 06 72 16 28 43

M. SOISNARD Jean

Crève cœur • 61210 Giel-Courteilles

M. SOUBIEN Michel

La Forge Martin • 61430 Ste-Honorine-La-Chardonne
Tél. 06 03 95 92 19

M. TAMSEDDAK Nassim

La Courtauderie • 61450 Banvou
Tél. 06 21 87 22 17

M. TURBOUT Gérard

La Haie • 61220 Briouze
Tél. 02 33 64 91 31

MM. VANDENBROUCKE Gilles et COISPEL Michel

Ferme de la Grossière • 61220 St-Ouen-sur-Iton

M. VIVIE Sébastien

La Bellière • 61550 Gauville
Tél. 02 33 24 28 69

M. WHITTON Mickaël

Les Hayes • 61440 St-André-de-Messei
Tél. 02 33 14 15 79

NB : Certains équipages n'apparaissent plus dans la liste car le carnet obligatoire n'a pas été retourné à la FDC61.



ASSOCIATION ORNAISE DES ÉQUIPAGES DE VÈNERIE SOUS TERRE

Amis Veneurs, Amis Chasseurs,
Le 27 mars 2015 à 20 h 30 se tenait notre Assemblée Générale. M. de Balorre, invité comme tous les ans, était excusé et c'est M. Vivie qui représentait La Fédération des Chasseurs de l'Orne.

Cette année, il nous fallait faire assez vite car il y avait les élections du bureau. Mais, nous avons passé plus de temps à chercher de nouveaux membres qu'aux élections par elles-mêmes et comme personne ne s'est impliqué : le bureau a été reconduit.

Le deuxième point qui devait monopoliser une partie de cette assemblée, c'est aussi la triste nouvelle que Patrice Combelle nous rapportait après une réunion à laquelle il avait participé. En effet, une loi est

en préparation et a déjà été votée en première lecture. Cette loi interdirait la chasse du blaireau en période complémentaire, ce qui aurait pour incidence de n'ouvrir la chasse de cette espèce qu'à l'ouverture générale c'est-à-dire fin septembre.

Espérons que l'entente des divers mouvements écologiques et de nos têtes pensantes siégeant dans les hautes sphères gouvernementales ne soit pas trop parfaite sinon gare !!! Affaire à suivre...

La journée inter-équipes se déroulait pour 2014 à St-André-de-Messei a encore été une réussite. Pour 2015, celle-ci se déroulera vers Rémalard...

Quelques jeunes chasseurs nous ont contacté par le biais de la Fédé-

ration pour venir découvrir ce mode de chasse, ce sera chose faite cette année, qu'ils soient les bienvenus.

Bien entendu, nous serons à la fête de la chasse, mais au Haras du Pin et non à Carrouges. Nous comptons sur votre visite.

Nous pouvons d'ores et déjà vous communiquer la date de notre prochaine Assemblée Générale qui se tiendra comme pour les autres années à Silly-en-Gouffern : le vendredi 25 mars 2016 à 20 h 30.

Je vous souhaite une excellente saison à tous, mais attention n'oubliez pas qu'il y a toujours diverses maladies qui courent, alors prenez vos dispositions en utilisant des gants.

L. BEILLARD
PRÉSIDENT



PRÉSIDENT
Lionel BEILLARD
Tél. 02 33 83 90 10

VICE-PRÉSIDENT
Patrice COMBELLE

SECRÉTAIRE
Geneviève GODARD
Tél. 02 33 25 76 28

SECRÉTAIRE-ADJOINT
Michel AUBRY

TRÉSORIER
Sébastien VIVIE

TRÉSORIER ADJOINT
Jean-François GODET



ASSOCIATION DES CHASSEURS À L'ARC DE L'ORNE



Ça y est, l'association est formée et a organisé sa première Assemblée Générale, le 28 mars dernier dans les locaux de la Fédération des Chasseurs de l'Orne sous l'égide de M. Jean-Claude FRANÇOIS, vice-président de la FDC 61.

Une trentaine de membres étaient présents.

De nombreux sujets ont été abordés tels que l'organisation d'une journée de formation obligatoire, les diverses manifestations à venir, les entraînements à faire avant de reprendre la saison de chasse...

En parlant de manifestations, nous serons présents à la fête de la chasse du Haras du Pin, les 8 et 9 août 2015.

Après cette matinée bien remplie, un verre de l'amitié a été offert et ensuite nous avons déjeuné dans un restaurant tout près de Silly-en-Gouffern.

La journée s'est terminée par un après-midi entraînement sur cibles.

Franck NEVEU

BUREAU DE L'ASSOCIATION :

PRÉSIDENT

Franck NEVEU

Tél. : 06 81 88 36 65

VICE-PRÉSIDENTS

Laurent CHASLIN

Tél. : 06 84 23 01 16

Hugo BELLENGER

Tél. : 06 73 65 71 81

TRÉSORIER

Stéphane BEGON

Tél. : 06 71 24 76 60

ADRESSE MAIL

acaorne@orange.fr

QU'EST-CE QUE LA CHASSE À L'ARC ?

Chasser à l'arc, ce n'est pas seulement changer de matériel, c'est aussi changer sa façon de chasser.

La chasse à l'arc est une chasse exigeante, notamment parce qu'il faut acquérir des connaissances, s'entraîner beaucoup, c'est-à-dire y consacrer un volume de temps important tout au long de l'année.

Chasser à l'arc, c'est entrer en contact étroit avec la nature et le gibier. Le sommet de l'émotion, dans la chasse à l'arc, c'est quand on a réussi à être près du gibier sans l'effaroucher mais aussi accepter la difficulté. Après du grand public, cette pratique est assez bien perçue. Peut-être parce que l'arc véhicule une image moins agressive que l'arme à feu. Paradoxalement, l'arc permet de chasser et de prélever les animaux en surnombre dans les zones péri-urbaines et sur certains territoires où l'usage d'arme à feu n'est pas envisageable.

À l'arc tout se chasse, aussi bien des petits gibiers de nos campagnes (plumes, poils) que les gros gibiers, à condition de tirer l'animal très très près et à coup sûr car la balistique d'une flèche de chasse (faible vitesse et faible portée utile) impose des conditions de tir favorable : gibier arrêté ou en déplacement très lent.

Petite info : Toute personne désirant pratiquer la chasse à l'arc doit être titulaire du permis de chasser et avoir, au préalable, participé à une session de formation obligatoire possible dans l'Orne.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter ou téléphoner à la FDC61.





L'AFACCC 61

L'AFACCC 61, créée en juillet 2013, compte à ce jour environ 88 adhérents et ne cesse de s'accroître. Cette association a organisé son premier concours départemental de meute de chiens courants dans la voie du sanglier au Parc de Vidai (61) les 16 et 17 mai derniers, où ont concouru 8 équipes différentes. Les spectateurs, venus assez nombreux (environ 130 personnes), chasseurs et non chasseurs, ont pu apprécier le travail de chiens créancés dans la voie du sanglier. Afin d'assu-

rer aux concurrents un jugement impartial sur le travail de leurs chiens, l'AFACCC 61 a fait appel à des juges de l'AFACCC 72 et de l'AFACCC 53 qui ont fait d'ailleurs un excellent travail. L'AFACCC 61 les remercie, ainsi que le propriétaire du Parc de Vidai, sans lequel la réalisation de ce concours n'aurait pu être possible. L'AFACCC 61 est heureuse d'avoir organisé ce premier concours départemental et espère pouvoir continuer à en organiser d'autres. Elle remercie également tous les

équipes participants, tous les adhérents présents, ainsi que les spectateurs venus de plusieurs autres départements.

F. GEFFROY
PRÉSIDENT

BUREAU DE L'ASSOCIATION :

PRÉSIDENT

Frédéric GEFFROY
Tél : 06 24 15 54 13
Mail : frederic.geffroy61@orange.fr

VICE-PRÉSIDENT

Yannick ROBILLARD
Tél : 06 84 20 01 89

TRÉSORIER

Michel MARY
Tél : 06 81 83 82 48

SECRÉTAIRE

Sébastien PLUMAIL
Tél : 06 30 43 22 35

L'élevage Multicolore

Cécile & Fabrice Bunout

***Gibiers de chasse & Repeuplement
faisans, perdrix rouges, perdrix grises***

N° 3 Les Hazés • 61150 ÉCOUCHÉ

Tél./Fax : 02 33 35 11 83 • Mail : elevage.multicolore@orange.fr



PRÉSIDENT ET DÉLÉGUÉ DU C.N.B. 61

Vincent GENESLAY

Tél. : 06 83 00 43 38

Mail : geneslay.cnb61@yahoo.fr



CLUB NATIONAL DES BÉCASSIERS DE L'ORNE

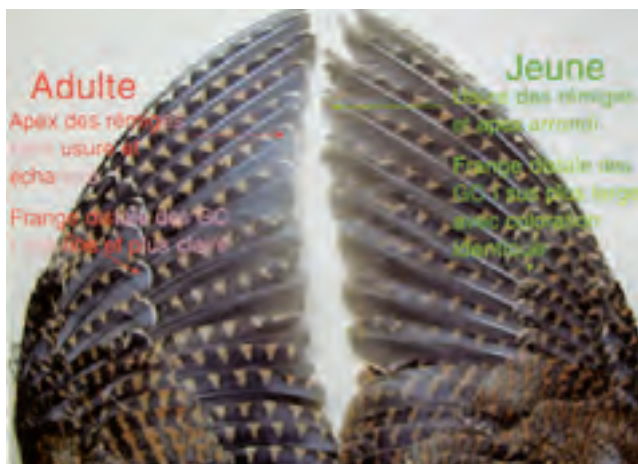
ASSOCIATION AGRÉÉE AU TITRE DE LA PROTECTION DE LA NATURE (ARTICLE 40 DE LA LOI DU 10 JUILLET 1976)

La section départementale du Club National des Bécassiers regroupe les chasseurs qui pratiquent la chasse de la bécasse sur le département de l'Orne.

Cette section animée par des membres passionnés par la bécasse (*Scolopax Rusticola*), participe à mieux connaître la migration et les mœurs de cet oiseau sur notre département.



Étude de l'âge de la bécasse par la lecture des ailes.



NOUS VOUS INVITONS À VENIR NOUS RETROUVER
SUR LE STAND DU C.N.B. LORS DE LA FÊTE DE LA CHASSE,
SUR L'HIPPODROME DU HARAS-DU-PIN



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES **GARDES-CHASSE** PARTICULIERS DE L'ORNE

L'association départementale est composée de 110 adhérents. Je déplore que bon nombre de gardes assermentés n'étant pas adhérents à notre association, se privent d'informations indispensables à la bonne tenue de notre fonction. Les propriétaires, les locataires de droits de chasse peuvent faire agréer et assermenter les personnes de leur choix dès lors que celles-ci auront suivi les formations nécessaires pour assurer sa fonction de garde particulier.

Des formations sont effectuées une fois par an, vers la fin de l'année. Celles-ci se dérouleront les mercredi 2 et mercredi 9 décembre 2015. Il faut se faire inscrire auprès des services administratifs de la Fédération des Chasseurs de l'Orne. Les deux jours sont composés d'une partie technique et d'une partie pratique.

L'entrée en fonction ne se fait qu'après avoir été nommé par le propriétaire ou l'ayant droit. L'agrément par l'administration et la prestation de serment devant le juge du tribunal d'instance du lieu où s'effectueront les missions, cela pour une durée de 5 ans.

Il est admis que les propriétaires ainsi que les détenteurs de droit de chasse ne peuvent pas être agréés pour garder leur propre fond.

Les formations doivent être permanentes car les réglementations et les lois se renouvellent régulièrement chaque année et au gré des personnes qui nous gouvernent.

Il est toujours possible de demander des formations ou remises à niveau auprès des services de la Fédération des Chasseurs de l'Orne ou de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

La réunion d'information avant l'ouverture générale de la chasse se déroulera le vendredi 28 août 2015 à 20 h 00 à la salle de Silly-en-Gouffern.

L'Assemblée Générale de l'Association des Gardes Particuliers de l'Orne s'est déroulée à la salle de la Fédération des Chasseurs à Silly-en-Gouffern, le 6 juin 2015.

B. GARNIER
PRÉSIDENT

**Le siège social se situe chez
Madame BETTEFORT Stelliane**

Président :
Monsieur GARNIER Bernard
N° 10 Les fermes
61450 LE CHÂTELLIER
Tél. : 02 33 66 98 43

Vice-Président :
Monsieur SAMSON Raymond
Bellevue
61400 SAINT-MARD-DE-RENO
Tél. : 02 33 25 09 18

Trésorière, secrétaire :
Madame BETTEFORT Stelliane
Le bourg
61500 LE CERCUEIL
Tél. : 02 33 27 02 14

Secrétaire adjoint :
Monsieur LESIEUR Jean-Claude
Le Cormier
61340 DANCE
Tél. : 02 33 83 00 69

Trésorier adjoint :
Monsieur LECUYER Daniel
21, rue des Capucins
61200 ARGENTAN
Tél. : 02 33 36 05 52





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE **GIBIER** **D'EAU** ET MIGRATEURS DE L'ORNE

L'Assemblée Générale s'est tenue le vendredi 6 mars, à BRIOUZE en présence de M. Jean-Claude FRANCOIS, Vice-Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Orne (FDC61) et de M. Didier VERGY, Président de l'Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau (ANCGE). Le Président Jean-Jacques JOUENNE présente l'activité pour la saison 2014-2015 :

- Participations aux réunions : Conseil d'Administration et AG de l'ANCGE, AG de notre Fédération (FDC61), ONCFS, et Conseil Général pour le marais de Briouze.
- Fête de la chasse et de la pêche de Carrouges 2014. En partenariat avec notre Fédération, le village des associations, plus convivial avait comme thème principal le Gibier d'Eau. Un plan d'eau et un gabion ont été réalisés et agrémentés de plantes aquatiques, canards et limicoles naturalisés, formes et canards appelants afin de faire connaître cette chasse. Présentation faite en diaporama. Cet ensemble fut très attractif et l'occasion à de nombreux échanges constructifs. Nous serons présents à la prochaine fête 2015.

- François DA ROIT présente le voyage ornithologique prévu le 25 avril 2015. Traversée de la Baie de Somme, visite d'une hutte avec des guides locaux et visite guidée du parc du Marquenterre.
- Etude lecture d'ailes présentées par Laurent HUET. Le protocole de renseignements est établi par l'INSEA, l'ANCGE et FNC. Nous constituons une base de données précise sur les oiseaux que seuls les chasseurs disposent. 4 membres ont été formés. Atelier de lecture des ailes le samedi 21 mars, à 14 h au foyer communal de Briouze.
- Dates de clôture de la chasse au gibier d'eau : toujours problématique. Il serait plus simple de définir une date fin février comme auparavant.
- Renouvellement des administrateurs. Sont ré-élus, Laurent HUET, Gilles DUQUESNAY, Franck ROZEL et comme nouveaux rentrants Arnault FONTAINE et Guillaume MASSON.
- Rapport financier présenté par Gérard DUCREUX, bilan positif.
- Effectifs de 70 adhérents dont 45 avec abonnement à la revue *La Sauvagine*.
- Les bilans moral et financier sont adoptés à l'unanimité.

Intervenaient M. Jean-Claude FRANCOIS : *j'adresse mes remerciements à l'ACGEMO, toujours prête, volontaire, dynamique avec une bonne ambiance. Je ne m'attendais pas à une réalisation aussi grande pour Carrouges, c'est bien au-delà de nos espérances. Nous n'avons eu que des compliments pour cet aménagement.* Puis M. Didier VERGY : *L'ANCGE est en bon ordre de marche. Nous avons de nombreux dossiers à suivre et devons établir des priorités. La chasse devient de plus en plus complexe et demande beaucoup d'investissement en Etudes. Vous avez montré l'intérêt de ces études et y participait activement.*

La chasse d'aujourd'hui, ce n'est pas que chasser.

Nous remercions les intervenants et tous les chasseurs venus à cette Assemblée.

Composition du bureau :

Président : Jean-Jacques JOUENNE,
1^{er} Vice-président : Hugues MASSON,
2^e Vice-président : Loïc Beaudoire,
Trésorier : Gérard DUCREUX,
Secrétaire : Gilles DUQUESNAY.

POUR NOUS CONTACTER :

ACGEMO siège social :
FDC61 – BP 70015
61201 Argentan Cedex
Email : gibierdeau61@voila.fr

PRÉSIDENT

Jean-Jacques JOUENNE
62, rue W. Martel – 61200 Sarceaux
Tél. 02 33 67 41 14

SECRÉTAIRE

Gilles DUQUESNAY
7, Place Alexandre 1^{er} – 61220 Briouze
Tél. 09 83 99 91 15

TRÉSORIER

Gérard DUCREUX
Launay Vénieux – 61100 St-Paul
Tél. 02 33 65 73 96

Voyage ornithologique
en Baie de Somme.



Association des piégeurs de l'Orne
Agréée Association de Protection de l'Environnement
 Président : Jean-Claude Leroux
 2, rue des Lucas – 61300 Saint-Michel-Thubeuf
 Tél. 02 33 24 42 48 – E-mail : jean-claude.leroux6@wanadoo.fr

ASSOCIATION DES PIÉGEURS DE L'ORNE



UNE ASSOCIATION PLEINE DE VITALITÉ !

L'Assemblée Générale des Piégeurs agréés de l'Orne s'est déroulée le samedi 23 mai 2015 dans les locaux de la Fédération des Chasseurs de l'Orne à Silly-en-Gouffern.

C'est dans une salle comble avec de nombreuses personnalités présentes que le Président Jean-Claude LEROUX entouré de son staff, ouvrait ce sympathique rassemblement qui traduit le grand intérêt que les adhérents de l'APO portent à leur Association et au piégeage en général.

La FCO était fortement représentée notamment par M. Jean-Claude FRANÇOIS, vice-Président, par plusieurs Administrateurs dont M. Jean VIVIÉ et par M. Yves L'HONORÉ, Technicien Fédéral qui assure la formation pour l'agrément des piégeurs.

L'ONCFS était elle, représentée par M. Philippe GUYOT chef de brigade et son collègue Monsieur Olivier DAUVIN.

Après avoir observé quelques moments de recueillement à la mémoire de nos amis piégeurs ou de leur proches qui nous ont quittés cette année, le président J.-C.

LEROUX procéda au rapport moral de cette AG.

Il rappela les 17 années d'existence (ce qui est une belle preuve de santé et de longévité).

En effet, l'effectif de l'APO est encore en progression cette année !!! pas mal...

Tout le staff qui entoure le président fût remercié pour son excellente collaboration ce qui contribue à faire régner la très bonne convivialité de l'équipe. Les épouses qui bien souvent apportent leur aide furent également remerciées.

En ce qui concerne les espèces classées nuisibles, il est à souligner que cette année encore plusieurs prédateurs seront exclus de cette liste, à compter du 1^{er} juillet. Il s'agit de la Martre, du Putois, de la Belette et de la Pie Bavarde. En ce qui concerne cette dernière, le Président s'insurgea de la non prise en compte de leur rôle de prédateur que tout le monde connaît au niveau de la faune et notamment sur les nids, les oisillons, les passereaux, les canetons, les petits perdreaux etc. Il relata d'ailleurs le mécontentement qu'il avait exprimé lors d'instances nationales où tout le monde cynégétique était présent.

Les rapports de captures fournis par les carnets de piégeage (source

FCO) furent un excellent justificatif pour notre activité.

La parole a été donnée ensuite au trésorier M. Pierre COUPEY auquel J.-C. LEROUX adressa un *satisfecit* pour son excellente gestion en collaboration avec Evelynne DEMARTY. Les rapporteurs aux comptes Madame HAUDEBOURG et M. Maurice LEBLOND furent également remerciés et la salle approuva à l'unanimité l'exercice comptable et le budget.

Quelques questions diverses ont été abordées. Puis deux médailles nationales du piégeage ont été remises.

Une à Yves L'HONORÉ notre technicien et formateur et une autre à M. Philippe GUYOT de l'ONCFS pour son proche départ en retraite et l'excellente collaboration qu'il a entretenue avec notre association. En conclusion le président rappela que : *certaines ont voulu des loups... et bien les piégeurs sont décidés à montrer les crocs !!!*

Et... tout le monde se retrouva devant le verre de l'amitié suivi d'un convivial repas en se disant... « A l'année prochaine » et *longue vie à l'APO.*

J.-C. LEROUX
Président APO



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER

C'est un paradoxe mais la chasse à tir du chevreuil est un peu le « parent pauvre » de la chasse du gros gibier dans notre département. Pourquoi un paradoxe ? Simple-ment parce qu'il est notre grand gibier le plus familier, celui que nous rencontrons le plus fréquemment, parfois à nos portes et c'est certainement celui qui suscite le moins d'intérêt lors de nos battues hivernales.

Le chevreuil vit sur un territoire de superficie modeste d'une vingtaine d'hectares, une chevrete et ses chevrillards peuvent se contenter au printemps de 2 ou 3 ha. Il est

donc potentiellement sous nos yeux en permanence et chaque chasseur fréquentant régulièrement son territoire a la possibilité d'en connaître assez précisément la population et sa dynamique. Au bout de quelques sorties et affûts silencieux, en début d'été, vous seriez capables de connaître la prolificité des chevrettes (elle varie de 1 à 3 petits par mise bas en fonction du poids de la chevrete et des ressources alimentaires) et de rencontrer les brocards qui gravitent autour d'elles. Ces informations sont capitales car, dans l'Orne, le plan de chasse chevreuil ne diffé-

rencie ni l'âge ni le sexe des chevreuils ; vous avez donc tout loisir de déterminer vous-même le prélèvement qualitatif annuel, alors que le prélèvement quantitatif vous est imposé. Préserver les chevrettes adultes pour augmenter une population ou au contraire privilégier leur récolte pour éviter une surdensité. En période

de croisière, le tableau de chasse idéal sera donc constitué de : 1/3 de brocards, 1/3 de chevrettes et 1/3 de chevrillards. Ainsi chacun peut, même sur un territoire modeste, agir avec pertinence sur la gestion de l'espèce.

Un moyen, qui joint l'utile à l'agréable pour connaître le cheptel de votre territoire, est de pratiquer la chasse à l'approche ou à l'affût du brocard et du chevrillard. Cette chasse est autorisée à partir du 1^{er} juin sur autorisation individuelle. Les prélèvements viendront en déduction de votre attribution annuelle mais il n'y a pas d'obligation de les réaliser avant l'ouverture générale. Durant ces phases d'approche ou d'affût à l'aube et au crépuscule vous serez souvent étonnés du nombre de contacts avec ce gibier qu'on qualifierait plutôt de furtif, et vous apprendrez avec émerveillement à connaître ce petit-grand gibier si particulier.

Devenez un peu naturaliste, la nature vous le rendra.

B. POISOT
PRÉSIDENT



BREVET GRAND GIBIER

La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a créé le BREVET GRAND GIBIER. L'association de l'Orne se propose d'organiser une session de formation (les vendredis soirs et samedis matins au centre F.D.C.61 de Silly-en-Gouffern) avec examen en juin 2016.

Ce brevet est un test qui constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique composé de deux épreuves :

1) Une épreuve pratique

tir à balle sur cible fixe et mobile, ou tir à l'arc sur cible fixe.

2) Une épreuve théorique

- contrôle des espèces (40 questions),
- connaissance de la forêt (20 questions),
- la chasse du grand gibier (30 questions),
- la gestion des espèces (10 questions).

Pré-inscription au Brevet Grand Gibier :

M. Jean PALLUD, secrétaire ADCGG Orne – Place de la Poste – 61240 LE MERLERAULT

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. :

ADCGGO c/o Jean PALLUD
Place de la Poste
61240 Le Merlerault
E-mail : adcggorne@orange.fr
www.ancgg.org/ad61/

Composition du Bureau

PRÉSIDENT

Benoît POISOT

1^{ER} VICE-PRÉSIDENT

Daniel BOUVE

2^E VICE-PRÉSIDENT

Patrice CHALLEMEL DU ROZIER

SECRÉTAIRE ET TRÉSORIER

Jean PALLUD



UNUCR

UNION NATIONALE DES UTILISATEURS DE CHIEN DE ROUGE

COMPORTEMENT DU CHASSEUR APRÈS LE COUP DE FEU

Le contrôle de son tir – que le gibier soit supposé blessé ou manqué – doit être une obligation pour tout chasseur digne de son nom : c'est la suite normale de l'action qui consiste à libérer un projectile destiné à tuer.

Ce contrôle s'effectue en trois opérations :

- **Observation de la réaction du gibier au coup de feu**

Diverses réactions sont possibles : plainte, ruades, dos voûté, affaissement ou saut en extension, fuite anormalement rapide ou lente. Plus généralement : tout comportement anormal au moment du tir ou immédiatement après celui-ci.

Mais attention : certains animaux (sanglier par exemple) ne réagissent que très faiblement (ou pas du tout) au coup de feu !

- **Recherche d'indices à l'emplacement de l'animal au moment du coup de feu**

Après avoir pris soin de bien repérer cet emplacement, le tireur essaie d'y retrouver :

- Une trace de balle dans les environs immédiats (sillon dans la terre, impact dans un arbre ou une branche, etc.).

Mais attention : trouver trace de la balle ne veut pas forcément dire gibier manqué.

- Indices : empreintes anormalement marquées, coupures de poils (indices très importants), sang, os, lambeaux de chair, contenu stomacal ou intestinal. Mais il faut savoir aussi que certaines blessures ne commencent à saigner (quelquefois très peu) qu'au bout d'une certaine distance de fuite.

- **Recherche d'indices dans la direction de fuite du gibier**

Si le tracé de fuite est visible, le suivre sur une centaine de mètres pour essayer de déceler un des indices recherchés (sang surtout).

En l'absence de trace de fuite, décrire des cercles de plus en plus grands autour de la direction de fuite, recouper ainsi la trace à plusieurs reprises pour trouver éventuellement les indices recherchés.

EN TOUT CAS, LORSQUE CE TRAVAIL DE CONTRÔLE INDIQUE QUE LE GIBIER A DE FORTES CHANCES D'ÊTRE BLESSÉ, LE CHASSEUR VEILLERA IMPÉRATIVEMENT À :

- rester calme et, surtout, éviter de se précipiter ou d'envoyer des chiens sur la piste de fuite du gibier ;
- ne pas suivre cette piste sur plus de 100 mètres ;
- marcher à côté de la trace et ne pas piétiner les indices observés (sang, poils, os, etc.).

Bien marquer :

- l'emplacement du gibier au moment du tir (départ de la piste) ; le lieu du premier indice recueilli ;
- la direction de fuite du gibier.

(Ces marques peuvent être soit des brisées – bien visibles – , soit des marques sur l'écorce des arbres, soit du papier ou tout autre objet sautant à l'œil.

- AVERTIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS UN CONDUCTEUR DE CHIEN DE ROUGE UNION NATIONALE POUR L'UTILISATION DE CHIENS DE ROUGE

1, rue Rohan – 67230 BENFELD – Tél. 03 88 74 58 48 – Fax 03 88 74 46 09



TIR DE THORAX BAS



TIR DE REIN



TIR DE PATTE AVANT



TIR DE THORAX HAUT



TIR DE PATTE ARRIÈRE



TIR DE FOIE



CŒUR OU POUMON



APOPHYSE



COLONNE CERVICALE



ESTOMAC
OU FOIE



COLONNE
LOMBAIRE



REIN



MEMBRE
ANTÉRIEUR



GROUIN



MEMBRE
POSTÉRIEUR

Fédération des Chasseurs de l'Orne

RECENSEMENT DES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LES PRÉDATEURS

(remplir une fiche par dégât)

Nom, Prénom :

Adresse exacte :

.....

Commune : Code Postal :

DESCRIPTION DES FAITS

Lieu des dégâts :

Date des dégâts :

Nature des dégâts : (nombre)

* Poulets : Canards : Pintades :

Oies : Cultures : Autres :

Préjudice financier estimé :

Prédateur(s) supposé(s) :

A (ont)-t-il(s) été capturé(s) ? OUI ☐ NON ☐

Autres Observations :

.....

Fait à : le

Signature

* Prix moyen des volailles : 10€/adulte – 5€/jeune.

Fiche remplie par : (nom, prénom, adresse) :

.....

**Cette fiche est à retourner à la Fédération des Chasseurs de l'Orne
BP 70015 – 61201 ARGENTAN Cedex
au plus tard FIN AVRIL**



Fête de la Chasse et de la Pêche



Haras National du Pin

NOUVEAU

(ORNE 61)

Sam. 8
août 2015
9h

Dim. 9
août 2015
9h

Crédit photo : Jean Chevreton



Grand Messe de St-Hubert

Dimanche 11h

**Spectacle en soirée suivi
d'un grand feu d'artifice**

Samedi 22h30

Entrée : 9 €

Forfait "2 jours" : 14 €

Enfant (-15 ans) : gratuit

Renseignements :
Office de Tourisme d'Argentan
02 33 67 12 48



Retrouvez-nous sur



www.fetedelachasse.fr

LA MAISON DE L'ARMURIER

NOUVEAU à ARGENTAN !

**Vente d'armes Chasse & Sport
Toutes marques**

Réparation

Bronzage de vos armes

Mise en conformité de vos armes
avec essai au stand

Location de machines LAPORTE

pour vos tirs de campagne

Vente de plateaux

**Fabrication crosse sur mesure
sur commande numérique**

Vente de munitions

**Grand choix
de cartouches**

Vêtements de chasse

**crosse à trou
de pouce**

Nouveau service

la Maison de l'Armurier



Mécanique de précision

Tournage 5 axes et fraisage

Demandez Olivier

**CÆSAR
GUERINI**

**MARY
ARM**

Horaires d'ouverture :

du Mardi au Vendredi 10h-12h / 15h-18h

Samedi 10h-12h / 15h-18h30

Sur rendez-vous entre 12h et 15h

3, rue du commerce

61200 ARGENTAN

Tél. 02 33 67 05 31

